

# RAPPORT ANNUEL

2020-2021



LOTO  
QUÉBEC

# TABLE DES MATIÈRES

- 1 Mission, vision et valeurs
- 2 Chiffres clés
- 3 Contributions économiques et sociales
- 4 Messages
- 11 Revue des activités
- 27 Revue financière
- 32 Information supplémentaire
- 34 Résultats comparatifs
- 35 États financiers consolidés
- 78 Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
- 80 Suivi des actions du plan de commercialisation responsable 2015-2020
- 88 Gestion des risques d'entreprise
- 89 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants
- 98 Politiques et lois
- 100 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- 101 Conseil d'administration et secrétariat général
- 108 Rapports du conseil d'administration et de ses comités
- 116 Structure organisationnelle

## MISSION

Gérer l'offre de jeux de hasard et d'argent de façon efficiente et responsable en favorisant l'ordre, la mesure et l'intérêt de la collectivité québécoise.

## VISION

Proposer un divertissement de choix aux Québécois grâce à une offre attrayante, novatrice et compétitive, tout en demeurant un chef de file mondial en matière de commercialisation responsable.

## VALEURS

INTÉGRITÉ  
ET  
AGILITÉ

PERFORMANCE  
GLOBALE ET  
INNOVATION

CENTRÉ CLIENT  
ET CRÉATEUR  
D'ÉMOTIONS

SYNERGIE  
ET  
PLAISIR

# CHIFFRES CLÉS

AU 31 MARS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020	Variation en \$	Variation en %
<b>Produits totaux</b>	<b>1 407 524</b>	<b>2 740 816</b>	<b>(1 333 292)</b>	<b>(48,6)</b>
Loteries	860 912	929 426	(68 514)	(7,4)
Casinos	331 175	963 665	(632 490)	(65,6)
Établissements de jeux	217 412	872 577	(655 165)	(75,1)
Transactions intragroupe	(1 975)	(24 852)	22 877	92,1
Bénéfice brut	1 131 163	2 257 038	(1 125 875)	(49,9)
Charges totales	673 533	903 576	(230 043)	(25,5)
Résultat net	457 630	1 353 462	(895 832)	(66,2)
Dividende	432 630	1 328 462	(895 832)	(67,4)
Autres sommes versées aux gouvernements du Québec et du Canada	144 591	190 376	(45 785)	(24,0)
Total des actifs	979 422	986 469	(7 047)	(0,7)
Capitaux propres	191 368	170 235	21 133	12,4

## Produits totaux

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	2021	2020	2019	2018	2017
	1 407,5	2 740,8	2 827,1	2 742,2	2 623,3

## Résultat net

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	2021	2020	2019	2018	2017
	457,6	1 353,5	1 408,2	1 335,5	1 230,6

## CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES



**432,6 M\$**

Dividende au gouvernement du Québec



**1 261,4 M\$**

Lots attribués aux gagnants à la loterie et dans les établissements de jeux (bingos et Kinzo)



**299,1 M\$**

Avantages du personnel



**203,2 M\$**

Achats auprès d'entreprises faisant affaire au Québec



**176,5 M\$**

Commissions aux partenaires des réseaux de loterie et des établissements de jeux



**101,9 M\$**

Taxes aux gouvernements



**17,7 M\$**

Contribution au gouvernement du Canada



**27,0 M\$**

Prévention du jeu problématique



**6,0 M\$**

Contributions à des organismes sans but lucratif



**9,3 M\$**

Commandites

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'exercice financier 2020-2021 a amené son lot de défis pour bon nombre d'organisations, dont Loto-Québec. Le secteur du divertissement a en effet été grandement affecté par la pandémie de COVID-19. Le conseil d'administration de Loto-Québec tient à souligner l'excellent travail de toutes les équipes de la Société dans ces circonstances exceptionnelles.

Malgré une année difficile, les activités de Loto-Québec lui ont permis de verser un dividende de 432,6 millions de dollars au gouvernement, ce qui contribuera au financement des services publics.

Le conseil a suivi de près la finalisation du plan stratégique 2020-2023. Celui-ci présente les quatre orientations qui permettront à Loto-Québec de répondre aux enjeux d'un environnement commercial qui se transforme et se complexifie rapidement.

Une attention particulière sera accordée à la qualité de la relation avec le client, et ce, à travers tous les canaux de distribution. Étant donné l'importance de la connectivité, l'expérience sur les canaux numériques sera bonifiée. La Société conservera cependant une forte présence terrestre. Soulignons par ailleurs que lotoquebec.com demeure le seul site de jeu en ligne légal au Québec.

Loto-Québec continuera de faire évoluer son offre globale, comme elle le fait depuis sa création, il y a plus de 50 ans. Elle s'assurera de toujours offrir un divertissement de choix qui répond aux attentes de la clientèle. Cette évolution lui permettra de rester compétitive dans un marché où les options de divertissement foisonnent.

Les contributions de Loto-Québec à la collectivité prennent différentes formes, qu'il s'agisse de la commandite de plusieurs festivals et événements ou du soutien au milieu des arts et de la culture. Étant donné son domaine d'activité, l'organisation place la commercialisation responsable au cœur de ses priorités. Les plus hauts standards en la matière seront maintenus, comme pour tout ce qui concerne la sécurité et l'intégrité de ses activités. Des efforts viseront aussi à réduire substantiellement son empreinte environnementale.

Pour assurer la performance de l'ensemble de son offre, Loto-Québec veillera à conjuguer ses activités premières et sa capacité d'innovation en faisant évoluer ses façons de faire avec agilité. Elle poursuivra

ses initiatives de type « briques et clics », et maximisera le potentiel de son capital humain en le mobilisant autour d'un modèle centré client.

Les réalisations de la dernière année s'inscrivent parfaitement dans ces grandes orientations. Le conseil a d'ailleurs pu constater le dynamisme dont ont fait preuve tous les secteurs de l'organisation, que ce soit dans la mise en place de mesures pour protéger la santé et la sécurité de la clientèle, tout comme celle du personnel; le lancement de nouveaux produits et

la bonification de l'offre existante; les campagnes de sensibilisation au jeu responsable; ou le déploiement rapide d'outils technologiques facilitant le télétravail.

Le conseil a également suivi avec attention l'élaboration du plan de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) 2021-2023. Les actions qu'il présente sont cohérentes avec le code de commercialisation responsable et servent de levier au plan stratégique, notamment en répondant aux attentes élevées de la population à l'égard de la RSE.

## DÉPARTS, NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

Mes collègues du conseil et moi saluons chaleureusement M<sup>me</sup> Lynne Roiter, présidente et chef de la direction, qui quitte Loto-Québec après plus de 35 ans de loyaux services. Première femme nommée à la tête de Loto-Québec, cette gestionnaire chevronnée est sans contredit un pilier de l'organisation. Nous la remercions pour son inestimable contribution.

Nous sommes heureux d'accueillir le nouveau président et chef de la direction, M. Jean-François Bergeron. Il est la personne toute désignée pour relever avec succès les défis à venir.

J'en profite aussi pour saluer M. Donald M. Bastien et M<sup>me</sup> Anie Perrault, qui ont quitté le conseil après plusieurs années, et je les remercie pour leur implication. Je souhaite la bienvenue aux deux nouvelles administratrices, M<sup>mes</sup> Katy Yam et Sarine Chitilian.

J'exprime ma reconnaissance à l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration pour leur soutien indéfectible durant cette année mouvementée.

La collaboration et l'appui des membres du conseil de direction ont également été très précieux. Leur capacité à s'adapter rapidement et à bien guider leurs équipes, qui ont d'ailleurs su faire preuve d'une grande flexibilité, nous permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme.



Hélène F. Fortin, FCPA, FCA, IAS.A  
Présidente du conseil d'administration

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION



Plusieurs de nos activités commerciales ont été suspendues pendant la majeure partie de l'exercice financier 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui s'est traduit par une baisse importante de nos revenus, comme nous l'avions anticipé. Tout au long de l'année, nous avons priorisé la santé et la sécurité de notre clientèle et de notre personnel, et nous continuons de le faire en nous adaptant à cette situation en constante évolution.

### NOS RÉSULTATS GLOBAUX

Par rapport à l'exercice 2019-2020, nos produits totaux et notre résultat net consolidé sont respectivement en baisse de 48,6 % et de 66,2 %.

Ces écarts importants s'expliquent essentiellement par la fermeture de nos casinos et de nos salons de jeux ainsi que la suspension des activités de loterie vidéo, de bingo en réseau et de Kinzo durant plus des trois quarts de l'exercice, de même que par l'arrêt de la vente de loterie chez les détaillants jusqu'au début de mai.

Les produits provenant de lotoquebec.com ont pour leur part progressé. Plusieurs consommateurs se sont tournés vers l'achat en ligne pendant la suspension de la vente de loterie chez les détaillants. Certains ont par la suite conservé cette habitude pour éviter les déplacements et les visites dans les commerces.

Des clients de nos casinos et de nos salons de jeux ont également commencé à jouer sur notre site en raison de la fermeture de ces établissements.

### UNE REPRISE PRUDENTE

À la fin de juin, nous avons annoncé la reprise graduelle de l'ensemble de nos activités. En plus du port obligatoire du masque de procédure ou du couvre-visage, plusieurs mesures d'hygiène et de distanciation ont été prévues dans nos établissements, comme une diminution importante de leur capacité d'accueil, l'implantation d'un système de réservation en ligne, la reconfiguration de leurs aires de jeu, la désinfection fréquente des surfaces, la réduction de leurs heures d'ouverture et le suivi quotidien de l'état de santé du personnel. L'exemplarité des mesures en place a d'ailleurs été soulignée, et aucune éclosion n'a eu lieu dans nos établissements.

Au début d'octobre, nous avons dû suspendre de nouveau certaines de nos activités, conformément aux directives gouvernementales propres aux paliers d'alerte régionaux.

## DES MESURES D'ÉCONOMIE NÉCESSAIRES

Face à une situation hors du commun, nous avons dû prendre des décisions difficiles pour assurer la saine gestion de notre entreprise, tout en veillant à préserver les emplois et l'expertise. Nous avons entre autres considérablement diminué nos dépenses d'exploitation et d'immobilisation, gelé les salaires des cadres, réduit la semaine de travail de nombreux employés durant quelques mois et procédé à des mises à pied temporaires.

Une première vague de mises à pied a eu lieu en juillet, lors de la réouverture graduelle et partielle de nos établissements de jeux avec plusieurs restrictions. Une seconde a eu lieu à l'automne, lorsque tout le Québec est passé au palier d'alerte rouge, entraînant à nouveau la suspension d'une grande partie de nos activités.

## DES CÉLÉBRATIONS REPORTÉES

Les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de Loto-Québec avaient débuté en décembre 2019 et devaient se poursuivre jusqu'en mars 2021. Certaines des activités prévues ont dû être annulées ou reportées, et d'autres se sont poursuivies autrement. Par exemple, le dévoilement mensuel des murales historiques installées à notre siège social et dans chacun de nos établissements a été présenté aux employés de façon virtuelle. Nous avons en outre habillé nos loteries instantanées permanentes aux couleurs du 50<sup>e</sup>, et nos loteries à tirage ont offert plusieurs lots bonis. Pour le reste, ce n'est que partie remise. Les autres initiatives commerciales visant à marquer ce grand jalon de notre histoire reprendront au moment opportun.

D'autres anniversaires ont été soulignés durant l'exercice, soit les 25 ans du Casino du Lac-Leamy et les 10 ans de notre site de jeu en ligne.

## NOS ASSISES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Au cours des derniers mois, nous avons finalisé notre plan stratégique 2020-2023, qui a été déposé à l'Assemblée nationale. Nous avons déterminé les grandes orientations qui nous permettront de répondre aux enjeux tels que les habitudes de consommation changeantes et plus complexes ainsi que les attentes élevées de la population à l'égard de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les voici :

- Faire vivre au client une expérience positive à travers tous les canaux de distribution;
- Proposer une offre de jeu-divertissement répondant aux attentes des clients;
- Contribuer à la collectivité de manière engagée sur les plans social, économique et environnemental;
- Accroître l'agilité et faire évoluer les façons de faire.

## UNE EXPÉRIENCE POSITIVE ET SÉCURITAIRE

De nombreux Québécois ont eu la chance de remporter des lots importants. Les procédures de réclamation ont été modifiées en fonction du contexte sanitaire. Nous avons toujours veillé à ce que l'expérience des gagnants soit agréable et sécuritaire. Les entrevues se sont déroulées de façon virtuelle et, à deux occasions, nous avons procédé à des remises de chèque avec l'assistance d'un robot conçu par des étudiants universitaires.

Nous avons revu l'organisation de nos casinos et de nos salons de jeux en prévision de leur réouverture durant l'été pour que les activités puissent y être menées dans un environnement de divertissement sécuritaire.

## UNE OFFRE ÉVOLUTIVE

Diverses initiatives commerciales ont vu le jour afin de faire évoluer notre vaste portefeuille de divertissement. Je pense entre autres à la mise en marché de nouvelles loteries instantanées, à la création de la catégorie de jeux Instants sur lotoquebec.com et à la bonification de notre offre de paris sur événement comprenant le pari en direct.

Nos loteries télévisées, soit *La Poule aux œufs d'or*, *Roue de fortune chez vous!* et *Célébration 2021*, ont quant à elles fait l'objet de nombreux ajustements. Les équipes impliquées ont su innover pour mettre en place des mesures assurant le respect des règles sanitaires et pour offrir un bon divertissement aux participants comme aux téléspectateurs.

## DES ENGAGEMENTS ENVERS LA COLLECTIVITÉ

La commercialisation responsable de notre offre est demeurée une priorité absolue. Nous avons mis l'accent sur les messages de sensibilisation en ligne. Ceux-ci encourageaient notamment les joueurs à se fixer des limites de temps et d'argent.

Par ailleurs, à la lumière des résultats d'une étude menée par une firme indépendante, nous avons annoncé la relocalisation du Salon de jeux de Québec. Cette décision favorisera une meilleure acceptabilité sociale tout en maintenant l'offre de jeu actuelle.

Nous avons respecté nos engagements financiers envers les événements figurant au calendrier des *Rendez-vous Loto-Québec* ainsi qu'envers nos partenaires du milieu des arts et de la culture afin de leur offrir notre soutien malgré les annulations causées par la pandémie.

## UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'AGILITÉ

Tous nos secteurs ont fait preuve d'une grande agilité durant cette année difficile. Le déploiement d'outils favorisant la collaboration et la mobilité, dont Office 365, a grandement facilité le travail à distance. Les équipes des technologies de l'information ont d'ailleurs été très efficaces lorsqu'est venu le temps d'équiper les quelque 1 300 employés appelés à travailler de leur domicile, et ce, en respectant toutes les règles de sécurité informatique.

Plusieurs actions ont aussi été entreprises pour soutenir l'ensemble du personnel, y compris les travailleurs mis à pied temporairement, et assurer leur santé et leur sécurité. Parmi celles-ci figurent le développement de nouveaux outils de communication, l'élargissement du programme d'aide aux employés et à leur famille, la tenue d'ateliers de formation ainsi que l'élaboration de codes de vie présentant les mesures de protection et de prévention à respecter dans chacun de nos établissements.

## NOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RSE

Durant l'exercice, nous avons élaboré notre plan de RSE 2021-2023. Ce plan reflète l'ensemble de nos contributions à la collectivité et concrétise nos actions pour un développement durable. Celles-ci touchent notamment le jeu responsable, notre empreinte environnementale, la diversité, l'inclusion et le mieux-être, ainsi que le soutien à la communauté sur les plans économique, culturel et social.

Nous avons officialisé notre volonté de valoriser la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de l'organisation en signant une déclaration d'engagement en février dernier. De cette déclaration découlera, entre autres, un plan d'action porteur. Nous souhaitons ainsi devenir des ambassadeurs en la matière. C'est une démarche qui me tient particulièrement à cœur.

## LA FIN D'UNE BELLE ET LONGUE CARRIÈRE

Comme il s'agit de mon dernier message, je me permets de prendre un ton un peu plus personnel pour mes remerciements.

Je quitte Loto-Québec après une carrière qui s'est avérée des plus stimulantes et, je dois le dire, au-delà de toutes mes espérances. La jeune avocate que j'étais à mon arrivée était bien loin de se douter du parcours qui l'attendait.

À mon entrée en fonction, Loto-Québec offrait des loteries traditionnelles et faisait ses premiers pas dans l'univers du pari sportif. J'ai ensuite pris part à plusieurs grandes étapes de son évolution, dont l'ouverture des casinos, l'introduction des loteries vidéo et du bingo en réseau ainsi que l'arrivée du jeu en ligne, pour ne nommer que celles-là. Je suis très fière de ce que Loto-Québec est devenue, surtout en ce qui a trait à son rôle de chef de file mondial en commercialisation responsable.

J'ai eu la chance de pouvoir m'épanouir au sein de la même organisation durant plus de 35 ans. Après ce jalon important, et à l'approche de mon anniversaire, j'ai pensé qu'il serait approprié d'associer ces deux événements significatifs pour annoncer mon départ.

Si j'ai pu avoir une aussi belle carrière, c'est grâce à la confiance de mes prédécesseurs, qui m'ont permis de progresser au fil des ans, ainsi qu'à celle que les gouvernements m'ont témoignée lors de ma nomination et du renouvellement de mon mandat.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication si précieuse pour Loto-Québec et pour tout le soutien témoigné, en particulier M<sup>me</sup> Hélène F. Fortin, qui préside le conseil avec compétence et dévouement depuis 2008. Je salue l'engagement des deux membres sortants, soit M. Donald M. Bastien et M<sup>me</sup> Anie Perrault, et souhaite la bienvenue à M<sup>mes</sup> Katy Yam et Sarine Chitilian.

Je suis par ailleurs reconnaissante d'avoir pu compter sur un conseil de direction constitué de personnes si dévouées, et ce, en toutes circonstances. Ensemble, nous avons relevé de nombreux défis.

J'ai également beaucoup de gratitude pour tous les collègues que j'ai côtoyés à un moment ou à un autre de ma carrière. Ils ont rendu mon travail vraiment passionnant. Si Loto-Québec est devenue la marque crédible et forte qu'on connaît aujourd'hui, c'est grâce au professionnalisme et au talent de ses employés actuels et passés.

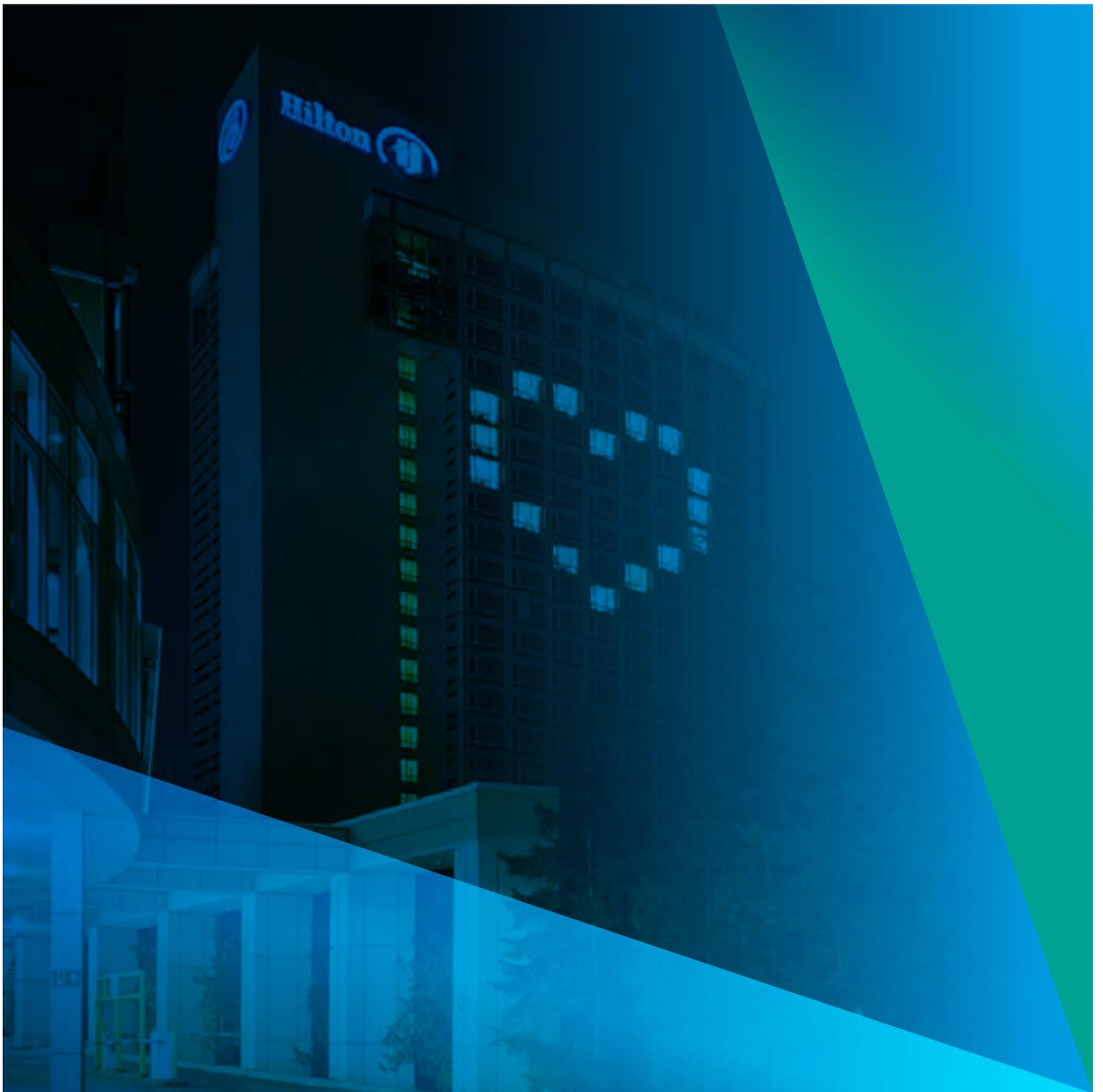
JE SOUHAITE MAINTENANT LA BIENVENUE À MON SUCCESSEUR, M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON, ET LUI OFFRE MES MEILLEURS VŒUX DE SUCCÈS. IL POURRA COMPTER SUR UNE MERVEILLEUSE ÉQUIPE POUR L'ACCOMPAGNER DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

JE SUIS PERSUADÉE QU'AVEC TOUS SES ATOUTS, LOTO-QUÉBEC EST VOUÉE À UN AVENIR PROMETTEUR. SES 50 ANS DE SUCCÈS MÈNERONT ASSURÉMENT À 50 AUTRES!



Lynne Roiter

Présidente et chef de la direction



EN AVRIL 2020, EN PLEINE PANDÉMIE DE COVID-19, LA SOCIÉTÉ  
A MANIFESTÉ SA SOLIDARITÉ ENVERS LA POPULATION D'UNE  
FAÇON BIEN ORIGINALE À L'HÔTEL HILTON LAC-LEAMY.



# REVUE DES **ACTIVITÉS**

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023 VISE À NOUS PERMETTRE DE RELEVER LES DÉFIS QUE POSE LE CONTEXTE GLOBAL ACTUEL, À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ET D'UNE CONSCIENCE GRANDISSANTE DES IMPACTS SUR LES PLANS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL. QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES NOUS PERMETTRONT DE MAINTENIR LE CAP SUR LA MISSION QUI NOUS EST IMPARTIE.

## ORIENTATION 1

---

# **FAIRE VIVRE AU CLIENT UNE EXPÉRIENCE POSITIVE À TRAVERS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTION**

Au-delà de l'offre, considérant les consommateurs hyperconnectés, la mobilité omniprésente et les exigences élevées en matière de commerce électronique, la manière d'interagir avec la clientèle est devenue un critère important de la qualité de l'expérience vécue. À l'ère du numérique, la connectivité doit contribuer à établir et à enrichir la relation avec le client actuel et futur. Nous continuerons d'adapter nos modes de commercialisation, nos stratégies marketing et notre service à la clientèle, et répondrons aux attentes des Québécois et à leurs habitudes de consommation. À l'instar de la stratégie numérique de l'État, nous nous doterons des outils nécessaires pour aller plus loin dans notre approche centrée client en misant sur la personnalisation.

## ORIENTATION 2

---

# **PROPOSER UNE OFFRE DE JEU-DIVERTISSEMENT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES CLIENTS**

Le consommateur n'aura jamais eu autant de choix en matière d'expériences de divertissement, en tout temps et en tout lieu. Les acteurs de l'industrie rivalisent, d'autant plus que le budget discrétionnaire des Québécois est limité. Nous devons nous assurer que notre offre est compétitive et qu'elle favorise les interactions sociales afin qu'elle demeure pertinente dans le quotidien des Québécois, et que la consommation de jeux de hasard et d'argent peut se faire dans un cadre de commercialisation responsable de façon pérenne. L'offre doit aussi être en synergie avec le moment et le lieu.

### ORIENTATION 3

---

## **CONTRIBUER À LA COLLECTIVITÉ DE MANIÈRE ENGAGÉE SUR LES PLANS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

La mission de l'entreprise repose sur deux piliers complémentaires : les dimensions économique et sociale. La nécessité de maintenir un équilibre entre les deux gagne largement du terrain alors que les citoyens sont de plus en plus sensibles aux impacts globaux qu'ont les grandes entreprises. Leurs attentes sont à la hauteur de prises de conscience en matière d'environnement, de cybersécurité et, bien entendu, de jeu responsable. Pour nous, les aspects social, économique et environnemental sont tout aussi présents qu'importants. Cela peut sembler évident sur le plan économique, mais nous souhaitons également inspirer de manière positive en bonifiant et en valorisant nos pratiques axées sur un développement durable, et ayant des impacts concrets pour la collectivité.

### ORIENTATION 4

---

## **ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET FAIRE ÉVOLUER LES FAÇONS DE FAIRE**

L'évolution de l'environnement commercial s'accélère, et les grandes entreprises sont dans des contextes de transformation perpétuelle exigeant de l'agilité sur les plans des ressources humaines et de la technologie. Ce processus de transformation, à l'ère du numérique, ne doit pas compromettre les acquis de l'entreprise développés au cours des dernières décennies. Il importe de conserver un équilibre entre les opérations bénéfiques actuelles et l'évolution numérique des processus, des environnements technologiques et, bien entendu, de la force vive que constituent les employés. Cette dernière se doit d'être diversifiée, inclusive et mobilisée.

## ORIENTATION 1

## FAIRE VIVRE AU CLIENT UNE EXPÉRIENCE POSITIVE À TRAVERS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTION

### LES PLUS GROS LOTS REMPORTÉS À LA LOTERIE AU QUÉBEC PENDANT L'EXERCICE

LOT	LOTÉRIE	DATE DE TIRAGE	PROVENANCE DES GAGNANTS
<b>70 000 000 \$</b>	Lotto Max	9 octobre 2020	Montréal
<b>55 000 000 \$</b>	Lotto Max	30 octobre 2020	Outaouais
<b>50 000 000 \$</b>	Lotto Max	22 décembre 2020	Capitale-Nationale
<b>28 936 318 \$</b>	Lotto 6/49	19 décembre 2020	Laval
<b>27 146 339 \$</b>	Lotto 6/49	13 mars 2021	Montréal
<b>26 000 000 \$</b>	Lotto Max	4 août 2020	Montréal
<b>15 000 000 \$</b>	Lotto Max	16 juin 2020	Mauricie
<b>14 061 516 \$</b>	Lotto 6/49	18 novembre 2020	Chaudière-Appalaches
<b>9 000 000 \$</b>	Lotto 6/49	18 mars 2020	Estrie, Lanaudière, Montérégie, Montréal
<b>8 539 083 \$</b>	Lotto 6/49	22 juillet 2020	Montréal

### PÉRIODE DE CHANCE AU QUÉBEC

- Au Lotto Max, 6 gros lots sur 21, dont un partagé avec un gagnant de l'Ontario, ont été remportés au Québec et 14 Maxmillions ont été remis à des Québécois sur un total de 64.
- Au Lotto 6/49, 9 Québécois ont mis la main sur un gros lot (sur 31 gros lots), 21 sur un lot garanti de 1 M\$ (sur 104 lots garantis).
- Toutes loteries confondues, 24 796 lots de 600 \$ ou plus ont été réclamés au Québec, pour un total de 550,7 M\$.

### PLUSIEURS NOUVEAUX MILLIONNAIRES

Au cours de l'exercice, 110 lots de 1 M\$ ou plus ont été remis aux gagnants à la loterie. Depuis notre premier tirage, tenu en mars 1970, le nombre de lots de 1 M\$ ou plus se chiffre à 2 040.

### QUATRE NOUVEAUX MILLIONNAIRES SUR LOTOQUEBEC.COM

Le gros lot progressif du jeu de machine à sous Powerbucks™ a été remporté en ligne à quatre reprises au cours de l'exercice. Ce jeu pancanadien, dont le lot progressif commence à 1 M\$, se trouve aussi en casino. Par ailleurs, 10 autres lots de 500 000 \$ ou plus ont été remportés aux machines à sous.

## LOT RECORD DE LA MAIN CRÈVE-CŒUR

En avril, la main crève-cœur, qui atteignait la somme record de 755 896 \$, a été gagnée au poker. La main crève-cœur est un lot progressif récompensant un joueur malchanceux qui perd avec une main pourtant très difficile à battre. Il reçoit la moitié de la cagnotte tandis que les autres joueurs présents à la table se partagent l'autre moitié.

## PAIEMENT AUX GAGNANTS

Des mesures ont été mises en place dans nos centres de paiement pour assurer la santé et le bien-être des employés et de la clientèle, notamment :

- la prolongation des délais de réclamation de tous les billets à gratter dont l'échéance se situait entre le 17 mars et le 17 septembre;
- la fermeture des centres de paiement dans les casinos et les salons de jeux;
- la révision du parcours des gagnants lors de la réclamation d'un lot et l'ajout de procédures sans contact;
- la réclamation par courrier privilégiée pour les lots de moins de 25 000 \$;
- le paiement de gros lots par virement bancaire;
- l'organisation d'entrevues virtuelles avec les gagnants.

## ENTREVUES VIRTUELLES

En mai, nous avons organisé une première entrevue virtuelle avec une Montréalaise qui a remporté 609 863 \$ sur lotoquebec.com, afin de célébrer son gain tout en respectant les mesures de distanciation. Les entrevues virtuelles se sont poursuivies tout au long de l'exercice.

## REMISE DE CHÈQUE ROBOTISÉE

À deux reprises, nous avons fait appel au robot SARA (pour « système d'assistance robotique autonome ») pour remettre un chèque à des gagnants. Conçu, coordonné et contrôlé par le club étudiant Walking Machine de l'École de technologie supérieure, le robot SARA a permis de respecter la distanciation physique en plus de faire vivre aux gagnants un événement hors du commun.

## DIVISION DES CASINOS

Lors de la réouverture des casinos durant l'été, les casinos de Montréal et du Lac-Leamy ont été divisés respectivement en 6 et en 4 zones distinctes ayant chacune une capacité maximale de 250 personnes. Chaque zone étant étanche, un client ne pouvait passer d'une zone à une autre, et ce, afin de minimiser les croisements entre les clients. Un stationnement et une entrée étaient d'ailleurs attirés à chacune des zones. Quant aux casinos de Charlevoix et de Mont-Tremblant, leur capacité d'accueil maximale se chiffrait à 250 personnes.



## SYSTÈME DE RÉSERVATION

Avec l'aide d'un fournisseur, nous avons rapidement développé un système de réservation pour gérer l'accès à nos casinos. Ce système nous a aidés à respecter la limite de 250 clients par zone et à limiter les files d'attente.

## BINGO EN DIRECT

Alors que les activités de bingo en réseau étaient suspendues dans les salles du Québec, nous avons souhaité organiser des événements divertissants qui permettent de briser l'isolement. C'est ainsi que nous avons proposé des soirées de bingo en direct sur Facebook. Nos abonnés ont participé en grand nombre à ces événements gratuits. Ils ont été nombreux à nous transmettre des commentaires positifs, notamment pour mentionner à quel point il leur était agréable de pouvoir se divertir ainsi dans les circonstances.

## ANNIVERSAIRES

- Le 24 mars 2021, le Casino du Lac-Leamy a soufflé ses 25 chandelles. Comme le contexte ne se prêtait pas aux célébrations, l'anniversaire a été souligné sobrement en ligne. Nous avons encouragé les employés à partager souhaits, anecdotes et photos dans une communauté créée pour l'occasion sur le réseau social d'entreprise Yammer.
- Notre site de jeu en ligne, lotoquebec.com, a été lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2010 (alors appelé Espacejeux.com) et a ainsi célébré son 10<sup>e</sup> anniversaire pendant l'exercice. Au fil des ans, l'offre de divertissement s'est enrichie d'une panoplie de jeux, en plus des jeux de casino : loteries, paris sportifs, bingo, etc.



## ORIENTATION 2

## PROPOSER UNE OFFRE DE JEU-DIVERTISSEMENT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES CLIENTS

### NOUVEAUX BILLETS À GRATTER

Chaque année, nous développons des billets à gratter sur des thèmes amusants et variés. Ceux-ci joignent une clientèle qui a moins l'habitude d'acheter de la loterie. Parmi les billets lancés durant l'exercice, mentionnons Mysterium, Nain de jardin, Atchoum le chat et Cabane à sucre.

### COLLECTION DU 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Pour souligner les 50 ans de Loto-Québec, nous avons offert, en ligne et chez les détaillants, une version festive de nos billets à gratter permanents. Scrabble, Mots cachés et plusieurs autres ont ainsi un nouveau visuel doré. Quant à la plupart de nos loteries à tirage, comme le Lotto 6/49 et le Banco, elles ont offert plusieurs lots bonis à l'occasion de notre anniversaire.

### LA MINI

La Mini, offerte depuis 50 ans au coût de 0,50 \$, a eu droit à une cure de rajeunissement, à une nouvelle catégorie de lots et à une campagne publicitaire. Son visuel ayant été revu, il présente maintenant une mini-blague chaque semaine. Un concours a d'ailleurs été organisé sur Facebook, demandant aux adeptes de proposer une blague.

### PARIS SUR ÉVÉNEMENT

En juillet, nous avons dévoilé notre nouvelle plateforme de paris en ligne. Elle offre notamment le pari en direct et l'encaissement anticipé. Le soccer est le sport qui génère le plus de ventes de paris en direct. Les ventes de paris en ligne sont demeurées plutôt stables par rapport à celles de l'exercice précédent malgré des événements sportifs moins nombreux et décalés.

### CASINO EN DIRECT

Pour répondre aux nouvelles habitudes des clients en contexte de pandémie, nous avons concentré nos efforts sur le développement du commerce électronique. Nous avons entre autres bonifié la section Casino en direct sur lotoquebec.com avec de nouveaux jeux de black jack, de roulette et de baccara, et deux nouvelles catégories de jeux : les jeux en direct et les jeux de dés.

### CASINOS À DISTANCE

La fermeture de nos casinos a entraîné le déploiement rapide d'un projet majeur pour bonifier notre offre en ligne : les casinos à distance. Ils permettent à nos clients de retrouver en ligne l'expérience de jeu de leur casino terrestre préféré.



## LANCEMENT DES JEUX INSTANTS

Une nouvelle catégorie de jeux a fait son apparition sur lotoquebec.com : les jeux Instants.

Cette famille regroupe diverses nouveautés, qui s'ajoutent chaque semaine :

- Des billets à gratter populaires qu'on retrouve en magasin;
- Des jeux éclairs aussi offerts en magasin;
- Une grande sélection de jeux à réactions en chaîne.

## ZONE D'INNOVATION

Au cours de l'été 2020, nous avons créé une zone d'innovation au Casino du Lac-Leamy. Ce projet pilote permettait aux clients de bonifier leur expérience de divertissement, d'essayer des produits qui ne sont pas encore offerts en casino et de nous faire part de leur appréciation. Leurs commentaires nous guident dans le choix des jeux que nous offrirons. La zone d'innovation a connu un succès immédiat. Nous comptons la mettre en place de nouveau lorsque la situation le permettra.

## LA POULE AUX ŒUFS D'OR

La saison de *La Poule aux œufs d'or* a été écourtée au printemps 2020 en raison de la pandémie. La 28<sup>e</sup> saison a quant à elle été mise en ondes le 25 octobre, soit quelques semaines plus tard que la date habituelle, avec Sébastien Benoit et Julie Houle à l'animation. En février, l'émission a changé de case horaire et est maintenant diffusée les dimanches à 17 h 30. Le déroulement de l'émission ayant été adapté pour respecter les consignes sanitaires, les participants prennent part au jeu dans le confort de leur foyer à l'aide d'une tablette électronique.

## ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS!

La mise en marché du billet à gratter Roue de fortune chez vous! a été retardée de quelques mois afin d'ajuster le concept à la réalité de 2020. Les tournages ont eu lieu dans un studio aménagé de façon à respecter les mesures sanitaires en vigueur, plutôt que chez les participants comme dans les années passées. Un total de 41 capsules ont été diffusées. Les lots remis au cours de la saison se chiffrent à 3,9 M\$.

## CÉLÉBRATION 2021

Le 32<sup>e</sup> gala *Célébration* a été filmé à la TOHU, sans public en raison de la pandémie. Seuls les animateurs et les artistes invités étaient présents sur le plateau. Les participants ont quant à eux reçu une tablette électronique et ont pris part à l'événement à distance. Les 43 participants ont reçu un total de 2,75 M\$. De nombreux lots ont aussi été remportés par les détenteurs de billets. Les ventes de *Célébration* ont enregistré une hausse en 2020-2021 par rapport à celles de l'exercice précédent.



## ORIENTATION 3

## CONTRIBUER À LA COLLECTIVITÉ DE MANIÈRE ENGAGÉE SUR LES PLANS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

### MESURES DE SENSIBILISATION

Avec la fermeture de nos établissements de jeux, une part de notre clientèle s'est tournée vers notre site de jeu en ligne. Rapidement, nous y avons bonifié les messages de jeu responsable et augmenté leur visibilité. Les principaux messages diffusés étaient les suivants :

- Jouez de façon responsable, jouez chez vous ;
- Fixez-vous une limite de temps ;
- Fixez-vous un budget.

En plus d'être affichés sur nos sites Web, ces messages étaient repris dans nos infolettres et sur les réseaux sociaux. Notre onglet Bien joué!, qui propose des trucs et outils pour jouer de façon responsable, a par ailleurs été ajouté dans les liens rapides de la page des loteries et sur la page de Mise-o-jeu.

### FORMATION EN COMMERCIALISATION ET EN JEU RESPONSABLE

Pour assurer une commercialisation responsable de notre offre de jeu et de divertissement, nous avons déployé en mars une nouvelle activité de formation continue en ligne, obligatoire pour tous les employés, y compris les gestionnaires. Cette formation interactive propose des capsules générales, auxquelles se greffent des contenus spécialisés selon les fonctions des différents corps d'emploi, comme le service de boissons alcoolisées. Les contenus seront revus et bonifiés au fil des ans pour répondre aux besoins en constante évolution.

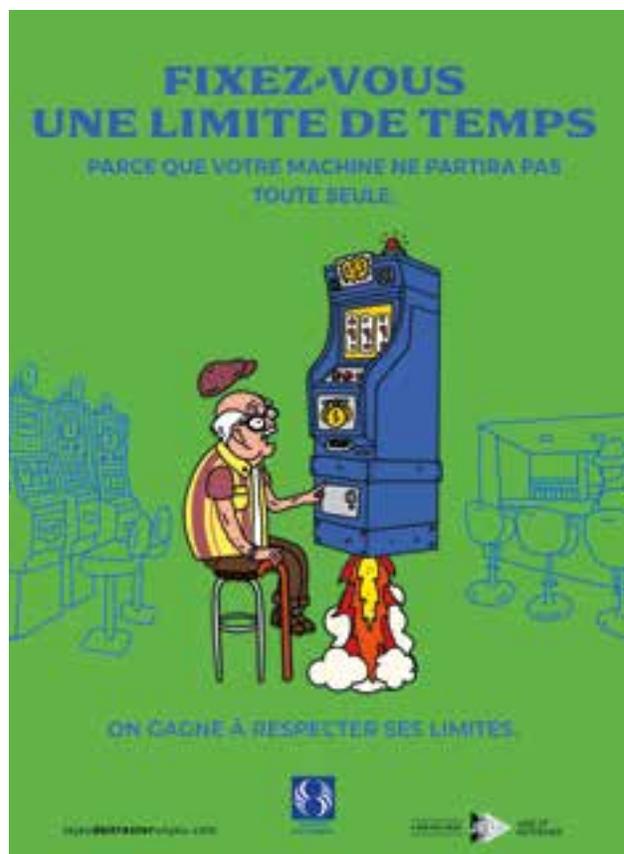


### SENSIBILISER TOUT EN DIVERTISSANT

Pat le déchiffreur est un avatar que nous avons créé pour communiquer des messages de sensibilisation au jeu responsable sur notre site [lejeudoitrestereinjeu.com](http://lejeudoitrestereinjeu.com) et sur les réseaux sociaux. Il a notamment déboulonné les croyances de malchance associées au chiffre 13. Dans le même ordre d'idées, nous avons diffusé la capsule éducative, ludique et colorée *Une chance sur un million*, qui vulgarise le concept des probabilités.

### CAMPAGNE DES FÊTES

Une fois de plus, la période des fêtes a été l'occasion de rappeler qu'on ne doit pas offrir de loterie aux personnes âgées de moins de 18 ans. Pour ce faire, nous avons produit une vidéo humoristique et l'avons diffusée sur les réseaux sociaux.



## PLANIFICATION DU DÉMÉNAGEMENT DU SALON DE JEUX DE QUÉBEC

Nous avons signé le nouveau bail du Salon de jeux de Québec, en prévision de son déménagement vers son nouvel emplacement, à Beauport. La relocalisation du Salon de jeux fait suite aux résultats d'une étude menée par la firme KPMG, qui avait été mandatée pour évaluer des sites selon cinq critères, dont l'acceptabilité sociale et l'impact sur la région de Charlevoix. Le choix du lieu vise à minimiser l'accès du site aux populations vulnérables et à favoriser le maintien de l'offre de jeu actuelle, sans l'augmenter.

## VISITES DE CLIENTS-MYSTÈRES DANS LES BARS

Pour l'exercice 2020-2021, le taux de conformité au code de commercialisation responsable des détaillants de loterie vidéo se chiffre à 99,4 %. Ce taux est obtenu à la suite des visites effectuées par des clients-mystères dans les établissements qui offrent de la loterie vidéo. Les visites ont été maintenues malgré la pandémie.

## RENDEZ-VOUS LOTO-QUÉBEC

En raison de l'impossibilité de tenir de grands rassemblements pendant la saison 2020, les festivals et événements ont dû se réinventer. Nous avons versé l'ensemble des sommes prévues aux contrats de commandite afin de respecter nos engagements et de soutenir nos partenaires, et ce, même lorsque les événements étaient annulés. Sur les 52 *Rendez-vous Loto-Québec* prévus à l'horaire, plus de 30 ont réussi à proposer une formule adaptée à la situation, notamment par l'intermédiaire d'événements virtuels.

## #ENSEMBLEAUTREMENT

La majorité des festivals que nous commanditons ont présenté des événements virtuels. Notre stratégie de communication s'est alors davantage axée sur l'aspect humain, l'empathie et la solidarité, avec le mot-clic #ensembleautrement.

## #MOMENTCHANCEUX

Dans le respect des mesures sanitaires, nous avons organisé une visite surprise de Bonhomme Carnaval chez 10 bénévoles qui contribuent au succès du Carnaval de Québec année après année. Cette activité s'inscrit dans la série des moments chanceux que nous préparons tous les ans avec des partenaires événementiels. La vidéo tirée de cette activité a été largement aimée et partagée sur les réseaux sociaux.



## COLLECTION LOTO-QUÉBEC

Nous avons honoré tous nos engagements envers nos partenaires du milieu culturel, et ce, même si la pandémie a entraîné l'ajustement, le report ou l'annulation des événements prévus.

### PARTENARIATS CULTURELS DE 2020-2021

ORGANISATION	RÉGION CIBLÉE	INITIATIVE
Foire Papier 2020 (événement virtuel)	Montréal	Remise d'une bourse pour l'achat d'une œuvre
Centre Adélarde	Montérégie	Partenaire présentateur de la programmation
Villa Bagatelle	Capitale-Nationale	Présentation des œuvres de la Collection dans l'exposition <i>La nature nous habite</i>
Réseau Les arts et la ville	Province de Québec	Remise du prix Coup de cœur Loto-Québec de 5 000 \$
Rencontres internationales de la photographie	Gaspésie	Partenaire présentateur des 15 expositions de la saison estivale 2020
Centre d'exposition de Val-David	Laurentides	Partenaire présentateur de l'exposition <i>Ces lieux qui nous habitent</i> , de Chloé Beaulac
Artch 2020	Montréal	Partenaire présentateur du programme
Manif d'art	Capitale-Nationale	Partenaire présentateur du volet Jeunes commissaires
Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul	Capitale-Nationale	Partenaire présentateur de la programmation

## BOMA BEST®

Les casinos de Charlevoix et de Montréal se sont vu décerner de nouvelles certifications BOMA BEST® en décembre 2020. C'est leur processus d'amélioration continue qui leur a permis d'obtenir le niveau certifié Or, surpassant dans les deux cas le niveau de performance précédent. Rappelons que tous nos établissements de jeux visés (*voir p.85*) détiennent maintenant une certification BOMA BEST® Or.

### ICI ON RECYCLE +

Le Casino de Montréal a obtenu l'attestation Performance + du programme *ICI on recycle +*. Celle-ci honore les organisations proactives qui s'engagent à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles. Elle souligne aussi la contribution de nos employés qui, chaque jour, réduisent, réutilisent, récupèrent ou valorisent les matières résiduelles issues de nos activités.

## BILAN ENVIRONNEMENTAL

Dans le but d'orienter notre prochain plan de responsabilité sociétale, nous avons actualisé le bilan environnemental de nos activités commerciales et administratives. Ce travail a permis de cibler les secteurs où des actions de réduction des impacts environnementaux sont à prioriser.

### LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous avons adopté une cible de réduction des gaz à effet de serre (-25 % d'ici la fin de l'exercice 2022-2023), de façon à contribuer au Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec. Celle-ci conduira à une action cohérente et pertinente visant à réduire l'empreinte environnementale de nos activités.

## PREMIÈRE MONDIALE

Le billet à gratter Évasion est la première loterie au monde à avoir été imprimée sur du carton entièrement recyclé. Ce jeu a été lancé en janvier, après avoir passé avec succès tous les tests en matière d'environnement et de sécurité. L'impression sur du carton recyclé à 100 % pose un défi, celui-ci étant moins stable que le carton vierge. Il s'est ainsi écoulé plus de deux ans entre le début des tests en laboratoire et la distribution des premiers billets Évasion à travers le Québec.

## LES VIVATS

La première édition virtuelle des Vivats a réuni 200 personnes gravitant de près ou de loin autour de l'industrie des événements écoresponsables. En 2020-2021, le Festival Zéro Déchet, de l'Association québécoise Zéro Déchet, a remporté le Grand Vivat, décerné par Loto-Québec.

## CONCOURS MOUVEMENT

La coopérative Boomerang est la grande gagnante du concours *Mouvement 2021*. Conçu par Novae et Loto-Québec, *Mouvement* a adapté sa formule à la pandémie, sans perdre toutefois ses visées d'innovation sociale.

## FONDATION DE L'ATHLÈTE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC

En juin, la 13<sup>e</sup> édition du Programme de bourses Loto-Québec de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec a souligné le travail remarquable de

14 athlètes ayant une limitation physique ou sensorielle. Ces athlètes d'exception se sont partagé une bourse de 40 000 \$.

## GÉNÉROSITÉ DES EMPLOYÉS

La pandémie n'a pas empêché nos employés de faire preuve de générosité :

- Près de 200 000 repas ont été préparés dans nos cuisines et remis aux organismes soutenus par La Tablée des Chefs, qui verse une contribution de 1 \$ par repas à ses partenaires. Loto-Québec a choisi de redonner à La Tablée des chefs la totalité de sa contribution ;
- 56 enfants dans le besoin ont reçu un cadeau dans le cadre de l'opération père Noël ;
- 175 sacs d'école ont été remis à 6 organismes dans le cadre de l'opération sac à dos ;
- 50 000 \$ en dons ont été remis à Entraide, à l'intention de ses partenaires philanthropiques.

## LES PETITS ROIS

Notre engagement auprès de la Fondation Les Petits Rois se poursuit. Nous lui prêtons des locaux de notre siège social afin que des adultes atteints d'une déficience intellectuelle de modérée à sévère puisse continuer leur programme de stages-études. Ce programme leur permet de demeurer actifs et de développer leur autonomie. Nous avons aussi collaboré à un marathon de jeux vidéo, organisé en collaboration avec NoReset, qui a permis de remettre plus de 25 000 \$ à la Fondation.



Source : Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul



## ORIENTATION 4

## ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET FAIRE ÉVOLUER LES FAÇONS DE FAIRE

### RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION NORME DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ

La sécurité de l'information est au cœur de nos opérations. Nous avons d'ailleurs obtenu le renouvellement de la certification de sécurité de la World Lottery Association, ce qui démontre notre engagement à assurer la sécurité et l'intégrité de nos activités en matière de jeux de hasard et d'argent.

### DÉPLOIEMENT TECHNOLOGIQUE

Le déploiement rapide de nouveaux outils de collaboration par nos équipes des technologies de l'information (TI) a facilité le télétravail pour la majorité du personnel, devenu nécessaire en raison de la pandémie. En parallèle, nous avons poursuivi avec succès le perfectionnement de nos infrastructures technologiques et avons augmenté la capacité de nos réseaux informatiques tout en assurant la disponibilité de nos services et de nos systèmes critiques.

### SOUTIEN AUX ÉQUIPES

La Vice-présidence corporative - Talent et culture (VPCTC) a fait preuve d'une grande agilité pendant la pandémie pour soutenir l'ensemble du personnel. Plusieurs initiatives ont été prises rapidement, dont :

- la mise en place d'un guide pratique pour le travail à domicile;
- le déploiement d'un projet-pilote de télémédecine;
- l'élargissement du programme d'aide aux employés et à leur famille;
- la diffusion de webinaires;
- la tenue d'ateliers de formation pour un retour sécuritaire sur les lieux de travail.

### S'AJUSTER À LA DEMANDE

Au printemps 2020, nous avons créé plusieurs cellules à même nos équipes d'assistance et de service à la clientèle pour faire face à un volume de demandes encore jamais vu. Nos employés ont notamment :

- guidé les clients pour l'ouverture d'un compte de jeu en ligne en raison de la suspension de la vente de loterie chez les détaillants;
- expliqué aux gagnants les nouvelles procédures de réclamation d'un lot;

- accompagné, à distance, les participants aux tirages télévisés afin qu'ils utilisent correctement les outils technologiques mis à leur disposition.

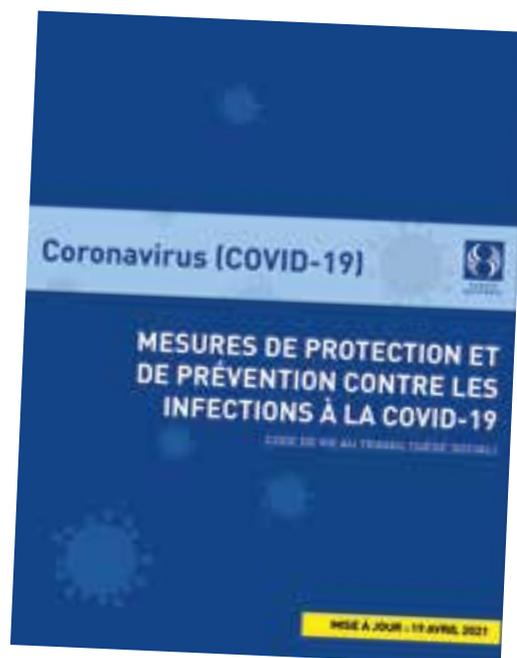
Plus de 200 employés d'autres secteurs de l'organisation ont prêté main-forte aux équipes du service à la clientèle, de sorte que nous avons été en mesure de :

- répondre à plus de 900 appels par jour;
- traiter jusqu'à 5 000 courriels par jour.

### COMITÉ HYGIÈNE+

Nous avons mis sur pied le comité Hygiène+ et une structure de gouvernance qui rassemblent des acteurs de chacun de nos secteurs d'activité afin d'assurer un environnement sécuritaire et sain pour ceux qui doivent se rendre sur les lieux de travail. Le comité est responsable de l'ensemble des mesures de protection et de prévention ainsi que de leur mise à jour.

Ces mesures comprennent notamment des guides adaptés à chacun de nos établissements, un questionnaire d'autoévaluation que les employés doivent remplir avant de se rendre au travail, de l'équipement de protection individuel et de la signalisation.



## LIEUX SÉCURITAIRES POUR TOUS

Les casinos du Québec ont été transformés en prévision de leur réouverture à l'été 2020. Aucun détail n'a été laissé au hasard pour assurer la sécurité de la clientèle et du personnel, de sorte qu'aucune éclosion du virus n'a eu lieu dans nos établissements.

MESURES POUR LA CLIENTÈLE	MESURES POUR LE PERSONNEL
Réduction des heures d'ouverture	Formation obligatoire avant de réintégrer les lieux de travail
Transformation des lieux (ajout de plexiglas entre les croupiers et les clients, espacement des appareils de jeu, etc.)	Transformation des aires pour les employés (corridors à sens unique, modification des aires de repos, etc.)
Affichage rappelant les bons comportements	Affichage rappelant les bons comportements
Désinfection des positions de jeu après chaque client	Suivi de l'état de santé au quotidien
Remise d'un stylet pour jouer aux machines à sous	Installation de laveuses à jetons
Arrêt du service d'alcool dans les aires de jeu	Remise d'un équipement de protection
Arrêt de la manipulation des cartes et des valeurs	

## TECHNOLOGIE SANS MONNAIE

Aux tables de jeu de nos casinos, les joueurs n'ont plus à manipuler les valeurs grâce à une solution technologique sans monnaie, soit des imprimantes qui émettent les tickets d'encaisse. Ces imprimantes sont installées à chaque îlot de tables de jeu en activité. Elles s'ajoutent à celles des tickets d'encaisse aux machines à sous. En plus de réduire les risques de propagation de la COVID-19, ces imprimantes réduisent la file d'attente aux caisses pour les clients qui veulent échanger leurs jetons contre de l'argent.

## ACCOMPAGNEMENT DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

De concert avec les détaillants de loterie vidéo et les propriétaires de salle de bingo et de salle Kinzo, nous avons adapté nos activités dès leur reprise durant l'été pour assurer la sécurité de la clientèle :

- Installation de plexiglas entre les appareils de loterie vidéo (ALV) et sur les tables de Kinzo;
- Déplacement des ALV (lorsque possible) pour maintenir une distance de deux mètres entre chacun;
- Réduction des heures d'activation des ALV;
- Remise d'un manuel aux détaillants de loterie vidéo et aux propriétaires de salle Kinzo pour encadrer la reprise des activités;
- Production et livraison de matériel de signalisation.

## NOUVEAU PROCESSUS DE COMMUNICATION

La fermeture de nos casinos et de nos salons de jeux nous a obligés à effectuer des mises à pied temporaires. Toutefois, nous sommes restés en communication avec les travailleurs concernés. Des rencontres virtuelles ont eu lieu chaque mois sur une base volontaire, de nouveaux outils de communication ont été développés, dont une communauté sur Yammer, et un comité de soutien a été créé. Nous avons aussi offert des sessions d'information sur les diverses mesures de soutien disponibles.



## PREMIER CENTRE GLMS EN AMÉRIQUE

Le Global Lottery Monitoring System (GLMS), qui surveille notamment les paris sur événements sportifs afin de détecter et de rapporter toute activité irrégulière aux fédérations sportives, a ouvert un centre opérationnel à même nos bureaux, dont la mission est d'assurer l'intégrité des compétitions sportives du marché nord-américain. Près de 40 sociétés de loterie à l'échelle internationale offrant des paris sportifs en sont membres. Il s'agit du troisième centre à voir le jour après ceux au Danemark et à Hong Kong.

## PAIRAGE DE LA GESTION DES SALONS DE JEUX

Afin de poursuivre l'arrimage entre les équipes des salons de jeux et celles des casinos, nous avons jumelé certains de nos établissements. Ainsi, la gestion du Salon de jeux de Trois-Rivières relève maintenant du Casino de Montréal et celle du Salon de jeux de Québec relève du Casino de Charlevoix. Cette formule nous permet de développer une vision commune et complémentaire.

## RÉTROACTION SPONTANÉE

Afin d'améliorer constamment l'expérience offerte à nos clients dans nos casinos, nous avons déployé un nouvel outil qui leur permet de nous faire part de

leur appréciation de façon simple et rapide. Ils n'ont qu'à numériser avec leur téléphone mobile l'un des codes QR affichés un peu partout en casino pour nous donner une rétroaction spontanée. Les employés peuvent également saisir les commentaires qu'ils reçoivent des clients dans cet outil.

## CERTIFICATION PARITÉ

Pour une troisième année, nous avons obtenu la certification Parité de niveau or de la Gouvernance au Féminin. Elle témoigne de notre engagement dans les trois catégories suivantes :

- La gouvernance et la vision;
- Les catalyseurs collectifs;
- L'équité.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN TI

Durant l'exercice, nous avons formé un comité composé de gestionnaires du secteur des TI et de conseillers de la VPCTC pour veiller au développement en continu des compétences clés en TI. Les employés ont désormais accès à de nombreux outils, dont des formations techniques données par leurs pairs et un modèle de référence comme échelle de mesure des compétences. D'autres outils sont en cours de développement.

## DIVERSITÉ ET INCLUSION

Nous avons concrétisé notre volonté de valoriser la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de l'organisation : la présidente et chef de la direction ainsi que la présidente du conseil d'administration ont signé une déclaration d'engagement, et nous avons participé au mouvement #EnsembleInc. De cette déclaration résultera notamment un plan d'action comprenant :

- une structure de gouvernance;
- une formation obligatoire sur les biais inconscients pour les gestionnaires;
- des activités de communication et la création d'une identité visuelle.



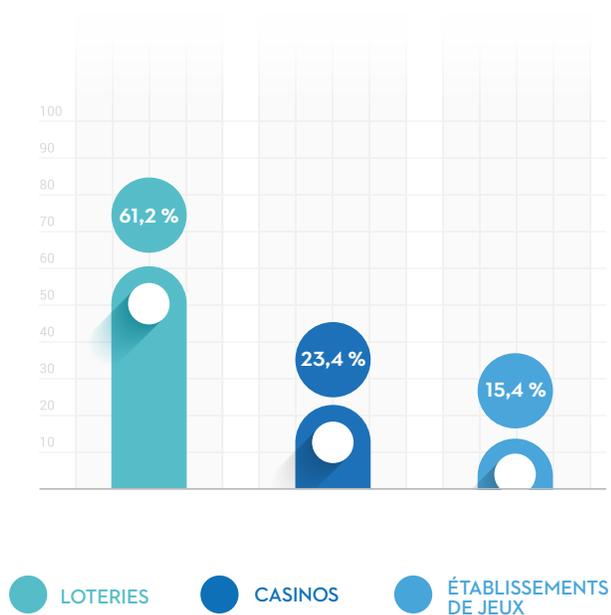


REVUE  
**FINANCIÈRE**

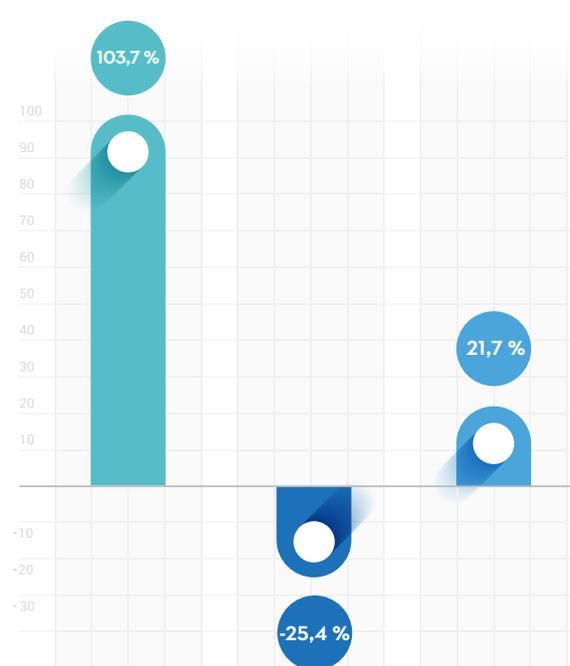
# REVUE FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

## PRODUITS



## RÉSULTAT NET



En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs activités commerciales de Loto-Québec ont été suspendues pendant une grande partie de l'exercice, ce qui a eu une incidence sur les produits et le résultat net. Des mesures ont conséquemment été prises pour diminuer les charges.

Au terme de l'exercice 2020-2021, les produits totaux de Loto-Québec atteignaient 1,408 milliard de dollars. Il s'agit d'une diminution de 1,333 milliard de dollars (-48,6 %) par rapport à l'année financière précédente. Pour ce qui est du résultat net consolidé, il s'élève à 457,6 millions de dollars, une diminution de 895,8 millions de dollars (-66,2 %) comparativement à l'exercice précédent.

Le bénéfice brut consolidé totalise pour sa part 1,131 milliard de dollars, ce qui représente une diminution de 1,126 milliard de dollars (-49,9 %) en regard de l'exercice 2019-2020.

Quant aux charges totales, elles se chiffrent à 673,5 millions de dollars, une diminution de 230,0 millions de dollars (-25,5 %).

## LOTÉRIES

Avec des produits de 860,9 millions de dollars, le secteur des loteries affiche une diminution de 68,5 millions de dollars (-7,4 %) par rapport à l'exercice antérieur.

Le résultat net du secteur se chiffre à 474,4 millions de dollars, en baisse de 54,4 millions de dollars (-10,3 %). Ces baisses sont surtout attribuables à l'arrêt de la vente chez les détaillants jusqu'au 4 mai 2020.

Soulignons que les loteries instantanées ont vu leurs produits augmenter, notamment en raison de l'ajout de jeux en ligne. Les paris sur événement ont pour leur part connu une bonne performance malgré des événements sportifs moins nombreux et décalés.

Une somme de 4,7 millions de dollars a été remise aux organismes sans but lucratif exploitant des kiosques de loterie.

## PRODUITS

### AU 31 MARS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020	Variation en \$	Variation en %
Loteries à tirage	632 193	735 665	(103 472)	(14,1)
Loteries instantanées	199 341	163 434	35 907	22,0
Paris sur événement	29 378	30 327	(949)	(3,1)
<b>Total</b>	<b>860 912</b>	<b>929 426</b>	<b>(68 514)</b>	<b>(7,4)</b>
<b>Jeu en ligne</b> <i>(Inclus dans le tableau ci-dessus)</i>	<b>123 908</b>	<b>39 419</b>	<b>84 489</b>	<b>214,3</b>

## CASINOS

Pour le secteur des casinos, les produits s'élèvent à 331,2 millions de dollars, une baisse de 632,5 millions de dollars (-65,6 %) par rapport à l'exercice précédent.

Le secteur déclare une perte nette de 116,3 millions de dollars.

Ces résultats s'expliquent principalement par la fermeture des casinos et des salons de jeux durant une très grande partie de l'exercice.

## PRODUITS

### AU 31 MARS

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020	Variation en \$	Variation en %
Casinos terrestres	78 427	800 759	(722 332)	(90,2)
Casino en ligne	244 418	96 449	147 969	153,4
Salons de jeux	8 330	66 457	(58 127)	(87,5)
<b>Total</b>	<b>331 175</b>	<b>963 665</b>	<b>(632 490)</b>	<b>(65,6)</b>

## ÉTABLISSEMENTS DE JEUX

Le secteur des établissements de jeux, qui comprend les appareils de loterie vidéo dans le réseau des bars, les bingos et les Kinzo, a enregistré des produits de 217,4 millions de dollars en 2020-2021. Par rapport à l'année précédente, il s'agit d'une diminution de 655,2 millions de dollars (-75,1 %).

Le résultat net du secteur se chiffre à 99,5 millions de dollars, en baisse de 448,1 millions de dollars (-81,8 %).

Ces reculs sont essentiellement attribuables à la fermeture des établissements durant une très grande partie de l'exercice.

Mentionnons qu'une somme de 1,1 million de dollars a été remise aux organismes sans but lucratif titulaires d'une licence de bingo.

## PRODUITS

### AU 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2021	2020	Variation en \$	Variation en %
Bars	213 798	853 476	(639 678)	(74,9)
Bingos et Kinzo	3 614	19 101	(15 487)	(81,1)
<b>Total</b>	<b>217 412</b>	<b>872 577</b>	<b>(655 165)</b>	<b>(75,1)</b>

## JEU EN LIGNE

Pour l'exercice 2020-2021, les produits totaux (jeux de loterie et jeux de casino) du site de jeu en ligne lotoquebec.com se chiffrent à 368,3 millions de dollars (123,9 millions de dollars pour les jeux de loterie et 244,4 millions de dollars pour les jeux de casino), une augmentation de 232,5 millions de dollars (+171,1 %) par rapport à 2019-2020 (+84,5 millions de dollars pour les jeux de loterie et +148,0 millions de dollars pour les jeux de casino).

Plusieurs consommateurs se sont tournés vers lotoquebec.com durant la fermeture des casinos et des salons de jeux ainsi que la suspension de la vente de loterie chez les détaillants, et certains ont ensuite conservé cette habitude. C'est ce qui explique cette hausse.

## CHARGES DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les charges, y compris le coût des ventes, totalisent 949,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 437,5 millions de dollars (-31,5 %) comparativement à l'exercice antérieur.

Face à une importante réduction de ses activités commerciales en raison de la pandémie, la Société a effectué un exercice approfondi d'optimisation impliquant tous les secteurs. D'importantes mesures d'économie touchant les opérations et l'ensemble du personnel ont été mises en place, notamment un plan de réduction des dépenses liées à la main-d'œuvre.

## CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes totalisent 5,0 millions de dollars, une diminution de 1,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cet écart est notamment attribuable à des taux d'emprunt moins élevés qu'en 2019-2020.

## CONTRIBUTIONS AUX GOUVERNEMENTS

Les contributions de Loto-Québec sous forme de dividende au ministre des Finances s'élèvent à 432,6 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 895,8 millions de dollars (-67,4 %) par rapport à l'exercice précédent. À ce dividende s'ajoutent les 25,0 millions de dollars remis au gouvernement du Québec dans des comptes à fins déterminées et les 67,9 millions de dollars versés au ministère du

Revenu à titre de taxe de vente du Québec. Le total des contributions versées au gouvernement du Québec s'élève donc à 525,5 millions de dollars (2020 : 1,452 milliard de dollars). La Société a, en outre, versé au gouvernement du Canada 17,7 millions de dollars en guise de compensation pour le retrait de ce dernier du domaine des loteries et 34,0 millions de dollars en taxe sur les produits et services, pour un total de 51,7 millions de dollars (2020 : 66,9 millions de dollars).

## CONTRIBUTIONS AUX GOUVERNEMENTS

### AU 31 MARS

(En millions de dollars canadiens)

	2021	2020
<b>Gouvernement du Québec</b>		
Dividende	432,6	1 328,5
Comptes à fins déterminées	25,0	25,0
Taxe de vente du Québec	67,9	98,4
<b>Total au gouvernement du Québec</b>	<b>525,5</b>	<b>1 451,9</b>
<b>Gouvernement du Canada</b>		
Compensation pour le retrait du domaine des loteries	17,7	17,6
Taxe sur les produits et services	34,0	49,3
<b>Total au gouvernement du Canada</b>	<b>51,7</b>	<b>66,9</b>
<b>Total</b>	<b>577,2</b>	<b>1 518,8</b>

# INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

Secteurs d'activité	2021				
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<b>Produits</b>					
Jeux	860 912	326 042	217 412	–	1 404 366
Restauration	–	3 429	–	(1 975)	1 454
Hébergement	–	1 704	–	–	1 704
	<b>860 912</b>	<b>331 175</b>	<b>217 412</b>	<b>(1 975)</b>	<b>1 407 524</b>
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	128 322	–	48 131	–	176 453
Redevances	3 885	39 178	–	–	43 063
Impression	20 537	–	285	–	20 822
Aliments et boissons	–	1 756	–	–	1 756
Taxe sur les produits et services	7 239	1 784	2 418	–	11 441
Taxe de vente du Québec	14 442	3 559	4 825	–	22 826
	<b>174 425</b>	<b>46 277</b>	<b>55 659</b>	<b>–</b>	<b>276 361</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>686 487</b>	<b>284 898</b>	<b>161 753</b>	<b>(1 975)</b>	<b>1 131 163</b>
<b>Charges</b>					
Avantages du personnel	83 993	201 989	13 802	(690)	299 094
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	15 275	56 584	20 980	–	92 839
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 531	4 741	388	–	6 660
Paiements spéciaux	17 690	–	746	–	18 436
Taxe sur les produits et services	3 876	4 351	1 624	–	9 851
Taxe de vente du Québec	7 734	8 709	3 241	–	19 684
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	79 208	109 084	20 527	(1 285)	207 534
	<b>209 307</b>	<b>385 458</b>	<b>61 308</b>	<b>(1 975)</b>	<b>654 098</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>477 180</b>	<b>(100 560)</b>	<b>100 445</b>	<b>–</b>	<b>477 065</b>
Produits financiers	(1 464)	(543)	(103)	–	(2 110)
Charges financières	4 203	1 856	1 056	–	7 115
<b>Charges financières nettes</b>	<b>2 739</b>	<b>1 313</b>	<b>953</b>	<b>–</b>	<b>5 005</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	–	(4 410)	–	–	(4 410)
Dévaluation des participations dans la coentreprise	–	18 840	–	–	18 840
<b>Résultat net</b>	<b>474 441</b>	<b>(116 303)</b>	<b>99 492</b>	<b>–</b>	<b>457 630</b>

(En milliers de dollars canadiens)

(En milliers de dollars canadiens)

2020

Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Chiffres consolidés
<b>Produits</b>					
Jeux	929 426	857 702	872 577	–	2 659 705
Restauration	–	86 979	–	(24 852)	62 127
Hébergement	–	18 984	–	–	18 984
	<b>929 426</b>	<b>963 665</b>	<b>872 577</b>	<b>(24 852)</b>	<b>2 740 816</b>
<b>Coût des ventes</b>					
Commissions	144 002	–	193 632	–	337 634
Redevances	879	33 290	597	–	34 766
Impression	24 825	–	1 339	–	26 164
Aliments et boissons	–	27 480	–	–	27 480
Taxe sur les produits et services	8 060	1 450	9 767	–	19 277
Taxe de vente du Québec	16 080	2 892	19 485	–	38 457
	<b>193 846</b>	<b>65 112</b>	<b>224 820</b>	<b>–</b>	<b>483 778</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>735 580</b>	<b>898 553</b>	<b>647 757</b>	<b>(24 852)</b>	<b>2 257 038</b>
<b>Charges</b>					
Avantages du personnel	67 546	356 847	28 197	(6 808)	445 782
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	14 155	57 306	27 595	–	99 056
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	1 748	4 948	564	–	7 260
Paiements spéciaux	17 631	–	4 508	–	22 139
Taxe sur les produits et services	4 075	7 053	2 573	–	13 701
Taxe de vente du Québec	8 133	14 111	5 133	–	27 377
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	91 824	173 773	29 254	(18 044)	276 807
	<b>205 112</b>	<b>614 038</b>	<b>97 824</b>	<b>(24 852)</b>	<b>892 122</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>530 468</b>	<b>284 515</b>	<b>549 933</b>	<b>–</b>	<b>1 364 916</b>
Produits financiers	(1 235)	(1 074)	(300)	–	(2 609)
Charges financières	2 910	3 219	2 639	–	8 768
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1 675</b>	<b>2 145</b>	<b>2 339</b>	<b>–</b>	<b>6 159</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	–	5 295	–	–	5 295
<b>Résultat net</b>	<b>528 793</b>	<b>277 075</b>	<b>547 594</b>	<b>–</b>	<b>1 353 462</b>

# RÉSULTATS COMPARATIFS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(En milliers de dollars canadiens)	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats consolidés					
<b>Produits</b>	<b>1 407 524</b>	<b>2 740 816</b>	<b>2 827 087</b>	<b>2 742 167</b>	<b>2 623 275</b>
<b>Coût des ventes</b>					
<b>Loteries</b>					
Commissions	128 322	144 002	146 980	138 784	127 694
Redevances	3 885	879	934	860	604
Impression	20 537	24 825	29 374	22 862	20 721
Taxe sur les produits et services	7 239	8 060	8 727	7 435	7 312
Taxe de vente du Québec	14 442	16 080	17 410	14 833	14 588
	<b>174 425</b>	<b>193 846</b>	<b>203 425</b>	<b>184 774</b>	<b>170 919</b>
<b>Casinos</b>					
Redevances	39 178	33 290	29 345	15 975	8 867
Aliments et boissons	1 756	27 480	28 231	27 627	25 580
Taxe sur les produits et services	1 784	1 450	1 188	609	322
Taxe de vente du Québec	3 559	2 892	2 371	1 215	643
	<b>46 277</b>	<b>65 112</b>	<b>61 135</b>	<b>45 426</b>	<b>35 412</b>
<b>Établissements de jeux</b>					
Commissions	48 131	193 632	202 791	203 939	202 603
Redevances	–	597	1 227	192	109
Impression	285	1 339	1 292	1 354	1 448
Taxe sur les produits et services	2 418	9 767	10 247	10 261	10 194
Taxe de vente du Québec	4 825	19 485	20 443	20 471	20 338
	<b>55 659</b>	<b>224 820</b>	<b>236 000</b>	<b>236 217</b>	<b>234 692</b>
<b>Total</b>	<b>276 361</b>	<b>483 778</b>	<b>500 560</b>	<b>466 417</b>	<b>441 023</b>
<b>Bénéfice brut</b>	<b>1 131 163</b>	<b>2 257 038</b>	<b>2 326 527</b>	<b>2 275 750</b>	<b>2 182 252</b>
<b>Charges des activités d'exploitation</b>					
Loteries	180 891	177 001	178 537	172 985	168 555
Casinos	309 098	505 768	493 181	495 969	466 413
Établissements de jeux	35 075	61 959	81 704	88 684	119 159
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	92 839	99 056	119 918	126 564	132 618
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	6 660	7 260	–	–	–
Taxe sur les produits et services	9 851	13 701	11 586	14 294	17 173
Taxe de vente du Québec	19 684	27 377	23 143	29 055	34 289
	<b>654 098</b>	<b>892 122</b>	<b>908 069</b>	<b>927 551</b>	<b>938 207</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>477 065</b>	<b>1 364 916</b>	<b>1 418 458</b>	<b>1 348 199</b>	<b>1 244 045</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5 005</b>	<b>6 159</b>	<b>6 016</b>	<b>7 942</b>	<b>8 515</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	(4 410)	5 295	4 236	4 790	4 979
Dévaluation des participations dans la coentreprise	18 840	–	–	–	–
<b>Résultat net</b>	<b>457 630</b>	<b>1 353 462</b>	<b>1 408 206</b>	<b>1 335 467</b>	<b>1 230 551</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 36 Rapport de la direction
- 37 Rapports des auditeurs indépendants
- 39 État consolidé du résultat global
- 40 État consolidé des variations des capitaux propres
- 41 État consolidé de la situation financière
- 42 Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 43 Notes complémentaires aux états financiers consolidés

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec les informations données dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes et de leur application uniforme par Loto-Québec.

La direction de Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Vice-présidence corporative à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leurs rapports des auditeurs indépendants exposent la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

La présidente et chef de la direction  
de Loto-Québec,



LYNNE ROITER

La vice-présidente corporative aux finances  
et à l'administration de Loto-Québec,



MARIE-CLAUDE TREMBLAY, CPA, CA

MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 28 MAI 2021

# RAPPORTS DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Report relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

  
 Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA  
 Vérificateur général adjoint

  
 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.\*

Montréal, le 28 mai 2021

\* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A110618

# ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020
<b>Produits</b> (note 5)	<b>1 407 524</b>	2 740 816
<b>Coût des ventes</b> (note 6)	<b>276 361</b>	483 778
<b>Bénéfice brut</b>	<b>1 131 163</b>	<b>2 257 038</b>
<b>Charges</b>		
Avantages du personnel (note 7)	299 094	445 782
Dotation aux amortissements (notes 14 et 15)	92 839	99 056
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	6 660	7 260
Paiements spéciaux (note 8)	18 436	22 139
Taxe sur les produits et services	9 851	13 701
Taxe de vente du Québec	19 684	27 377
Charges générales d'exploitation, d'administration et autres	207 534	276 807
	<b>654 098</b>	<b>892 122</b>
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>477 065</b>	<b>1 364 916</b>
Produits financiers (note 9)	(2 110)	(2 609)
Charges financières (note 9)	7 115	8 768
<b>Charges financières nettes</b> (note 9)	<b>5 005</b>	<b>6 159</b>
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires (note 13)	(4 410)	5 295
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	18 840	–
<b>Résultat net</b>	<b>457 630</b>	<b>1 353 462</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies (note 20)	21 133	59 348
<b>Résultat global</b>	<b>478 763</b>	<b>1 412 810</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2019</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>24 417</b>	<b>110 887</b>
Dividende	–	(1 328 462)	–	(1 328 462)
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 353 462)	–	(1 353 462)
Résultat net	–	1 353 462	–	1 353 462
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	59 348	59 348
Résultat global	–	1 353 462	59 348	1 412 810
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>83 765</b>	<b>170 235</b>
Dividende	–	(432 630)	–	(432 630)
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	(25 000)	–	(25 000)
Transactions avec l'actionnaire	–	(457 630)	–	(457 630)
Résultat net	–	457 630	–	457 630
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	–	–	21 133	21 133
Résultat global	–	457 630	21 133	478 763
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>104 898</b>	<b>191 368</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2021

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie (note 24)	105 142	110 527
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	99 261	32 621
Stocks (note 12)	4 141	4 604
Charges payées d'avance	14 264	21 843
<b>Total des actifs courants</b>	<b>222 808</b>	<b>169 595</b>
Participations dans la coentreprise et prêts (note 13)	18 408	37 956
Immobilisations corporelles (note 14)	652 634	697 524
Immobilisations incorporelles (note 15)	43 797	49 755
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 16)	13 794	19 495
Actif net au titre des prestations définies (note 20)	27 981	12 144
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>756 614</b>	<b>816 874</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>979 422</b>	<b>986 469</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts bancaires (note 17)	242 788	283 800
Dividende à payer	97 630	58 063
Charges à payer et frais courus (note 18)	226 344	274 722
Dérivés sur opérations de jeu	5 524	2 361
Produits différés	2 729	2 122
Portion courante des obligations locatives (note 16)	5 569	6 555
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	9 943	43 375
<b>Total des passifs courants</b>	<b>590 527</b>	<b>670 998</b>
Dette à long terme (note 19)	181 263	119 227
Obligations locatives (note 16)	8 195	13 561
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	8 069	12 448
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>197 527</b>	<b>145 236</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>788 054</b>	<b>816 234</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions autorisé, émis et payé : 1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	104 898	83 765
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>191 368</b>	<b>170 235</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>979 422</b>	<b>986 469</b>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



LYNNE ROITER  
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	2021	2020
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	457 630	1 353 462
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements et moins-values nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	92 839	99 056
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	6 660	7 260
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'obligations locatives	1 134	773
(Gain) perte de change des obligations locatives	(852)	433
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	13 341	33 054
Quote-part du résultat net dans la coentreprise	(4 410)	5 295
Autres charges financières nettes	5 005	6 159
Dévaluation des participations dans la coentreprise (note 13)	18 840	–
Variation nette des éléments hors caisse (note 24)	(76 877)	26 758
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	(12 424)	(18 974)
Intérêts liés aux contrats de location	(306)	(410)
Intérêts payés	(7 219)	(8 243)
Intérêts reçus	2 110	2 609
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>495 471</b>	<b>1 507 231</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(48 758)	(62 955)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(12 388)	(13 449)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	4	29
Encaissement de l'avance, sans intérêt, à la coentreprise	–	5 000
Investissement dans la coentreprise, net des distributions, et versements aux partenaires	(2 691)	(8 084)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(63 833)</b>	<b>(79 458)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividende payé	(393 063)	(1 417 803)
Variation nette des emprunts bancaires	(41 012)	(12 935)
Augmentation de la dette à long terme	80 530	48 298
Remboursement de la dette à long terme	(52 021)	(3 732)
Remboursement des obligations locatives	(6 457)	(7 071)
Contributions au gouvernement du Québec (note 10)	(25 000)	(25 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(437 023)</b>	<b>(1 418 243)</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie</b>	<b>(5 385)</b>	<b>9 530</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>110 527</b>	<b>100 997</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice (note 24)</b>	<b>105 142</b>	<b>110 527</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

(En milliers de dollars canadiens)

## 1 / STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. De plus, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015* modifie la loi constitutive de Loto-Québec pour qu'elle accomplisse les tâches qui lui sont dévolues au titre III.4 de la *Loi sur la protection du consommateur* (RLRQ, chapitre P-40.1) relativement aux jeux d'argent en ligne. Les modifications en question entreront en vigueur à la date qui sera fixée par le gouvernement. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> supplément)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec ») et individuellement les « filiales de Loto-Québec » ainsi que la participation de Loto-Québec dans une coentreprise.

## 2 / BASE DE PRÉPARATION

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 28 mai 2021.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés sur opérations de jeu, évalués à la juste valeur;
- du passif (actif) net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec.

### d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces éléments en cause. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes importantes relatives aux éléments qui font l'objet d'estimations, qui ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies aux notes suivantes :

- Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (*notes 4 f et 20 b iv*);
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (*note 4 l, m et n*);
- Dépréciation des actifs financiers et non financiers (*note 4 o*);
- Passifs éventuels (*note 22*);
- Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a évalué l'incidence des incertitudes entourant la pandémie de COVID-19 sur les montants présentés à l'état consolidé de la situation financière. À la suite de cette évaluation, la Société a comptabilisé une dépréciation des participations dans la coentreprise (*note 13*). Aucune autre incidence significative n'a été relevée aux estimations et jugements comptables.

### 3 / MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Certaines nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

### 4 / PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Principes de consolidation

##### (i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.;
- La Société des casinos du Québec inc.;
- Casiloc inc.;
- La Société des établissements de jeux du Québec inc.;
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.;
- 9059-3849 Québec inc.;
- Casino Mondial inc.;
- Casino Capital-2006 inc.;
- Technologies Nter, société en commandite;
- Technologies Nter inc.

##### (ii) Participations dans une coentreprise

La Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et son commandité, 9064-1812 Québec inc., est une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La SCMR, dont l'établissement est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

La coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Après sa comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges ainsi que les mouvements des capitaux propres de l'entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec, de la date à laquelle cette dernière a commencé à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans la coentreprise, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entité détenue.

##### (iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

## b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sont présentés au net au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres à l'état consolidé du résultat global.

## c) Produits

Les principales sources de produits et les méthodes comptables afférentes sont décrites ci-dessous :

### (i) Produits des jeux

Loto-Québec a établi que les produits des jeux dans le cadre de ses activités ordinaires sont répartis en deux grandes catégories :

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont fixes ou substantiellement fixes (ci-après « substantiellement fixes »). Les produits de ces jeux constituent, en substance, une commission et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Le montant des produits de ces jeux correspond à la contrepartie reçue du client moins les lots payables aux clients.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu. Les produits de ces jeux constituent, en substance, des règlements de dérivés sur opérations de jeu et ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Le montant des produits de ces jeux correspond au cumul des profits et pertes nets à la suite du règlement de chaque jeu, soit à la différence entre les mises et les lots attribués.

#### Loteries

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des loteries instantanées et de certaines loteries à tirage.

Les produits des loteries instantanées sont comptabilisés au moment de la vente aux clients par les détaillants ou en ligne puisque ces opérations de jeu sont réglées et l'obligation de prestation est remplie instantanément.

Les produits des loteries à tirage pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie. Pour les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages sont subséquents à cette date, la portion des ventes correspondant au taux fixe théorique de lots à attribuer est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif financier pour lots à payer, et la portion résiduelle est comptabilisée à titre de produits différés.

- Les produits des loteries pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés de certaines loteries à tirage et des jeux de paris sur événement.

Ces produits sont comptabilisés à la date du tirage ou au moment de l'événement puisque c'est à ce moment que les opérations de jeu sont réglées. Les billets vendus jusqu'au 31 mars et dont les tirages ou les événements sont subséquents à cette date sont comptabilisés au passif à l'état de la situation financière à titre de dérivés sur opérations de jeu.

#### Casinos

- Les produits pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de poker en pari mutuel. Ces produits sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits provenant de l'exploitation des autres jeux en casino et en ligne de même que ceux provenant des salons de jeux sont des produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu, et sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

Lorsque le programme de gratuités aux clients est applicable à une transaction, la valeur des points accumulés pour celle-ci est déduite des produits de ces jeux.

#### Établissements de jeux

- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués sont substantiellement fixes sont composés des jeux de bingo et de Kinzo. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date du tirage puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.
- Les produits des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu sont composés des produits provenant des bars. Les produits de ces jeux sont comptabilisés à la date où les opérations de jeu sont réglées. Les mises sont généralement placées et le jeu est réglé le même jour.

**(ii) Produits non liés au jeu**

Les produits qui ne sont pas liés au jeu proviennent principalement des activités de restauration et d'hébergement. Ces produits sont comptabilisés au moment où les services sont rendus aux clients puisque c'est à ce moment que l'obligation de prestation est remplie.

**d) Programmes de gratuités aux clients**

Des programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, d'accumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client. Les points sont convertibles en argent ou en biens et services, au choix du client. Ces programmes de points sont associés à des jeux pour lesquels les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu.

Lorsque des points sont accordés aux clients, une portion du prix de transaction est allouée à ces points, d'un montant correspondant à la valeur en argent des points, et est comptabilisée au passif au poste Charges à payer et frais courus. L'utilisation des points par les clients est comptabilisée en diminution du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 12 mois, le passif attribuable à ces points expirés est radié et la contrepartie est comptabilisée aux produits à l'état consolidé du résultat global.

**e) Coût des ventes****Commissions**

Loto-Québec verse des commissions basées sur un pourcentage des ventes de billets de loterie et de bingo ainsi que sur un pourcentage des produits tirés des appareils de loterie vidéo dans les bars. Ces commissions sont comptabilisées au coût des ventes à l'état consolidé du résultat global, au moment où elles sont engagées.

**f) Avantages du personnel****(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes généraux et obligatoires, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme, et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

**(ii) Régimes généraux et obligatoires**

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

**(iii) Régimes à prestations définies**

Le terme « régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

**Régimes de retraite**

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajustée pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, du plafond de l'actif. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuair. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique en résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime ou au moment du règlement des obligations du régime.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé par l'utilisation d'un taux correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'OPD du régime, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait par la multiplication du passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux OPD, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des produits d'intérêt), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

#### Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autre que celle des régimes de retraite.

La méthode utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, le coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés des autres avantages à long terme est la même que celle utilisée pour les régimes de retraite.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

#### **g) Taxes à la consommation**

Loto-Québec effectue des remises de taxe sur les produits et services (TPS) au gouvernement du Canada, conformément au *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH)*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15), ainsi que des remises de taxe de vente du Québec (TVQ) au gouvernement du Québec, conformément au *Règlement sur la taxe de vente du Québec*, édicté en vertu de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

Les taxes nettes attribuables aux activités non liées au jeu se calculent de la même façon que pour les autres sociétés assujetties aux taxes à la consommation (TPS et TVQ). Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent. De plus, Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces dernières taxes sont présentées dans le coût des ventes lorsqu'elles sont directement imputables à un secteur d'activité ou distinctement à l'état consolidé du résultat global dans le cas contraire. Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent environ 30 % des charges taxables liées au jeu.

#### **h) Produits financiers et charges financières**

Les produits financiers, comptabilisés distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent les produits d'intérêt sur la trésorerie et sur les prêts à une coentreprise.

Les charges financières, comptabilisées distinctement à l'état consolidé du résultat global, comprennent, le cas échéant, les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme ainsi que les intérêts liés aux contrats de location. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net par la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **i) Instruments financiers**

##### **(i) Comptabilisation et évaluation initiale**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date à laquelle Loto-Québec devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les créances clients sans composante de financement significative sont initialement évaluées au prix de transaction. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement liés à son acquisition ou à son émission.

##### **(ii) Actifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes**

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois : (a) du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers; (b) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si Loto-Québec change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier qui est un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme décrit précédemment, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés.

En résumé, voici les méthodes applicables pour l'évaluation ultérieure des actifs financiers et la comptabilisation des profits et pertes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :  
Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou les dividendes perçus, sont comptabilisés au résultat net.
- Actifs financiers au coût amorti :  
Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêt, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés, le cas échéant, au résultat net. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés au résultat net.

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les prêts à la coentreprise, qui sont tous classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

### (iii) Passifs financiers – classement, évaluation ultérieure, et profits et pertes

Lors de sa comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme ultérieurement évalué soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transactions, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêt, sont comptabilisés au résultat net.

Les dérivés sur opérations de jeu non réglées sont évalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêt et les profits et pertes de change, le cas échéant, sont comptabilisés au résultat net. Tout profit ou perte lié à la décomptabilisation est enregistré au résultat net.

Les emprunts bancaires, le dividende à payer, les fournisseurs et frais courus (à l'exception de la TPS, de la TVQ et des avantages sociaux à payer), les lots à payer, les lots progressifs à payer, les salaires à payer, le montant à payer à la coentreprise ainsi que la dette à long terme sont évalués ultérieurement au coût amorti.

### (iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par un actif financier arrivent à expiration, ou lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de Loto-Québec sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Un passif est également décomptabilisé lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à la juste valeur selon les conditions modifiées.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable attribuée à la partie décomptabilisée et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée au résultat net.

### (v) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de la situation financière si et seulement si Loto-Québec dispose actuellement du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### (vi) Juste valeur

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux, fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix);
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change ainsi que la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

#### **j) Trésorerie**

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

#### **k) Stocks**

Les stocks comprennent les aliments et boissons, les billets et les stocks de papeterie de loterie. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût est le coût moyen. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

#### **l) Immobilisations corporelles**

##### **(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres.

##### **(ii) Coûts ultérieurs**

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres au moment où ils sont encourus.

##### **(iii) Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations corporelles sont prêtes à être mises en service pour chaque composante principale d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante principale d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Immeubles	de 1,67 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	3,33 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	de 2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	de 2 % à 10 %
Aménagement extérieur	de 3,33 % à 6,67 %
Améliorations locatives	de 1,67 % à 6,67 %
Équipement et autres	de 6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice, et les ajuste si nécessaire. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité.

Les immobilisations corporelles en cours, les terrains ainsi que les œuvres d'art ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

#### m) Immobilisations incorporelles

##### (i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements.

La direction doit porter un jugement pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Les dépenses de recherche et de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges à l'état consolidé du résultat global au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles générées à l'interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés à l'interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend les coûts directement liés à l'acquisition des licences et des logiciels ainsi que ceux liés à leur installation.

##### (ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il peut être évalué de façon fiable et s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont encourues.

##### (iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les immobilisations incorporelles sont prêtes à être mises en service et selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, étant donné que ce mode représente le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les taux suivants représentent les durées d'utilité estimées :

Licences acquises	sur la durée du contrat
Logiciels acquis	de 6,67 % à 20 %
Logiciels générés à l'interne	de 6,67 % à 20 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements à l'état consolidé du résultat global.

## n) Contrats de location

### Identification d'un contrat de location

À la date de passation d'un contrat, Loto-Québec détermine si celui-ci constitue un contrat de location, c'est-à-dire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Loto-Québec comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, notamment le matériel de bureau. Pour ces types de contrats, Loto-Québec comptabilise les paiements de loyer comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

Loto-Québec détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pendant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Loto-Québec réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement se produit.

Loto-Québec a fait le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, et comptabilise les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

### **Actif au titre du droit d'utilisation**

#### (i) **Comptabilisation et évaluation initiale**

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé à la date de début de contrat et est évalué au coût. Le coût se fonde sur le montant initial de l'obligation locative majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des éventuels avantages incitatifs à la location reçus, et de l'estimation des coûts que Loto-Québec devra engager pour démanteler et enlever le bien loué ainsi que pour la restauration du lieu ou pour la remise du bien dans l'état exigé par le contrat.

#### (ii) **Évaluation ultérieure**

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, ajusté en fonction des réévaluations de l'obligation locative. L'amortissement est comptabilisé à partir de la date de début de contrat selon le modèle de consommation attendu des avantages économiques futurs, qui se fonde sur le moindre de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon le mode linéaire. La durée du contrat de location tient compte de l'option de renouvellement uniquement si Loto-Québec est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 16 ans pour les immeubles, les aménagements et les stationnements, et de 1 à 9 ans pour les équipements et autres.

### **Obligations locatives**

#### (i) **Comptabilisation et évaluation initiale**

À la date de début de contrat, Loto-Québec comptabilise les obligations locatives en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat. Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, déduction faite de tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements de loyer variables, qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes devant être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyer comprennent également le prix d'exercice de toute option d'achat que Loto-Québec a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que les paiements au titre des pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par Loto-Québec de l'option de résiliation du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyer est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de début de contrat si le taux d'intérêt implicite aux termes du contrat de location ne peut être déterminé facilement.

**(ii) Évaluation ultérieure**

Après la date de début de contrat, le montant des obligations locatives est augmenté pour rendre compte du cumul des intérêts et est réduit pour tenir compte des paiements de loyer effectués. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si survient une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des paiements de loyer fixes en substance ou un changement dans la détermination d'acheter l'actif sous-jacent.

**o) Dépréciation des actifs financiers et non financiers****(i) Actifs financiers**

Des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur les actifs financiers évalués au coût amorti, le cas échéant.

Les corrections de valeur pour pertes attendues sont évaluées sur l'une des deux bases suivantes :

- Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, qui correspondent aux cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture; ou
- Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspondent à tous les cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers.

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir :

- Les instruments de dettes dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture; et
- Les autres instruments de dettes et de trésorerie dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue des instruments financiers) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale (phase 1).

Loto-Québec évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Lorsque Loto-Québec détermine si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables pouvant être obtenues sans devoir engager des coûts ni des efforts déraisonnables. Il s'agit notamment d'informations quantitatives et qualitatives et d'analyses, basées sur l'expérience historique de Loto-Québec, d'une analyse avisée du crédit, ainsi que des informations prospectives.

Loto-Québec considère que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou si la santé financière de la contrepartie s'est détériorée de manière significative (phase 2).

Loto-Québec considère qu'un actif financier est défaillant (phase 3) lorsque :

- Il est peu probable que l'emprunteur paie la totalité de ses obligations liées au crédit envers Loto-Québec sans avoir recours à des actions telles que la réalisation de garanties, le cas échéant;
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Loto-Québec considère qu'un instrument de dette présente un faible risque lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification dite de « catégorie d'investissement » par une agence de notation, c'est-à-dire lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (selon l'agence de notation Moody's) ou à BBB- (selon l'agence de notation Standard & Poor's).

La période maximale à prendre en considération pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle l'entité est exposée au risque de crédit.

À chaque date de clôture, Loto-Québec évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les instruments de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont susceptibles d'être dépréciés. Un actif financier est ainsi déprécié en raison d'un ou de plusieurs événements intervenus qui ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif.

**Évaluation des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont une estimation objective fondée sur des pondérations probabilistes, qui est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. Les pertes de crédit attendues sont évaluées selon la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à une entité aux termes d'un contrat et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

**Présentation des pertes de crédit attendues**

À l'état consolidé de la situation financière, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

Les pertes de valeur comptabilisées sont présentées à l'état consolidé du résultat global au poste Charges générales d'exploitation, d'administration et autres.

**Décomptabilisation**

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsque Loto-Québec n'a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier. Cette appréciation est effectuée instrument par instrument.

**(ii) Actifs non financiers**

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, un test de dépréciation est réalisé au même moment chaque année sur les immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs (l'UGT) qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée.

Tous les actifs non financiers sont subséquentement réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur comptable.

## 5 / PRODUITS

Les produits de Loto-Québec sont ventilés en fonction des secteurs d'activité et des principales catégories de produits :

Secteurs d'activité	2021				Total
	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	
<b>Produits des jeux</b>					
Loteries à tirage	534 925	–	–	–	534 925
Loteries instantanées	178 950	–	–	–	178 950
Paris sur événement	23 129	–	–	–	23 129
Jeux en casino	–	73 294	–	–	73 294
Jeux en ligne	123 908	244 418	–	–	368 326
Salons de jeux	–	8 330	–	–	8 330
Bars	–	–	213 798	–	213 798
Bingos	–	–	1 940	–	1 940
Kinzo	–	–	1 674	–	1 674
<b>Total des produits des jeux</b>	<b>860 912</b>	<b>326 042</b>	<b>217 412</b>	<b>–</b>	<b>1 404 366</b>
<b>Produits non liés au jeu</b>					
Restauration	–	3 429	–	(1 975)	1 454
Hébergement	–	1 704	–	–	1 704
<b>Total des produits non liés au jeu</b>	<b>–</b>	<b>5 133</b>	<b>–</b>	<b>(1 975)</b>	<b>3 158</b>
	<b>860 912</b>	<b>331 175</b>	<b>217 412</b>	<b>(1 975)</b>	<b>1 407 524</b>

### Produits des jeux

Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes	569 095
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu	835 271
	<b>1 404 366</b>

2020					
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination des transactions intragroupe	Total
<b>Produits des jeux</b>					
Loteries à tirage	702 597	–	–	–	702 597
Loteries instantanées	162 721	–	–	–	162 721
Paris sur événement	24 689	–	–	–	24 689
Jeux en casino	–	694 796	–	–	694 796
Jeux en ligne	39 419	96 449	–	–	135 868
Salons de jeux	–	66 457	–	–	66 457
Bars	–	–	853 476	–	853 476
Bingos	–	–	12 413	–	12 413
Kinzo	–	–	6 688	–	6 688
<b>Total des produits des jeux</b>	<b>929 426</b>	<b>857 702</b>	<b>872 577</b>	<b>–</b>	<b>2 659 705</b>
<b>Produits non liés au jeu</b>					
Restauration	–	86 979	–	(24 852)	62 127
Hébergement	–	18 984	–	–	18 984
<b>Total des produits non liés au jeu</b>	<b>–</b>	<b>105 963</b>	<b>–</b>	<b>(24 852)</b>	<b>81 111</b>
	<b>929 426</b>	<b>963 665</b>	<b>872 577</b>	<b>(24 852)</b>	<b>2 740 816</b>
<b>Produits des jeux</b>					
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes					616 220
Produits des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu					2 043 485
					<b>2 659 705</b>

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*, tel qu'expliqué à la note 4 c.

Les produits des jeux provenant des opérations de jeu pour lesquelles les taux de lots attribués dépendent de l'issue de chaque jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, tel qu'expliqué à la note 4 c.

Les produits non liés au jeu entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec des clients*.

## 6 / COÛT DES VENTES

Le coût des produits lié aux opérations de jeu est composé de :

	2021	2020
<b>Loteries</b>		
Commissions	128 322	144 002
Redevances	3 885	879
Impression	20 537	24 825
TPS	7 239	8 060
TVQ	14 442	16 080
	<b>174 425</b>	<b>193 846</b>
<b>Casinos</b>		
Redevances	39 178	33 290
Aliments et boissons	1 756	27 480
TPS	1 784	1 450
TVQ	3 559	2 892
	<b>46 277</b>	<b>65 112</b>
<b>Établissements de jeux</b>		
Commissions	48 131	193 632
Redevances	–	597
Impression	285	1 339
TPS	2 418	9 767
TVQ	4 825	19 485
	<b>55 659</b>	<b>224 820</b>
<b>Total</b>		
Commissions	176 453	337 634
Redevances	43 063	34 766
Impression	20 822	26 164
Aliments et boissons	1 756	27 480
TPS	11 441	19 277
TVQ	22 826	38 457
	<b>276 361</b>	<b>483 778</b>

## 7 / AVANTAGES DU PERSONNEL

	2021	2020
Avantages du personnel à court terme	276 771	401 310
Avantages postérieurs à l'emploi	24 991	45 044
Autres avantages à long terme	(2 668)	(572)
	<b>299 094</b>	<b>445 782</b>

## 8 / PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2021	2020
Versement au gouvernement du Canada	17 690	17 631
Versements aux organismes sans but lucratif (OSBL)	746	4 508
	<b>18 436</b>	<b>22 139</b>

**Versement au gouvernement du Canada**

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 78 051 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (2020 : 77 698 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

**Versements aux OSBL**

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde, à certains organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalant à différents pourcentages des produits moins la valeur des lots versés aux gagnants dépendamment des produits du bingo.

## 9 / CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2021	2020
Produits d'intérêt	2 110	2 609
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 110</b>	<b>2 609</b>
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires <sup>1</sup>	896	3 066
Charges d'intérêt sur dette à long terme	5 913	5 292
Charges d'intérêt liées aux contrats de location	306	410
<b>Total des charges financières</b>	<b>7 115</b>	<b>8 768</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5 005</b>	<b>6 159</b>

<sup>1</sup> Les charges d'intérêt incluent 324 \$ (2020 : 1 112 \$) liés à des emprunts bancaires auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

**10/ CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

	2021	2020
Ministère de la Santé et des Services sociaux	22 000	22 000
Ministère de la Sécurité publique	3 000	3 000
	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

**11/ CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS**

	2021	2020
Détaillants <sup>1</sup>	52 865	21 858
Coentreprise	6 931	–
Autres	39 465	10 763
	<b>99 261</b>	<b>32 621</b>

Les soldes à recevoir des détaillants comprennent des créances découlant des contrats conclus avec des clients relativement à des produits comptabilisés sous les normes IFRS 15 et IFRS 9.

<sup>1</sup> Selon la Convention de détaillant, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier, et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2021, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 64 780 \$ (2020 : 24 644 \$) et de 11 915 \$ (2020 : 2 786 \$), représentant les montants nets du règlement de 52 865 \$ (2020 : 21 858 \$).

**12/ STOCKS**

	2021	2020
Aliments et boissons	2 869	3 858
Billets de loterie et stock de papeterie	1 272	746
	<b>4 141</b>	<b>4 604</b>

Pour l'exercice, le coût des stocks comptabilisé en charge est de 22 293 \$ (2020 : 52 305 \$).

**13/ PARTICIPATIONS DANS LA COENTREPRISE ET PRÊTS**

	2021	2020
Participations	7 100	26 648
Prêts	11 308	11 308
	<b>18 408</b>	<b>37 956</b>

**PARTICIPATIONS****Participations et quote-part dans la coentreprise, et versements aux partenaires**

	Parts	% de participation		Valeur comptable	
		2021	2020	2021	2020
Titres de participation dans la coentreprise				7 100	26 648
Avec droit de vote et participation	A	50 %	50 %		
Avec droit de participation	B	33 %	33 %		

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la Société a évalué la valeur recouvrable des titres de participation dans la coentreprise qui présentaient des indications objectives de dépréciation en raison de leur difficulté financière causée par la crise sanitaire. La Société a estimé la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2021, la perte de valeur comptabilisée est de 18 840 \$, et est présentée au poste Dévaluation des participations dans la coentreprise à l'état consolidé du résultat global.

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la coentreprise, et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, selon laquelle les parts A, B et C de la coentreprise sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la coentreprise, la portion des résultats nets générés par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre à la coentreprise pour les partenaires, détenteurs des parts C, ainsi que la quote-part de Loto-Québec, détentrice des parts A et B, dans les résultats nets générés par le Fairmont Le Manoir Richelieu se présentent comme suit :

	2021	2020
Quote-part de Loto-Québec par sa détention de parts A et B	(1 386)	(1 482)
Versements aux partenaires, détenteurs des parts C	5 796	(3 813)
Quote-part du résultat net dans la coentreprise et versements aux partenaires	<b>4 410</b>	<b>(5 295)</b>

## Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec

	2021	2020
Total des actifs courants	6 204	6 868
Total des actifs non courants	87 710	88 320
Total des actifs	93 914	95 188
Total des passifs courants	6 165	4 610
Total des passifs non courants	12 665	9 865
Total des passifs	18 830	14 475
Produits	14 586	28 333
Résultat net et global – perte générée par la coentreprise	(4 238)	(4 585)
Résultats des parts A	15	118
Résultats des parts B	(4 253)	(4 703)
Versements aux partenaires, détenteurs des parts C (contribution du Casino de Charlevoix)	(5 796)	3 813
<b>Résultat net et résultat global – perte</b>	<b>(10 034)</b>	<b>(772)</b>

## PRÊTS

	2021	2020
<b>Coentreprise</b>		
Prêt, taux fixe de 5 %, intérêts encaissables annuellement, sans modalité d'encaissement	2 508	2 508
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 0,69 % au 31 mars 2021 (2020 : 2,25 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 5 mai 2021	1 300	1 300
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,00 % au 31 mars 2021 (2020 : 2,45 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2024	3 500	3 500
Prêt, taux fixe renouvelable annuellement de 1,00 % au 31 mars 2021, (2020 : 2,50 %), intérêts encaissables annuellement, encaissable le 9 janvier 2025	4 000	4 000
	<b>11 308</b>	<b>11 308</b>

Au 31 mars 2021, les prêts ont été transférés de la phase 1 à la phase 2, selon l'IFRS 9, compte tenu que le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale en raison des répercussions de la COVID-19 sur le secteur du tourisme. Par ailleurs, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces instruments financiers, soit la durée contractuelle restante, est considérée négligeable.

## 14 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Aménagement		Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours de construction <sup>1</sup>	Total
			Stationnements	Intérieur et extérieur					
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	44 133	435 365	122 633	524 020	87 447	616 762	7 875	13 275	1 851 510
Entrées	-	7 262	1 727	4 037	9 549	32 530	-	15 456	70 561
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	-	1 412	3 331	5 242	-	-	(9 985)	-
Sorties	-	-	-	(14)	(3 692)	(33 009)	-	-	(36 715)
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>44 133</b>	<b>442 627</b>	<b>125 772</b>	<b>531 374</b>	<b>98 546</b>	<b>616 283</b>	<b>7 875</b>	<b>18 746</b>	<b>1 885 356</b>
Entrées	-	93	954	1 345	588	20 015	-	10 710	33 705
Transferts <i>En cours</i> mis en service	-	2 954	1 110	6 556	786	-	-	(11 406)	-
Sorties	-	(6 007)	(8 610)	(35 867)	(19 741)	(59 533)	-	-	(129 758)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>44 133</b>	<b>439 667</b>	<b>119 226</b>	<b>503 408</b>	<b>80 179</b>	<b>576 765</b>	<b>7 875</b>	<b>18 050</b>	<b>1 789 303</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	-	221 791	99 753	314 534	67 452	439 607	-	-	1 143 137
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 817	4 510	12 444	2 705	52 401	-	-	80 877
Sorties	-	-	-	(14)	(3 601)	(32 567)	-	-	(36 182)
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>-</b>	<b>230 608</b>	<b>104 263</b>	<b>326 964</b>	<b>66 556</b>	<b>459 441</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 187 832</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	-	8 905	3 500	12 871	3 195	49 075	-	-	77 546
Sorties	-	(6 007)	(8 610)	(35 178)	(19 742)	(59 172)	-	-	(128 709)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>-</b>	<b>233 506</b>	<b>99 153</b>	<b>304 657</b>	<b>50 009</b>	<b>449 344</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 136 669</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>									
Au 31 mars 2020	44 133	212 019	21 509	204 410	31 990	156 842	7 875	18 746	697 524
Au 31 mars 2021	44 133	206 161	20 073	198 751	30 170	127 421	7 875	18 050	652 634

<sup>1</sup> La répartition par catégorie des immobilisations corporelles en cours de construction représente :

	2021	2020
Immeubles	1 859	3 246
Aménagement - stationnements	-	1 110
Aménagement - intérieur et extérieur	14 870	13 567
Améliorations locatives	1 321	786
Équipement et autres	-	37
	<b>18 050</b>	<b>18 746</b>

## 15 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels et licences	Logiciels	Projets informatiques en développement		
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	60 209	229 249	16 474		305 932
Entrées	2 682	4 414	8 764		15 860
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	253	8 553	(8 806)		–
Sorties	(2 512)	(10 453)	–		(12 965)
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>60 632</b>	<b>231 763</b>	<b>16 432</b>		<b>308 827</b>
Entrées	959	3 639	4 828		9 426
Transferts <i>Projets informatiques</i> mis en service	660	10 425	(11 085)		–
Sorties	(26 531)	(60 035)	–		(86 566)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>35 720</b>	<b>185 792</b>	<b>10 175</b>		<b>231 687</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	54 406	199 182	–		253 588
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 170	16 009	–		18 179
Sorties	(2 512)	(10 183)	–		(12 695)
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>54 064</b>	<b>205 008</b>	<b>–</b>		<b>259 072</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 405	12 888	–		15 293
Sorties	(26 440)	(60 035)	–		(86 475)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>30 029</b>	<b>157 861</b>	<b>–</b>		<b>187 890</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>6 568</b>	<b>26 755</b>	<b>16 432</b>		<b>49 755</b>
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>5 691</b>	<b>27 931</b>	<b>10 175</b>		<b>43 797</b>

## 16 / ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau qui suit présente les actifs au titre du droit d'utilisation à l'égard des contrats de location de Loto-Québec au 31 mars 2021 :

	Aménagement		Équipement et autres	Total
	Immeubles	Stationnements		
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	5 984	281	17 140	23 405
Entrées	2 255	3	1 317	3 575
Cessation de bail	–	(73)	(223)	(296)
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>8 239</b>	<b>211</b>	<b>18 234</b>	<b>26 684</b>
Entrées	272	–	818	1 090
Cessation de bail	(636)	(211)	(240)	(1 087)
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>7 875</b>	<b>–</b>	<b>18 812</b>	<b>26 687</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Au 1 <sup>er</sup> avril 2019	–	–	–	–
Dotation aux amortissements pour l'exercice	2 183	211	4 866	7 260
Cessation de bail	–	–	(71)	(71)
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>2 183</b>	<b>211</b>	<b>4 795</b>	<b>7 189</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	1 845	–	4 815	6 660
Cessation de bail	(634)	(211)	(111)	(956)
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>3 394</b>	<b>–</b>	<b>9 499</b>	<b>12 893</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>6 056</b>	<b>–</b>	<b>13 439</b>	<b>19 495</b>
<b>Au 31 mars 2021</b>	<b>4 481</b>	<b>–</b>	<b>9 313</b>	<b>13 794</b>

Au 31 mars 2021, la charge relative aux paiements de loyer variables (contrats liés aux redevances sur les machines à sous) non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative est de 1 328 \$ (2020 : 13 885 \$).

Le tableau qui suit présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés relativement aux obligations locatives de Loto-Québec au 31 mars 2021 :

Moins de un an	5 809
De un à trois ans	5 951
Plus de trois ans	2 708
	<b>14 468</b>

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière au 31 mars 2021 :

Partie courante	5 569
Partie non courante	8 195
	<b>13 764</b>

**17 / EMPRUNTS BANCAIRES**

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevaient à 242 788 \$ (2020 : 283 800 \$), dont 48 800 \$ (2020 : 283 800 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires, exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 0,23 % à 0,75 % (2020 : de 0,45 % à 2,25 %).

La Société a obtenu une facilité de crédit auprès d'une institution financière pour un montant de 150 000 \$. Au 31 mars 2021, cette facilité de crédit n'était pas utilisée.

**18 / CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS**

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus <sup>1</sup>	50 738	72 411
Société de la loterie interprovinciale	1 884	6 907
Lots à payer <sup>2</sup>	74 254	63 029
Lots progressifs à payer <sup>3</sup>	34 317	31 602
Salaires à payer	50 696	69 748
Avantages sociaux à payer	7 800	16 814
Coentreprise	-	2 127
TPS	2 133	3 947
TVQ	4 522	8 137
	<b>226 344</b>	<b>274 722</b>

<sup>1</sup> Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 861 \$ (2020 : 1 343 \$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 48 \$ (2020 : 42 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

<sup>2</sup> Le poste Lots à payer est constitué de lots à payer aux gagnants et de lots à attribuer sur les billets de loterie à tirage et instantanée pour lesquelles les taux de lots attribués sont substantiellement fixes, déterminés selon un taux théorique appliqué au montant des ventes moins les lots déboursés. Un an après la date du tirage ou celle du retrait des billets, le passif relatif aux lots non réclamés expire et est utilisé pour l'attribution de lots bonis.

<sup>3</sup> Le poste Lots progressifs à payer est composé principalement des lots progressifs des machines à sous des casinos. Ce passif croît en fonction de l'activité de jeu des clients.

**19 / DETTE À LONG TERME**

	2021	2020
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 <sup>er</sup> décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	-	43 375
1 <sup>er</sup> septembre 2023, taux fixe de 3,133 %	25 000	25 000
1 <sup>er</sup> juin 2028, taux fixe de 2,085 %	39 709	44 730
1 <sup>er</sup> décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 <sup>er</sup> juin 2035, taux fixe de 1,770 %	77 367	-
1 <sup>er</sup> décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
	<b>192 076</b>	<b>163 105</b>
Coûts de transaction	(870)	(503)
	<b>191 206</b>	<b>162 602</b>
Moins : portion courante	(9 943)	(43 375)
	<b>181 263</b>	<b>119 227</b>

## 20/ PASSIF (ACTIF) NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

### a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est passé à 10,33 % (2020 : 10,63 %) de la masse salariale admissible et celui pour le RRPE est de 12,29 % (2020 : 12,29 %). Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE d'environ 3 % (montant qui ne sera connu qu'en 2021) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (3,00 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019) de la masse salariale admissible, qui doit être versé par l'employeur, selon la dernière évaluation actuarielle du régime.

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 8 983 \$ (2020 : 11 418 \$). Les obligations de Loto-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### b) Régimes à prestations définies

#### (i) Caractéristiques des régimes de retraite

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année de 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le Régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. La plus récente évaluation pour le Régime du personnel cadre et professionnel a été effectuée en date du 31 décembre 2018 et pour le Régime des employés en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations seront effectuées au plus tard en date du 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 respectivement. La plus récente évaluation pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2020, et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2021.

**(ii) Risques relatifs aux régimes de retraite**

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié à l'investissement, le risque lié à la longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque lié au taux d'inflation et le risque lié au taux de croissance de la rémunération.

Risque lié au taux d'intérêt

Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD des régimes de retraite, bien que, selon les attentes, cela soit généralement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

Risque lié à l'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, une perte sera générée.

Les actifs des régimes au 31 mars 2021 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales des marchés publics et privés, d'obligations, d'hypothèques, de fonds d'infrastructure et de fonds immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement sur les placements réalisés par les gestionnaires retenus.

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, une réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

Risque lié au taux d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation, qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

Risque lié au taux de croissance de la rémunération

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaire futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration du taux de croissance de la rémunération des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

**(iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers**

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite et des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2021	2020
Valeur actualisée des OPD non capitalisées	8 069	10 737
Valeur actualisée des OPD capitalisées	865 487	723 829
Total de la valeur actualisée des OPD	873 556	734 566
Juste valeur des actifs des régimes	893 468	734 262
<b>Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>(19 912)</b>	<b>304</b>

Représenté par :

	2021	2020
Actif net au titre des prestations définies	(27 981)	(12 144)
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	8 069	12 448
	<b>(19 912)</b>	<b>304</b>

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

	2021			2020
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
<b>OPD</b>				
Solde au début	723 830	10 737	734 567	778 962
Coût des services rendus de l'exercice	14 913	–	14 913	30 430
Intérêts débiteurs	28 195	–	28 195	27 045
Cotisations des employés	10 426	–	10 426	17 825
Prestations versées	(14 362)	–	(14 362)	(17 155)
Écarts actuariels	102 485	(2 668)	99 817	(102 541)
<b>Solde à la fin</b>	<b>865 487</b>	<b>8 069</b>	<b>873 556</b>	<b>734 566</b>
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Solde au début	734 262	–	734 262	733 390
Revenus d'intérêt	28 074	–	28 074	24 899
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	123 618	–	123 618	(42 621)
Cotisations de l'employeur	12 424	–	12 424	18 974
Cotisations des employés	10 427	–	10 427	17 825
Prestations versées	(14 362)	–	(14 362)	(17 155)
Frais d'administration des régimes	(975)	–	(975)	(1 050)
<b>Solde à la fin</b>	<b>893 468</b>	<b>–</b>	<b>893 468</b>	<b>734 262</b>
<b>Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>(27 981)</b>	<b>8 069</b>	<b>(19 912)</b>	<b>304</b>

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2021		2020	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,7	15 189	0,7	5 140
Obligations	37,8	337 731	39,0	286 362
Hypothèques	9,3	83 093	10,0	73 426
Actions canadiennes	10,4	92 921	11,1	81 503
Actions mondiales	26,6	237 662	27,8	204 125
Fonds immobiliers	8,3	74 158	9,5	69 755
Infrastructures	2,8	25 017	0,7	5 140
Placements privés	3,1	27 697	1,2	8 811
	<b>100,0</b>	<b>893 468</b>	<b>100,0</b>	<b>734 262</b>

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être majoritairement corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies, imputées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global, se détaillent comme suit :

	2021			2020
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services	14 913	–	14 913	30 430
Charge d'intérêt nette	121	–	121	2 146
Frais d'administration des régimes	975	–	975	1 050
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	(2 668)	(2 668)	(572)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme</b>	<b>16 009</b>	<b>(2 668)</b>	<b>13 341</b>	<b>33 054</b>

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global consolidé au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2021	2020
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses démographiques	–	10 652
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	(97 922)	91 886
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	(4 563)	(570)
Rendement des actifs à l'exclusion des produits d'intérêt	123 618	(42 620)
<b>Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies</b>	<b>21 133</b>	<b>59 348</b>

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2021		2020	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
<b>OPD au 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	3,30 %	2,65 %	3,80 %	3,50 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %	0,90 %	0,90 %
Taux de croissance de la rémunération	2,70 %	2,70 %	2,50 %	2,50 %

Pour l'OPD au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020, les hypothèses de mortalité sont basées sur la table CPM2014, secteur public, et sur la courbe de projection CPM-B. Au 31 mars 2021, les taux pour le Régime des employés sont à 115 %. Au 31 mars 2020, ces taux correspondent à 120 % pour les hommes du Régime des employés, à 100 % pour les femmes du Régime des employés, à 100 % pour les hommes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire, et à 95 % pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire.

La durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars est de :

	2021		2020	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Régime des employés	23,9 ans	22,1 ans	23,8 ans	22,0 ans
Régime du personnel cadre et professionnel et Régime supplémentaire	24,9 ans	23,1 ans	24,8 ans	23,0 ans

**(iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs**

Le poste Passif (actif) net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des OPD de Loto-Québec.

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD des régimes de retraite sont les taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD des régimes de retraite au 31 mars :

	2021		2020	
	Augmentation à 4,30 %	Diminution à 2,30 %	Augmentation à 4,80 %	Diminution à 2,80 %
<b>Taux d'actualisation</b>				
(Diminution) augmentation de l'OPD	<b>(115 647)</b>	<b>133 561</b>	(106 654)	125 058
<b>Taux d'inflation</b>				
Augmentation (diminution) de l'OPD	<b>30 709</b>	<b>(50 790)</b>	50 456	(57 976)
<b>Taux de croissance de la rémunération</b>				
Augmentation (diminution) de l'OPD	<b>7 703</b>	<b>(7 556)</b>	6 373	(6 195)
<b>Taux de mortalité</b>				
(Diminution) augmentation de l'OPD	<b>(10 155)</b>	<b>11 448</b>	(9 872)	10 748

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses de survie de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable, et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les cotisations minimales versées aux régimes sont fondées sur la dernière évaluation actuarielle de chacun des régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes de retraite, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 18 883 \$ au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée de l'OPD des régimes de retraite au 31 mars 2021 est de 13,17 années (2020 : 14,70 années).

**21 /** GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle qu'elle est définie par Loto-Québec, s'établit comme suit :

	2021	2020
Emprunts bancaires	242 788	283 800
Dette à long terme	191 206	162 602
Capital-actions	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
	<b>520 464</b>	<b>532 872</b>

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice et correspond au résultat net de l'exercice, duquel sont déduites les contributions au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 415 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 et de 500 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec, et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 100 000 \$ auprès de ce même fonds. Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courants ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 400 000 \$ représentant les dettes cumulatives depuis le 19 mars 2008. Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2024, Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter un montant n'excédant pas 552 000 \$, dont 300 000 \$ à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et 252 000 \$ à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2020.

**22 /** PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS**a) Passifs éventuels**

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

**b) Engagements****(i) Baux**

Loto-Québec a des engagements liés aux taxes sur des baux.

L'échéance se détaille ainsi :

	2021	2020
Moins de un an	14 481	22 041
De un an à cinq ans	38 193	40 754
Plus de cinq ans	6 147	11 984
	<b>58 821</b>	<b>74 779</b>

(ii) **Contributions au gouvernement du Québec**

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22 000 \$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour contrer le jeu pathologique.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle, qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

## 23 / INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents aux instruments financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si une autre partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Aucun risque de crédit n'est associé aux fonds en caisse des casinos, car ils ne sont pas détenus par une autre partie. Loto-Québec réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues dont les notations par les agences de crédit sont de « catégorie investissement ». Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de détaillants. Les autres actifs financiers sont constitués des prêts à une coentreprise.

Les créances clients et autres débiteurs en souffrance représentent 0,4 % des créances en 2021 (2020 : 2,0 %). Les pertes de crédit attendues, comptabilisées sur tous les actifs financiers décrits précédemment, sont négligeables. La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous ses actifs qui ne sont pas en souffrance est bonne.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Comme il est indiqué à la note 26, plusieurs des activités de Loto-Québec ont été temporairement suspendues au cours de l'exercice, ce qui a eu un impact négatif sur les produits et les flux de trésorerie de la Société. L'impact négatif sur les produits est partiellement compensé par des ventes plus élevées pour les loteries et le jeu en ligne. La Société continue de gérer sa liquidité au moyen d'une gestion des coûts ainsi que par la prévision et l'évaluation continue des besoins en liquidités.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2021					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	242 788	242 788	242 788	–	–	–
Dividende à payer	97 630	97 630	97 630	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	50 738	50 738	50 738	–	–	–
Société de la loterie interprovinciale	1 884	1 884	1 884	–	–	–
Lots à payer	74 254	74 254	74 254	–	–	–
Lots progressifs à payer	34 317	34 317	34 317	–	–	–
Salaires à payer	50 696	50 696	50 696	–	–	–
Dérivés sur opérations de jeu	5 524	5 524	5 524	–	–	–
Dette à long terme	191 206	241 038	14 704	14 704	67 155	144 475
	<b>749 037</b>	<b>798 869</b>	<b>572 535</b>	<b>14 704</b>	<b>67 155</b>	<b>144 475</b>

	2020					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	283 800	283 800	283 800	–	–	–
Dividende à payer	58 063	58 063	58 063	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	72 411	72 411	72 411	–	–	–
Société de la loterie interprovinciale	6 907	6 907	6 907	–	–	–
Coentreprise	2 127	2 127	2 127	–	–	–
Lots à payer	63 029	63 029	63 029	–	–	–
Lots progressifs à payer	31 602	31 602	31 602	–	–	–
Salaires à payer	69 748	69 748	69 748	–	–	–
Dérivés sur opérations de jeu	2 361	2 361	2 361	–	–	–
Dette à long terme	162 602	207 160	53 712	8 558	49 498	95 392
	<b>752 650</b>	<b>797 208</b>	<b>643 760</b>	<b>8 558</b>	<b>49 498</b>	<b>95 392</b>

### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond à la possibilité que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Loto-Québec n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

**(i) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime étant donné qu'elle n'a pas l'intention d'encaisser les prêts ni de rembourser la dette avant leur échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés. Une variation raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres.

**Juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie, y compris les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, le dividende à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec, tous de niveau 2, à l'exception des dérivés sur opérations de jeu qui sont de niveau 3, selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Prêts à la coentreprise</b>	<b>11 308</b>	<b>11 308</b>	11 308	11 308
<b>Dette à long terme</b>	<b>192 076</b>	<b>205 611</b>	163 105	179 490

**a) Actifs financiers non dérivés**

La juste valeur des prêts à la coentreprise est déterminée selon la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

**b) Passifs financiers non dérivés**

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle de la dette à long terme, est fondée sur l'estimation des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

**c) Dérivés sur opérations de jeu**

La juste valeur initiale des dérivés sur les loteries à tirage et sur les paris sur événement correspond au montant de la contrepartie reçue au moment de la vente de participations à ces jeux. Tout changement subséquent dans les probabilités de gains ou de pertes quant à l'issue attendue d'un tirage ou d'un événement ferait varier la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés pour les loteries à tirage et paris sur événement n'ayant pas encore eu lieu au 31 mars. Les probabilités de gains ou de pertes pour les loteries à tirage sont basées sur des taux théoriques qui ne varient pas, et il n'y a pas de changements raisonnablement probables aux hypothèses relatives aux paris sur événement qui entraîneraient un changement significatif de la juste valeur des dérivés sur opérations de jeu comptabilisés au 31 mars, bien que le gain réel ou la perte réelle sera déterminé(e) par l'issue du tirage ou de l'événement.

**24 /** FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2021	2020
<b>Trésorerie</b>		
Fonds en caisse des casinos	46 910	72 163
Encaisse	58 232	38 364
	<b>105 142</b>	<b>110 527</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse</b>		
Créances clients et autres débiteurs	(66 640)	41 696
Stocks	463	209
Charges payées d'avance	7 579	5 489
Charges à payer et frais courus	(22 049)	(9 243)
Dérivés sur opérations de jeu	3 163	(3 259)
Produits différés	607	(8 134)
	<b>(76 877)</b>	<b>26 758</b>
<b>Information supplémentaire</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	6 512	21 565
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	1 641	4 603
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C dans la coentreprise, incluse dans les charges à payer et frais courus	(4 932)	2 877

Conciliation des variations des passifs liés aux activités de financement :

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>283 800</b>	<b>58 063</b>	<b>162 602</b>	<b>20 116</b>	<b>86 300</b>	<b>610 881</b>
<b>Variations provenant des flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>						
Variation nette des emprunts bancaires	(41 012)	–	–	–	–	(41 012)
Dividende à payer	–	39 567	–	–	(432 630)	(393 063)
Augmentation de la dette à long terme	–	–	80 992	–	–	80 992
Remboursement de la dette à long terme	–	–	(52 021)	–	–	(52 021)
Variation de l'exercice des obligations locatives	–	–	–	(6 352)	–	(6 352)
Contributions au gouvernement du Québec	–	–	–	–	(25 000)	(25 000)
<b>Autres variations liées à ces passifs :</b>	<b>(41 012)</b>	<b>39 567</b>	<b>28 971</b>	<b>(6 352)</b>	<b>(457 630)</b>	<b>(436 456)</b>
Variation des coûts de transactions	–	–	(367)	–	–	(367)
<b>Variations totales liées à ces passifs</b>	<b>(41 012)</b>	<b>39 567</b>	<b>28 604</b>	<b>(6 352)</b>	<b>(457 630)</b>	<b>(436 823)</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>457 630</b>	<b>457 630</b>
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>242 788</b>	<b>97 630</b>	<b>191 206</b>	<b>13 764</b>	<b>86 300</b>	<b>631 688</b>

	Passifs				Capitaux propres	Total
	Emprunts bancaires	Dividende à payer	Dette à long terme	Obligations locatives	Résultats non distribués	
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	<b>296 735</b>	<b>147 404</b>	<b>117 959</b>	<b>–</b>	<b>86 300</b>	<b>648 398</b>
<b>Variations provenant des flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>						
Variation nette des emprunts bancaires	(12 935)	–	–	–	–	(12 935)
Dividende payé	–	(89 341)	–	–	(1 328 462)	(1 417 803)
Augmentation de la dette à long terme	–	–	48 463	–	–	48 463
Remboursement de la dette à long terme	–	–	(3 733)	–	–	(3 733)
Obligations locatives au 1 <sup>er</sup> avril 2019	–	–	–	23 405	–	23 405
Variation de l'exercice des obligations locatives	–	–	–	(3 289)	–	(3 289)
Contributions au gouvernement du Québec	–	–	–	–	(25 000)	(25 000)
<b>Autres variations liées à ces passifs :</b>	<b>(12 935)</b>	<b>(89 341)</b>	<b>44 730</b>	<b>20 116</b>	<b>(1 353 462)</b>	<b>(1 390 892)</b>
Variation des coûts de transactions	–	–	(87)	–	–	(87)
<b>Variations totales liées à ces passifs</b>	<b>(12 935)</b>	<b>(89 341)</b>	<b>44 643</b>	<b>20 116</b>	<b>(1 353 462)</b>	<b>(1 390 979)</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 353 462</b>	<b>1 353 462</b>
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>283 800</b>	<b>58 063</b>	<b>162 602</b>	<b>20 116</b>	<b>86 300</b>	<b>610 881</b>

## 25 / PARTIES LIÉES

Étant donné que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée à tous les ministères et fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part de ce dernier. Les autres parties liées de Loto-Québec comprennent ses filiales, sa coentreprise et les principaux dirigeants de Loto-Québec.

### a) Transactions et soldes entre parties liées

À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers consolidés et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, Loto-Québec se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Loto-Québec considère que ces renseignements ne sont pas pertinents dans le contexte de ses opérations.

### b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de Loto-Québec. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi, tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2021	2020
Avantages du personnel à court terme	3 565	3 734
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	591	578
	<b>4 156</b>	<b>4 312</b>

## 26 / INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure et amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus.

Depuis, Loto-Québec surveille étroitement l'évolution de la situation. À cet effet, un comité spécial a été créé pour mettre en œuvre les mesures nécessaires et les évaluer activement en tenant compte des répercussions de la pandémie sur les employés et les activités de la Société.

Les activités commerciales de Loto-Québec ont été grandement perturbées, ce qui a eu un impact sur les résultats financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021. Voici un aperçu de leur déroulement durant l'exercice :

### Loteries :

- Suspension de la vente chez les détaillants jusqu'au 4 mai 2020,
- Suspension de la vente dans les kiosques du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021,
- Ajustement des heures de vente en fonction du couvre-feu;

### Casinos, salons de jeux et Hilton Lac-Leamy :

- Fermeture jusqu'en juillet 2020 et réouverture graduelle avec des capacités d'accueil réduites,
- Fermeture en octobre 2020, à l'exception du Casino de Mont-Tremblant, qui a fermé en décembre 2020;

### Loteries vidéo :

- Suspension jusqu'en juillet 2020 et réactivation graduelle d'une partie des appareils,
- Suspension de plusieurs appareils à compter d'octobre 2020 en fonction des paliers d'alerte régionaux.

Ces fermetures et suspensions ont entraîné deux vagues de mises à pieds temporaires, en juillet et en octobre 2020.

À la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer son impact sur les résultats financiers consolidés, les flux de trésorerie consolidés et la situation financière consolidée de Loto-Québec pour les périodes futures.

# MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

## EXERCICE D'ÉTALONNAGE

Comme l'exige la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, Loto-Québec procède annuellement à l'évaluation de son efficacité et de sa performance. Il revient au conseil d'administration de s'assurer que des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, y compris l'étalonnage avec des organisations similaires, sont mises en œuvre par la Société et que le rapport annuel en fait état.

L'exercice d'étalonnage a été réalisé auprès de huit organisations gouvernementales canadiennes, soit : British Columbia Lottery Corporation; Western Canada Lottery Corporation; Alberta Gaming, Liquor and Cannabis; Saskatchewan Liquor and Gaming Authority; Manitoba Liquor and Lotteries Corporation; Ontario Lottery and Gaming Corporation; Atlantic Lottery Corporation; Nova Scotia Gaming Corporation.

Comme aucune de ces organisations n'a un fonctionnement identique à celui de Loto-Québec, il faut tenir compte des particularités de l'offre de jeu de toutes ces sociétés et des différences entre leur modèle d'affaires respectif. Loto-Québec assure toutefois une vigie en continu, en collaboration avec les autres organisations gouvernementales canadiennes citées ci-dessus, afin d'être à l'affût de l'évolution du secteur des jeux de hasard et d'argent au Canada. Cet exercice a permis à la Société de s'inspirer des meilleures pratiques en ce qui a trait aux indicateurs de performance dans le cadre de son plan stratégique 2020-2023. L'étalonnage a permis d'identifier des tendances de l'industrie et de nouveaux indicateurs en ce qui a trait notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la proportion des embauches issues de la diversité.

## RÉSULTATS ET CONSTATS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

L'exercice financier 2020-2021 marque le début du cycle de planification stratégique 2020-2023. Pendant cette période, Loto-Québec misera sur une meilleure connaissance de sa clientèle dans le but d'optimiser l'expérience client. Elle bonifiera également son offre omnicanal avec des propositions favorisant notamment la socialisation. En outre, la Société veillera à réduire substantiellement son empreinte environnementale et à maximiser le potentiel de son capital humain.

Il est à noter que la pandémie de COVID-19 a grandement perturbé les activités de Loto-Québec et a forcé le report de plusieurs initiatives.



## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

### FAIRE VIVRE AU CLIENT UNE EXPÉRIENCE POSITIVE À TRAVERS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTION

- Les travaux menés au cours de l'exercice ont permis de définir les paramètres du taux d'augmentation du nombre de transactions suivies à travers les points de contact. Ainsi, à partir des données de 2019-2020, comme pour les autres indicateurs, la valeur de départ a pu être calculée et a été établie à +2 %. Ces travaux ont également permis de valider la cible 2022-2023 établie dans le plan stratégique. Pour ce qui est de l'année 2020-2021, le nombre de transactions suivies était en baisse, principalement en raison de la fermeture des établissements de jeux.
- Les habitudes d'achat des consommateurs ayant été modifiées durant la fermeture des casinos et des salons de jeux ainsi que durant la suspension de la vente de loterie chez les détaillants, l'achalandage sur lotoquebec.com a atteint un sommet en 2020-2021, soit 27,7 millions de visites, une hausse de 142 % par rapport à l'année précédente.
- Les efforts déployés pour améliorer l'expérience client ont haussé le taux de satisfaction de l'expérience en ligne à 73,8 %, une augmentation de 2,9 points de pourcentage comparativement à l'exercice antérieur.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

### PROPOSER UNE OFFRE DE JEU-DIVERTISSEMENT RÉPONDANT AUX ATTENTES DES CLIENTS

- Les initiatives menées par les différents secteurs de l'entreprise ont permis de conserver l'incidence d'achat dans la population adulte (tous produits de jeu confondus) à un taux très appréciable, soit 77 %, une baisse de seulement quelques points par rapport à l'année précédente.
- La pandémie a fortement affecté les casinos et les salons de jeux. Elle a entraîné leur fermeture durant la majeure partie de l'année 2020-2021 et, lorsqu'ils étaient ouverts, a grandement réduit leur capacité d'accueil en raison des diverses restrictions. Ces deux facteurs ont conduit à une baisse considérable de l'achalandage : 0,5 million de visites, comparativement à 9,7 millions l'année précédente.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

### CONTRIBUER À LA COLLECTIVITÉ DE MANIÈRE ENGAGÉE SUR LES PLANS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

- Les émissions de gaz à effet de serre de la Société affichent une diminution de 50 % en 2020-2021 par rapport à 2009-2010. Ce résultat est directement lié au ralentissement des activités en raison de la COVID-19.
- L'indice d'utilisation des services et des outils de commercialisation responsable par les clients a connu une hausse substantielle, passant de 13,8 en 2019-2020 à 20,9 durant la dernière année. Cette hausse s'explique principalement par l'utilisation croissante des services et des outils en ligne.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

### ACCROÎTRE L'AGILITÉ ET FAIRE ÉVOLUER LES FAÇONS DE FAIRE

- Comme mentionné précédemment, la pandémie a eu un grand impact sur les résultats de la Société, entraînant une baisse du résultat net, qui s'est établi à 0,457 G\$. Ce montant est bien inférieur à celui de l'année précédente, soit 1,353 G\$.
- La proportion des embauches issues de la diversité a fait un bond impressionnant dans la dernière année, atteignant 43 %, comparativement à 28 % en 2019-2020.

# SUIVI DES ACTIONS DU PLAN DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE 2015-2020

## POUR L'EXERCICE 2020-2021

Comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*, cette section fait état des objectifs fixés et des activités réalisées au cours de l'exercice 2020-2021 à l'égard de notre plan de commercialisation responsable (PCR), celui-ci ayant en partie été reconduit pour un an.

Le PCR permet d'opérationnaliser le code de commercialisation responsable. Il comporte cinq objectifs transversaux :

1. Offrir un environnement de travail stimulant;
2. Optimiser les mesures de jeu responsable à chaque étape de nos activités de commercialisation;
3. Assurer l'intégrité de nos jeux et de leurs canaux de distribution;
4. Poursuivre les efforts d'amélioration de notre performance globale;
5. Favoriser le dialogue avec nos parties prenantes dans une vision de complémentarité des rôles.

Nous présentons nos résultats de façon à mettre en perspective nos actions en commercialisation responsable selon les objectifs et les attentes de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Ce suivi permet également de faire le lien avec la terminologie gouvernementale, qui correspond à celle utilisée dans la fonction publique.

Les définitions relatives à la contribution à la stratégie gouvernementale, soit celles des objectifs, des résultats recherchés, des activités incontournables et des domaines d'intervention, se trouvent à la fin de cette section, à la page 87.

Cette année, la pandémie de COVID-19 a eu des impacts significatifs sur bon nombre d'entreprises, dont la nôtre. Malgré ce contexte, nous avons élaboré un plan de responsabilité sociétale d'entreprise, qui nous permettra d'être partie prenante d'une relance plus verte et responsable. Son adoption est prévue en 2021-2022.

## IMPACTS DE LA COVID-19 SUR NOTRE DÉMARCHE DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE

Voici les indicateurs non reconduits pour la prolongation en 2020-2021 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, ou pour lesquels il nous aura été impossible d'accroître notre performance globale en raison des impacts de la COVID-19.

- 1.1 Pourcentage d'employés établissant un lien entre la commercialisation responsable et les objectifs d'affaires
- 2.2 Pourcentage d'employés qui voient des actions concrètes de commercialisation responsable dans leur entreprise
- 2.3 Pourcentage d'employés formés en jeu responsable
- 4.1 Pourcentage des bars dont au moins un employé a suivi la formation en complément à la formation obligatoire  
*Au hasard du jeu*
- 4.2 Nombre de contacts avec des clients dans les Centres du hasard
- 5.1 Pourcentage de joueurs qui connaissent les messages de base du jeu responsable
- 9.1 Pourcentage d'événements ayant obtenu le seuil de durabilité
- 10.1 Dollars économisés à l'aide de la démarche de commercialisation responsable
- 11.1 Nombre de projets structurants ayant été bonifiés
- 13.1 Nombre d'employés impliqués dans le collectif Tous gagnants

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

### OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT

**ACTION 1 :** Favoriser la mobilisation des employés vers l'atteinte de nos objectifs d'affaires



#### SOUS-ACTION 1.2

Souligner la contribution des employés à l'atteinte de nos résultats

#### INDICATEUR

Nombre de communications visant la reconnaissance d'employés impliqués directement dans des projets de commercialisation responsable

#### CIBLE

20 communications annuelles

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

L'implication de nos employés a été communiquée à plusieurs reprises sur nos différentes plateformes : 7 parutions sur l'intranet et 15 dans d'autres médias.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



**ACTION 2 :** Enraciner la commercialisation responsable dans notre culture organisationnelle



#### SOUS-ACTION 2.1

Intégrer les actions pertinentes du plan de commercialisation responsable aux plans stratégiques et d'action annuels des unités

#### INDICATEUR

Pourcentage de plans d'action annuels des unités intégrant des actions

#### CIBLE

100 % des plans

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toutes les unités concernées, soit la Présidence des opérations – Loteries, la Société des casinos du Québec et la Société des établissements de jeux du Québec, ont intégré des actions du PCR dans leur plan d'action 2020-2021.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



## OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

### OPTIMISER LES MESURES DE JEU RESPONSABLE À CHAQUE ÉTAPE DE NOS ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

#### ACTION 3 : Assurer une offre dynamique et compétitive intégrant les principes du jeu responsable



##### SOUS-ACTION 3.1

Prendre en compte les principes du jeu responsable lors du processus de conception, d'approbation et d'évaluation de nos jeux

##### INDICATEUR

Implantation d'un processus révisé

##### CIBLE

Mars 2020

##### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- La Direction corporative de la conformité des appareils et des systèmes de jeux a réalisé une étude comparative auprès de juridictions canadiennes pour connaître les meilleures pratiques dans le domaine de la certification.
- Nous avons été en mesure d'implanter le nouveau processus durant l'année financière 2018-2019, et celui-ci est toujours appliqué.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



#### ACTION 4 : Veiller au respect du cadre de commercialisation responsable par nos détaillants, sensibiliser les joueurs à de bonnes habitudes de jeu dans nos établissements et intervenir auprès des joueurs présentant des difficultés



##### SOUS-ACTION 4.3

Poursuivre nos mesures de soutien auprès des joueurs présentant des difficultés

##### INDICATEUR

Pourcentage de nouveaux clients autoexclus intéressés par au moins l'un de nos services d'aide

##### CIBLE

20 % des clients autoexclus d'ici 2020

##### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un client s'inscrit au programme d'autoexclusion, un enquêteur l'informe du service offert par notre partenaire, Jeu : aide et référence. Il s'agit d'un service téléphonique gratuit qui vise à soutenir le joueur et à transmettre de l'information sur l'aide disponible. Ce service est offert depuis l'automne 2018.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



## OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

### ASSURER L'INTÉGRITÉ DE NOS JEUX ET DE LEURS CANAUX DE DISTRIBUTION

#### ACTION 6 : Communiquer les règles de tous nos jeux et produits



##### SOUS-ACTION 6.1

Divulguer les règles de tous nos jeux ou produits sur les billets de loterie, sur Internet, dans tous nos établissements de jeux ou dans nos points de vente

##### INDICATEUR

Pourcentage de jeux dont les règles sont disponibles pour les joueurs (en ligne, chez nos détaillants ou dans nos établissements)

##### CIBLE

100 % des jeux

##### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les règles des jeux et des appareils de jeu lancés durant l'exercice 2020-2021 sont disponibles dans les casinos, les salons de jeux, les établissements de jeux, en ligne ou chez les détaillants.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



**ACTION 7** : Mettre en place des mesures d'encadrement qui assurent le respect de ces règles**SOUS-ACTION 7.1**

Maintenir des systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) et assurer l'application des meilleures pratiques en matière de sécurité et d'intégrité

**INDICATEUR**

Certification Norme de contrôle de sécurité de la World Lottery Association (WLA) (certification à la norme ISO/CEI 27001)

**CIBLE**

Maintien de la certification (suivi annuel et renouvellement tous les trois ans)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- L'action 7 indique les gestes à poser pour assurer le respect des règles des jeux et des produits.
- La certification Norme de contrôle de sécurité de la WLA a été renouvelée au mois d'octobre 2020. La certification ISO/CEI 27001 est un prérequis à la certification de la WLA.

**CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE****SOUS-ACTION 7.2**

Maintenir des mesures de sécurité destinées à la protection des actifs et des jeux de la Société (surveillance, analyse, vigie, respect des écrits officiels)

**INDICATEUR**

Suivi des mesures

**CIBLE**

100 % de nos installations

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des mesures de suivi de sécurité qui assurent la protection de nos actifs et l'intégrité de nos jeux sont mises en place dans toutes nos installations.

**CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE****ACTION 8** : Assurer que tous les joueurs sont traités sur un pied d'égalité**SOUS-ACTION 8.1**

Faire certifier nos processus, jeux et générateurs de nombres aléatoires selon les lois et règlements en vigueur, ainsi que les normes dont nous nous sommes dotés, par des firmes externes spécialisées et indépendantes

**INDICATEUR**

Pourcentage de conformité des nouveaux jeux

**CIBLE**

100 %

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

La totalité des jeux et des appareils de jeu lancés durant l'exercice 2020-2021 dans les casinos, les salons de jeux, les établissements de jeux et en ligne sont conformes.

**CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE**

**SOUS-ACTION 8.2**

Assurer le maintien des standards minimaux de contrôle des processus clés de loterie, selon le standard de la Société de la loterie interprovinciale (SLI)

**INDICATEUR**

Attestation de la SLI

**CIBLE**

Maintien de l'attestation

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Le processus de certification attestant de notre conformité aux normes de la SLI a été mené à terme avec succès en mai 2021.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4**

POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE GLOBALE

**ACTION 9** : Contribuer au dynamisme des communautés et améliorer la performance de nos programmes sociétaux

**SOUS-ACTION 9.2**

Consolider notre implication culturelle, notamment dans les régions où se trouvent nos établissements (selon l'Agenda 21 de la culture du Québec)

**INDICATEUR**

Nombre de partenariats culturels

**CIBLE**

Quatre partenariats parmi les cinq régions où se trouvent nos établissements d'ici 2020

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- Dans une perspective quinquennale, notre cible est surpassée puisque nous avons établi des partenariats dans les cinq régions où se trouvent nos établissements.
- Pour l'exercice 2020-2021, les régions concernées sont la Capitale-Nationale et la Mauricie.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



**ACTION 11** : Optimiser nos initiatives en matière d'acquisition, d'opération et de gestion des infrastructures

**SOUS-ACTION 11.1**

Développer, pour nos projets et appels d'offres, des critères de commercialisation responsable ainsi que des synergies afin de réduire les coûts et les impacts

**INDICATEUR**

Pourcentage d'appels d'offres pour les produits et services évalués (à l'exclusion des appels d'offres pour les produits alimentaires et les services de consultation) afin de vérifier la possibilité d'y intégrer des critères d'approvisionnement responsable

**CIBLE**

100 % des appels d'offres

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Nous avons effectué 38 appels d'offres au cours de l'exercice 2020-2021 (à l'exclusion des appels d'offres pour les produits alimentaires et les services de consultation).

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



**SOUS-ACTION 11.2**

Mettre en place une démarche d'amélioration de nos pratiques en matière de technologies de l'information et de la communication

**INDICATEUR**

Nombre d'améliorations mises en place en fonction d'un référentiel connu en éco-TIC

**CIBLE**

10 améliorations d'ici 2020

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

La Vice-présidence corporative aux technologies de l'information a créé un comité d'éco-TIC (*green IT*) afin de rendre nos pratiques en matière de technologies de l'information plus écoresponsables. Les améliorations des dernières années ont permis d'atteindre la cible dès la fin de l'année 2018-2019. Leur mise en œuvre est maintenue.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**SOUS-ACTION 11.3**

Renforcer le système de gestion de la performance globale de nos infrastructures

**INDICATEUR**

Certifications BOMA BEST®

**CIBLE**

Certification Argent pour les bâtiments visés<sup>1</sup>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- Au cours de l'exercice 2020-2021, deux de nos établissements ont fait l'objet d'une réévaluation : le Casino de Montréal et le Casino de Charlevoix.
- Dans une perspective quinquennale, nos neuf bâtiments visés atteignent ou surpassent la cible de certification Argent.
- Les quatre casinos du Québec, le Hilton Lac-Leamy, le Salon de jeux de Trois-Rivières ainsi que le Complexe multifonctionnel de Loto-Québec ont atteint le niveau de certification Or de BOMA BEST®.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

**ACTION 12 : Optimiser la diffusion de notre performance en commercialisation responsable****SOUS-ACTION 12.1**

Mettre en valeur nos actions de commercialisation responsable

**INDICATEUR**

Développement et implantation de la stratégie de communication de nos actions

**CIBLE**

Mars 2019

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- La stratégie de communication a été développée en 2018-2019.
- Nos actions concernant la responsabilité sociétale, le jeu responsable, la Collection Loto-Québec, nos commandites et nos relations avec la communauté font l'objet d'une stratégie de communication visant à les mettre en valeur. Ces actions excluent les campagnes publicitaires de sensibilisation au jeu responsable.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



<sup>1</sup>Les bâtiments visés sont le siège social de Loto-Québec, le Complexe multifonctionnel de Loto-Québec, le Centre informatique Pierre-De Coubertin, le Salon de jeux de Trois-Rivières, les casinos de Montréal, de Charlevoix, du Lac-Leamy et de Mont-Tremblant, et le Hilton Lac-Leamy.

## OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

### FAVORISER LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES DANS UNE VISION DE COMPLÉMENTARITÉ DES RÔLES

#### ACTION 13 : Bonifier nos relations avec nos parties prenantes



#### SOUS-ACTION 13.1

Développer des projets permettant de bonifier nos programmes sociétaux en lien avec nos parties prenantes

#### INDICATEURS

- Nombre de nouveaux projets en collaboration avec les domaines de la santé et de la recherche
- Nombre de nouveaux projets en lien avec des causes et d'autres parties prenantes

#### CIBLES

- 5 projets d'ici 2020
- 5 projets d'ici 2020

#### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- En collaboration avec des acteurs des domaines de la santé et de la recherche, un nouveau projet a vu le jour en 2020-2021. Il porte sur l'évaluation des impacts de la crise de la COVID-19 sur la participation au jeu et proposera des pistes de solution.
- Au total, huit nouveaux projets ont été développés de 2018 à 2021 en collaboration avec des acteurs de la santé et de la recherche.
- Sur l'ensemble des cinq années du PCR 2015-2020 et pendant son année de prolongation en 2020-2021, neuf projets ont été conçus pour répondre aux besoins de différentes clientèles et rendre l'art contemporain accessible à un grand nombre de personnes.

CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



## DÉFINITIONS RELATIVES À LA CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE



### OBJECTIFS

- 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (MO)
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie



### RÉSULTATS RECHERCHÉS

- 1 La réalisation d'actions écoresponsables dans les opérations courantes de gestion des ressources matérielles et la gestion des matières résiduelles
- 4 La diminution de 10 % des émissions de GES (gaz à effet de serre) des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010
- 5 La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable
- 7 La création de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
- 8 L'intégration de considérations écoresponsables dans la politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable
- 9 L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO
- 10 La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO
- 11 L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable
- 17 La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique
- 30 La diffusion d'information et la sensibilisation du public à la consommation responsable



### ACTIVITÉS INCONTOURNABLES

- 1 Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable
- 2 Prise en compte des principes de développement durable
- 3 Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable



### DOMAINES D'INTERVENTION

- 1 Activités courantes de gestion administrative
- 3 Bâtiments et infrastructures
- 4 Technologies de l'information et des communications
- 6 Marchés publics

## GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

---

Dans le cadre de ses activités, Loto-Québec est exposée à des risques qui peuvent avoir un impact sur sa capacité à atteindre ses objectifs et à respecter ses valeurs, son éthique et les lois et règlements qu'elle doit observer, ainsi que sur sa réputation, ses actifs et ses processus clés.

Dans une entreprise, la gestion des risques est la responsabilité de tous. Dans un souci de saine gestion, Loto-Québec s'est dotée d'un cadre de gestion des risques d'entreprise structuré. Ce cadre lui permet de gérer de façon préventive, réactive et systématique les risques significatifs susceptibles de l'affecter, et ce, en temps normal comme durant la pandémie de COVID-19.

Plus spécifiquement, la gestion des risques d'entreprise permet à Loto-Québec :

- d'avoir une vue d'ensemble des risques auxquels elle s'expose et de déployer les stratégies de prévention, de gestion et de veille appropriées;
- de partager sa démarche de gestion des risques et d'identification des occasions à saisir avec ses unités d'affaires et corporatives, de façon à les doter d'une méthode de gestion rigoureuse au quotidien;
- de fournir aux conseils de direction et d'administration l'information dont ils ont besoin pour porter un jugement éclairé sur l'évolution d'événements touchant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels.

Grâce à la vigie en continu et à la reddition fréquente quant aux risques stratégiques, opérationnels et émergents, la haute direction et les membres du conseil d'administration sont informés des menaces pouvant affecter la Société ainsi que des occasions à saisir. Ils peuvent ainsi prendre des décisions éclairées face à ces risques, voire les atténuer, au moment propice. En voici trois importants :

### RISQUE LIÉ À L'INTÉGRITÉ DES JEUX

Ce risque peut affecter les activités et la mission de Loto-Québec, et donc sa réputation et sa crédibilité. Le respect des règles relatives à tous les jeux et la confiance de la clientèle sont l'ADN de la Société. Ils exigent une attention soutenue.

### RISQUE LIÉ AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ce risque mérite une attention particulière puisque les technologies de l'information sont au cœur de toutes les activités de la Société. Leur évolution rapide et leur complexité, en plus des risques de cyberattaque et de ceux liés à la manipulation de données, nécessitent que des pratiques exemplaires et des mesures vigoureuses soient en place pour assurer la protection de la Société et des informations personnelles et confidentielles de clients, de fournisseurs, de partenaires et de ses employés.

### RISQUE LIÉ AU RENOUVELLEMENT DE LA CLIENTÈLE ET DE L'OFFRE DE JEU

Ce risque menace l'adéquation entre l'offre de jeu et de divertissement et les attentes des consommateurs, de même que l'équilibre entre la croissance, l'innovation et la commercialisation responsable. Le développement de nouvelles avenues de croissance alliant jeu et divertissement doit être considéré de façon stratégique et spécifique afin d'assurer l'avenir de la Société.

Cette surveillance et les efforts de chacun conjugués font croître la vigilance, et favorisent un contrôle interne efficace.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LOTO-QUÉBEC ET DE SES FILIALES

## PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs, lesquels sont reproduits à titre informatif à l'annexe 1 du présent Code;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

Les membres du conseil d'administration ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

## 1 / DÉFINITIONS

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après désignent :

- a) « Administrateur » : un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses Filiales;
- b) « Association » : regroupement de personnes ayant un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres;
- c) « Code » : le présent Code d'éthique et de déontologie des Administrateurs et des Dirigeants de Loto-Québec et de ses Filiales;
- d) « Comité » : le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*;
- e) « Conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement de l'Administrateur ou du Dirigeant est également couverte par la présente définition;
- f) « Conjoint » : les époux ou les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
- g) « Conseil » : le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses Filiales;
- h) « Contrat » : un contrat projeté;
- i) « Contrôle » ou « Contrôlent » : la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
- j) « Dirigeant » : à l'égard de la Société, tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
- k) « Entreprise » : toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, certains intérêts ou certaines opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une Association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
- l) « Entreprise liée » : toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
- m) « Personnes liées » : personnes liées à un Administrateur ou à un Dirigeant, ces personnes ayant un lien par :
  - i. le sang;
  - ii. le mariage;
  - iii. l'union civile;

iv. l'union de fait;

v. l'adoption;

aux fins du présent Code, lui sont également liés :

vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes ii à iv;

vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;

viii. la personne à laquelle un Administrateur ou un Dirigeant est associé ou la société de personnes dont il est associé;

ix. la personne morale dont l'Administrateur ou le Dirigeant détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant le droit de vote;

x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou le Dirigeant ou par une personne visée aux paragraphes i à iv et vi, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;

xi. toute personne qu'un Administrateur ou un Dirigeant pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

n) « Filiale » : une filiale à part entière de la Société;

o) « Information confidentielle » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur ou un Dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;

p) « Loi » : la *Loi sur la société des loteries du Québec* (L.R.Q., c. S-13.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

q) « Société » : Loto-Québec et ses Filiales.

## 2 / DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens en l'intégrité et en l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs et ses Dirigeants.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs et des Dirigeants; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et aux Dirigeants de la Société et de ses Filiales, qui sont tenus d'en respecter les dispositions.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi, au *Règlement sur la régie interne de la Société* et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité, qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de faire un geste inclut la tentative de faire ce geste et toute participation ou incitation à le faire.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants dans le cadre de l'application du présent Code.

## 3 / PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 3.1 L'Administrateur ou le Dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code. Le Dirigeant est également tenu de respecter ces règles dans la mesure où elles lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Celui qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une Entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et, généralement, des engagements de même nature découlant de la loi et du code d'éthique de l'Entreprise ou de l'organisme au sein duquel l'Administrateur ou le Dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions dans un autre organisme ou une Entreprise, l'Administrateur ou le Dirigeant doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou Entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. Il est tenu d'informer la Société dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des Administrateurs sur cette question.

3.3 L'Administrateur ou le Dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur ou le Dirigeant doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance du présent Code, des lois et des règlements applicables ainsi que des politiques, directives et règles fixées par la Société, et doit en promouvoir le respect et s'y conformer. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

3.5 L'Administrateur ou le Dirigeant doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

3.6 L'Administrateur ou le Dirigeant prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

3.7 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, respecter la mission, la vision et les orientations stratégiques de la Société telles qu'établies dans son plan stratégique.

3.8 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit pas, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, avoir les facultés affaiblies par l'effet de l'alcool, de drogues, l'abus de médicaments ou de toute autre substance.

De plus, l'Administrateur ou le Dirigeant ne peut consommer de cannabis et ses dérivés (sauf si requis pour des fins thérapeutiques) ni de drogues illicites dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il est en représentation pour la Société, ni en faire le trafic ou la distribution.

3.9 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, directement ou indirectement, pour son bénéficiaire personnel ou celui d'une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant, ou d'un tiers, offrir quelque cadeau, invitation à une activité de divertissement, don, service, avantage ou autre faveur pouvant avoir une influence dans l'exécution de ses rôles et responsabilités, ou qui serait susceptible de porter préjudice à la crédibilité de la Société.

Il doit également refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage qu'il peut se voir offrir à l'occasion d'activités liées à ses fonctions. Il en est de même des repas et des billets d'événements sociaux, culturels ou sportifs. Si un tel avantage lui est offert, l'Administrateur ou le Dirigeant doit le refuser et le retourner au donateur.

3.10 Les prix de présence gagnés par un Administrateur ou un Dirigeant doivent être remis à l'organisme qui tient l'événement si la participation a été payée par la Société, étant entendu que les accompagnateurs desdits Administrateurs ou Dirigeants sont soumis à la même règle.

3.11 L'Administrateur ou le Dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

3.12 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

3.13 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

3.14 L'Administrateur ou le Dirigeant qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de Conflit d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur ou d'un Dirigeant dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.

3.15 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur ou un Dirigeant doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les Conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.

- 3.16 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'Information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après qu'il a cessé d'occuper ses fonctions.
- 3.17 L'Administrateur ou le Dirigeant est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.
- 3.18 L'Administrateur ou le Dirigeant se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle :
- il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;
  - s'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'informations par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;
  - il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Ces mesures consistent notamment :
    - à ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Information confidentielle;
    - à prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;
    - à éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler de l'Information confidentielle;
    - à noter sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
    - à se défaire par des moyens appropriés (déchetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur ou de Dirigeant.
- 3.19 L'Administrateur ou le Dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être Administrateur ou Dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 3.20 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul Administrateur ou Dirigeant ne doit divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'Information confidentielle non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou une Entreprise avec qui il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions. Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'Information confidentielle non disponible au public.
- 3.21 L'Administrateur ou le Dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président et chef de la direction qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 3.22 L'Administrateur ou le Dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane.

## 4 / DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS À L'ÉGARD DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

### Prévention des conflits d'intérêts

- 4.1 L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un Contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet Administrateur ou Dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.

L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses Filiales ou le Dirigeant doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres Administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

- 4.2 L'Administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou le Dirigeant ne peut, sous peine de révocation de son mandat, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une Entreprise ou une Association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11 s'appliquent.

Tout autre Administrateur ayant un intérêt dans une Entreprise doit, sous peine de révocation de son mandat, se conformer aux dispositions des articles 4.5, 4.6, 4.8 et 4.11.

- 4.3 Pour être considéré comme indépendant, un Administrateur ne peut notamment :

- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou être lié à une personne visée à l'article 1.m qui occupe un tel emploi;
- être à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., c. V-5.01);
- avoir les liens déterminés par le gouvernement en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

L'Administrateur doit déclarer au Comité, dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, l'existence ou l'absence de liens tels que ceux qui sont mentionnés aux premier et deuxième paragraphes précédents. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

- 4.4 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une Entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'Entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts, des parts sociales, toute autre valeur ou tout autre titre émis par cette Entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette Entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet Administrateur ou ce Dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'Administrateur ou du Dirigeant au sein de l'Entreprise liée;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'Entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette Entreprise liée; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de Contrôle de l'Entreprise liée.

### Dénonciation et abstention

- 4.5 L'Administrateur ou le Dirigeant qui :

- a) est partie à un Contrat avec la Société ou une filiale; ou
- b) a un intérêt direct ou indirect dans une Entreprise partie à un Contrat avec la Société ou une filiale ou est Administrateur ou Dirigeant ou employé de cette Entreprise;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'Administrateur ou du Dirigeant qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, Dirigeant ou Administrateur de la Société relativement à ce Contrat ou à cet intérêt.

L'Administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du Conseil.

4.6 La divulgation requise à l'article 4.5 se fait, dans le cas d'un Administrateur, lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le Contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b) suivant le moment où l'Administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le Contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c) suivant le moment où l'Administrateur acquiert un intérêt dans le Contrat déjà conclu;
- d) suivant le moment où devient Administrateur toute personne ayant un intérêt dans un Contrat ou une question à l'étude.

4.7 Le Dirigeant qui n'est pas Administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 immédiatement après :

- a) avoir appris que le Contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du Contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu Dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le Dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des Administrateurs.

4.8 L'Administrateur ou le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 4.5 dès qu'il a connaissance d'un Contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des Administrateurs.

4.9 Les articles 4.5 à 4.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une Personne liée à l'Administrateur ou au Dirigeant.

4.10 L'Administrateur ou le Dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou l'une de ses Filiales, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

4.10.1 Le Dirigeant doit dévoiler tout Contrat à des fins personnelles qu'il entend conclure avec une Entreprise qu'il sait être un fournisseur de la Société et ce, dans chacun des cas suivants :

- a) Si le Dirigeant ou la direction à laquelle il est rattaché au sein de la Société a été ou est en relation d'affaires avec ce fournisseur;
- b) S'il est susceptible de tirer un quelconque avantage en raison de son statut de Dirigeant dans le cadre de la négociation du Contrat avec ce fournisseur;
- c) Si la conclusion du Contrat est susceptible de le placer dans une situation de Conflit d'intérêts; ou
- d) Si, dans l'exercice de ses fonctions, il est en contact avec des représentants de ce fournisseur.

Sont exclus de la présente obligation de divulgation les Contrats usuels conclus avec une entreprise de service public tel que le service d'électricité ou les services de communications (téléphonie résidentielle, télévision ou Internet) de même que les Contrats visant l'obtention de services professionnels.

Le Dirigeant doit effectuer la divulgation requise ci-dessus par écrit au président et chef de la direction avant la conclusion du Contrat avec le fournisseur en précisant le nom du fournisseur visé, la nature du Contrat et sa valeur. Si toutefois le Dirigeant concerné est le président et chef de la direction, la divulgation doit être faite au président du Conseil.

4.11 L'Administrateur ou le Dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration prenant la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les renseignements suivants :

- a) le nom de toute Entreprise dans laquelle il ou une Personne liée vivant sous le même toit :
  - détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles il ou une Personne liée vivant sous le même toit détient moins de cinq pourcent des titres;
  - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue; ou
  - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.

- b) à sa connaissance, le nom de toute Entreprise dans laquelle toute Personne liée :
- détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, y compris des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens, en excluant toutefois les Entreprises cotées en bourse pour lesquelles la Personne liée détient moins de cinq pourcent des titres;
  - assume ou détient une fonction d'employé, d'administrateur, de dirigeant ou toute fonction analogue; ou
  - a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif.
- c) à sa connaissance, la nature de tout lien entre les Entreprises visées aux paragraphes qui précèdent et la Société; et
- d) le nom de toute Association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette Association.

L'Administrateur ou le Dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a) à d) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'Administrateur ou le Dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

- 4.12 Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 4.5 à 4.11 au secrétaire de la Société, qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité de gouvernance et d'éthique.
- De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 4.5 à 4.11 dès qu'il en a connaissance.
- 4.13 L'Administrateur ou le Dirigeant peut aviser la Société à l'avance de l'identité des sociétés ou autres entités à l'égard desquelles il souhaite se retirer des discussions du Conseil ou d'un comité concernant leurs activités.
- 4.14 Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un Administrateur ou d'un Dirigeant ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'Administrateur ou le Dirigeant conformément à l'article 4.13, le secrétaire applique la procédure de délibérations relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe 3 du présent Code.
- 4.15 L'Administrateur ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou de tout autre service semblable.

#### Dispenses

- 4.16 Le présent Code ne s'applique pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'Administrateur ou le Dirigeant ne participe ni directement ni indirectement;
  - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans aucun droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
  - c) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
  - d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'Administrateur qui n'exerce pas une fonction à temps plein au sein de la Société ou d'une de ses Filiales;
  - e) à un contrat d'assurance responsabilité des Administrateurs;
  - f) à la détention de titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

## 5 / APPLICATION DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur et du Dirigeant.
- L'Administrateur ou le Dirigeant s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.
- En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur et au Dirigeant de consulter le Comité.
- 5.2 Dans les 30 jours de l'adoption d'une modification de fond du présent Code par le Conseil, chaque Administrateur ou Dirigeant doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 4.
- 5.3 Chaque nouvel Administrateur ou Dirigeant doit, dans les 30 jours de son entrée en fonction, faire de même.

- 5.4 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.5 Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout Administrateur et Dirigeant d'une filiale dont la Société détient 100 % des actions.
- 5.6 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur ou un Dirigeant d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

Le Comité désigne le secrétaire pour l'appuyer dans cette fonction.

- 5.7 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs et aux Dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.
- 5.8 Le Comité doit :
- réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation;
  - engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie;
  - informer les Administrateurs et les Dirigeants et assurer leur formation quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
  - donner son avis et fournir son soutien au Conseil (à la Société) et à tout Administrateur ou Dirigeant faisant face à une situation problématique;
  - traiter toute demande d'information relative au présent Code;
  - faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

5.9 Le Comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

5.10 Le Comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

5.11 Le secrétaire assiste le Comité et le président du Conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent Code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'information fournie par les Administrateurs et les Dirigeants en application du présent Code.

5.12 L'Administrateur ou le Dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer au Comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante :

- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- la description de la violation;
- la date ou la période de survenance de la violation;
- une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

5.13 Un Administrateur ou un Dirigeant de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un Administrateur ou un Dirigeant auprès de l'autorité compétente.

5.14 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'Administrateur ou le Dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

5.15 Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un Administrateur ou à un Dirigeant, le Comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

- 5.16 Un Administrateur ou un Dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent Code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du Comité aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
  - l'avis a été déposé auprès du Conseil;
  - les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au Comité de façon exacte et complète;
  - l'Administrateur ou le Dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

## 6 / PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Sur conclusion d'une contravention à la Loi, au Règlement ou au présent Code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :
- s'il s'agit d'un Dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
  - s'il s'agit d'un Administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 5.4, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat d'un Administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'Administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.
- 6.2 L'autorité compétente fait part à l'Administrateur ou au Dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.
- L'Administrateur ou le Dirigeant peut, dans les sept jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.
- 6.3 Dans le cas d'une contravention à l'article 4.2, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du mandat du contrevenant.
- 6.4 L'Administrateur ou le Dirigeant doit rendre compte des profits qu'il a réalisés ou de l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code et il doit les restituer à la Société.
- 6.5 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.11, ne peut être déterminant.

## 7 / ENTRÉE EN VIGUEUR

- 7.1 Le présent Code entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le Conseil.

## POLITIQUES ET LOIS

### POLITIQUE LINGUISTIQUE

#### LA QUALITÉ DE LA LANGUE : UNE PRIORITÉ

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société a adopté, le 24 novembre 2000, une politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale, et traite de l'usage et de la qualité du français dans chacun de ses secteurs d'activité.

Au cours du dernier exercice, la Société a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette politique au sein de Loto-Québec et de ses filiales.

#### POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La politique d'approvisionnement de Loto-Québec et de ses filiales témoigne de la transparence et de l'intégrité qui régissent l'octroi des contrats aux fournisseurs. Cette politique peut être consultée sur le site Web de Loto-Québec.

#### LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, Loto-Québec dispose d'une politique favorisant la divulgation des actes répréhensibles. Cette politique s'ajoute aux autres mécanismes en place à cet effet dans la Société, comme les codes d'éthique et la ligne de signalement. En vertu de l'article 25 de la Loi, Loto-Québec est tenue de rendre compte annuellement du nombre de divulgations reçues.

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	-
Divulgations fondées	-
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi;</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie;</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui;</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité;</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement;</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment.</li> </ul>	-
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	-

## LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Le gouvernement du Québec a adopté, le 5 décembre 2014, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

Comme l'indique son titre, la Loi a pour objectif de renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Durant l'exercice 2014-2015, conformément à la Loi, Loto-Québec a adopté une directive sur la conclusion des contrats de service et l'a soumise au Conseil du trésor. Ainsi, pour l'année financière 2020-2021, la présidente et chef de la direction de Loto-Québec a autorisé la conclusion de 48 contrats de service de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 13 062 656 \$. Quatre de ces contrats ont été conclus avec une personne physique.

### EFFECTIF DE LOTO-QUÉBEC<sup>1</sup> AU 31 MARS 2021

Catégorie	Heures rémunérées			Nombre d'employés
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	
Personnel d'encadrement	180 626	435	181 061	94
Personnel professionnel	842 053	11 032	853 085	490
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	534 348	9 092	543 440	304
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	34 502	131	34 633	20
Étudiants et stagiaires	7 406	6	7 412	12
<b>Total</b>	<b>1 598 935</b>	<b>20 696</b>	<b>1 619 631</b>	<b>920</b>

<sup>1</sup> À l'exclusion des filiales

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, le total de l'effectif n'a pas excédé la cible fixée par le gouvernement.

# ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## ACCÈS À L'INFORMATION

Nombre total de demandes reçues du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

66

### NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES<sup>1</sup> EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DES DÉLAIS

	Demande d'accès		Rectification	
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
<b>Délai de traitement</b>				
De 0 à 20 jours	1	22	0	
De 21 à 30 jours	17	7	0	
31 jours ou plus <sup>2</sup>	12	9	0	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>68</b>

### NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES EN FONCTION DE LEUR NATURE ET DE LA DÉCISION RENDUE

	Demande d'accès		Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
	Documents administratifs	Renseignements personnels		
<b>Décision rendue</b>				
Acceptée	8	29	0	
Partiellement acceptée	10	4	0	9, 14, 15, 16, 19, 21 à 24, 27, 28, 28.1, 29, 31, 32, 35, 37, 39, 41, 53, 54, 59, 137.1, art. 9 de la Charte des droits et libertés
Refusée	7	2	0	
Autres	5	3	0	

Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

3

Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable

0

Les statistiques présentées ci-dessus ne concernent que les demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les demandes de renseignements par assignation, ordonnance ou en vertu d'un pouvoir conféré par une loi ne sont pas comptabilisées.

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sous la gouverne du comité pour l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les principes de protection des renseignements personnels ont été communiqués par des formations, par des communications aux employés et dans le cadre de dossiers précis. Les directives en cette matière ont également été revues.

<sup>1</sup> Les demandes traitées sont celles pour lesquelles une réponse a été fournie au cours de l'exercice.

<sup>2</sup> En raison des contraintes imposées par la pandémie, qui a notamment donné lieu à la fermeture des établissements de la Société, Loto-Québec n'a pas été en mesure, pour certaines demandes, de respecter le délai maximal de 30 jours prévu par la Loi.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

AU 31 MARS 2021



**HÉLÈNE F. FORTIN, MONTRÉAL**  
FCPA, FCA, IAS.A

Présidente du conseil d'administration de Loto-Québec Associée  
LF&B CPA inc.

**Renouvellement du mandat : 27 juin 2017**  
**Échéance du mandat : 26 juin 2021**

Titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en comptabilité publique de l'Université McGill obtenu avec grande distinction, Hélène F. Fortin est aussi titulaire d'un baccalauréat, obtenu avec distinction *magna cum laude*, en administration des affaires – spécialisation en comptabilité et en finance – de l'Université Concordia. Elle est devenue comptable agréée en 1982 et a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) en 2006, après avoir terminé le programme de perfectionnement des administrateurs. Associée directrice d'un cabinet qu'elle a cofondé, M<sup>me</sup> Fortin pratique la comptabilité publique depuis plus de 40 ans. Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ), elle a siégé, de 2006 à 2009, au Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada, et a assisté le jury d'évaluation interprovincial de cette association pendant plus de 30 ans, tout en enseignant la comptabilité et la certification dans plusieurs universités québécoises. Depuis 2003, elle siège à de nombreux conseils d'administration de grandes entreprises et de divers organismes, dont ceux du comité ministériel d'audit de Justice du Canada, de l'IAS (section du Québec), de la UBS Bank (Canada), de VoiceAge et de plusieurs autres fondations, à titre de présidente ou à la présidence des comités d'audit, de gouvernance, de ressources humaines, de finance et de gestion de caisses de retraite. Elle est très active dans la formation sur la gouvernance des entreprises et des conseils d'administration à titre d'auteure, de conférencière et d'animatrice d'ateliers. M<sup>me</sup> Fortin a obtenu le titre de Fellow de l'OCPAQ en février 2010.



**LYNNE ROITER, MONTRÉAL**

Présidente et chef de la direction  
Loto-Québec

**Renouvellement du mandat : 27 février 2019**  
**Échéance du mandat : 30 mai 2021**

Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1972, Lynne Roiter est entrée à Loto-Québec en 1985 à titre de directrice des affaires juridiques. Elle a précédemment exercé sa profession d'avocate à la Commission des droits de la personne et à la Régie de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'en pratique privée. De novembre 1996 à mai 2017, elle a occupé le poste de secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique de Loto-Québec. M<sup>me</sup> Roiter est présidente et chef de la direction depuis le 31 mai 2017, poste qu'elle occupait par intérim depuis août 2016. Elle est membre du conseil d'administration et présidente du comité exécutif de la Société de la loterie interprovinciale. Elle est aussi secrétaire générale et membre du comité exécutif de la World Lottery Association, un organisme qui regroupe plus de 140 sociétés de loterie publiques de quelque 80 pays à travers le monde.

**ALAIN ALBERT, MAGOG**

Administrateur de sociétés

**Renouvellement du mandat : 7 juin 2017**  
**Échéance du mandat : 6 juin 2021**

Alain Albert est titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, d'un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert détient plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (maintenant Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail), notamment comme vice-président aux relations avec les partenaires et à l'expertise durant les 11 dernières années. De 2007 à 2017, il a été membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il y a présidé le comité des ressources humaines et du service à la clientèle, et a fait partie du comité de gouvernance et d'éthique.

**JEAN-FRANÇOIS BLAIS, MONTRÉAL**

Administrateur de sociétés

**Nomination : 13 mars 2019**  
**Échéance du mandat : 12 mars 2023**

Jean-François Blais a obtenu un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval en 1988 et le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Casualty Actuarial Society (FCAS) en 1991. Administrateur à la retraite, M. Blais a travaillé près de 30 ans dans le domaine des assurances. De 2004 à 2011, il a été président et chef de la direction d'AXA Assistance Canada et, de 2011 à 2017, président d'Intact Assurance. Au cours de sa carrière, il a siégé au conseil du Bureau d'assurance du Canada et de l'Institut d'assurance. Il siège au conseil d'Optimum Réassurance depuis 2018 et à celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec depuis 2020.



**SARINE CHITILIAN, MONTRÉAL**

Directrice principale des stratégies d'affaires et de la gestion  
Banque Nationale

**Nomination : 31 mars 2021**

**Échéance du mandat : 30 mars 2025**

Sarine Chitilian a obtenu un baccalauréat en génie électrique de l'Université McGill en 2006. Elle a par la suite travaillé dans le domaine de la finance au sein du groupe Société Générale. Elle y a notamment été vice-présidente au risque opérationnel et chef de cabinet. En 2014, M<sup>me</sup> Chitilian a rejoint la Banque Nationale du Canada et y a gravi les échelons. À titre de directrice principale des stratégies d'affaires et de la gestion, poste qu'elle occupe depuis 2018, elle supervise les stratégies liées à la gestion des risques, à la performance organisationnelle et à la gouvernance. Au fil des ans, M<sup>me</sup> Chitilian s'est impliquée bénévolement auprès de nombreuses organisations. Elle participe actuellement aux travaux de l'Association des femmes en finance du Québec et à ceux du réseau Femmes en tête de la Banque Nationale.



**MAUD COHEN, MONTRÉAL**  
ING., ASC

Présidente-directrice générale  
Fondation CHU Sainte-Justine

**Nomination : 8 avril 2020**

**Échéance du mandat : 7 avril 2024**

Maud Cohen a obtenu un baccalauréat en génie industriel de Polytechnique Montréal en 1996. Elle a ensuite travaillé en gestion de projet avant d'occuper plusieurs postes de cadre dans le domaine des technologies, notamment à CGI. En 2004, M<sup>me</sup> Cohen a terminé une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. De 2009 à 2012, elle a été la présidente et la porte-parole officielle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M<sup>me</sup> Cohen a reçu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval en 2012. Depuis 2014, elle est présidente-directrice générale de la Fondation CHU Sainte-Justine.



**MARIE CÔTÉ, FRELIGHSBURG**  
ASC

Conseillère en développement d'entreprises

**Nomination : 14 mars 2018**  
**Échéance du mandat : 13 mars 2022**

Marie Côté est titulaire d'un baccalauréat en études cinématographiques de l'Université de Montréal. Elle y a aussi effectué sa scolarité de maîtrise en sciences de la communication avec spécialisation en interaction personne-ordinateur (*UX design*). Administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, elle possède plus de 30 ans d'expérience en gouvernance de sociétés. Elle préside le conseil d'administration de Jalon, et siège à ceux de Xn Québec, du Centre de recherche informatique de Montréal, de la Fiducie foncière du mont Pinnacle et de l'Agence de mobilité durable. Son parcours professionnel compte plus d'une vingtaine d'années en direction d'entreprises dans le secteur du divertissement (ARTV, Cirque du Soleil, Productions J, Radio-Canada). Elle a aussi été directrice du marketing de la Banque Nationale de 1987 à 1993. Depuis 2015, elle agit comme experte-conseil en développement international des affaires pour plusieurs entreprises du secteur des industries créatives, notamment HUB Montréal, le studio de création Dpt., Finzi Pasca, L4 Studio, la chaîne Normal, le groupe Ombrages et Rodeo FX.



**HUGO DELORME, MONTRÉAL**  
IAS.A

Président  
MERCURE Conseil

**Nomination : 14 mars 2018**  
**Échéance du mandat : 13 mars 2022**

Hugo Delorme a obtenu une maîtrise en sciences de la gestion de HEC Montréal en 2010 et est diplômé du programme EMBA McGill - HEC Montréal depuis 2016. Il a été associé et directeur du groupe Affaires publiques au cabinet de relations publiques NATIONAL, où il a travaillé pendant plus de 10 ans. M. Delorme a ensuite occupé le poste de premier directeur des services corporatifs à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. En 2018, il a lancé sa propre firme de services-conseils, MERCURE Conseil, qu'il préside. Il siège aux conseils de la Société de la Place des Arts et du Collège LaSalle. En 2020, il a obtenu le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



**DOMINIQUE GAUTHIER, QUÉBEC**  
ASC

Administratrice de sociétés

**Nomination : 14 mars 2018**  
**Échéance du mandat : 13 mars 2022**

Dominique Gauthier détient une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval. Administratrice à la retraite, elle a commencé sa carrière à titre de gestionnaire dans le secteur des pêches. Elle détient près de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1988 à 2016, elle a travaillé au Secrétariat du Conseil du trésor, où elle a gravi les échelons jusqu'au poste de secrétaire associée à la coordination intersectorielle des négociations dans les secteurs public, parapublic et péripublic. En 2014, M<sup>me</sup> Gauthier a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Reconnue par le gouvernement du Québec, elle peut siéger à des conseils pour régler des différends dans le domaine municipal. Elle est aussi appelée à donner des conseils stratégiques en matière de relations patronales-syndicales.



**NATHALIE GOODWIN, MONTRÉAL**  
LL. B., ASC

Avocate et associée  
Agence Goodwin

**Renouvellement du mandat : 7 juin 2017**  
**Échéance du mandat : 6 juin 2021**

Diplômée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1990, Nathalie Goodwin est associée à l'Agence Goodwin, une entreprise qu'elle a cofondée avec ses deux associées et qui se spécialise dans la représentation d'artistes évoluant sur tous les continents ainsi que dans des domaines variés. L'entreprise lance également des projets dans plusieurs secteurs d'activité artistiques à l'échelle internationale. M<sup>me</sup> Goodwin met ses connaissances juridiques au service de la représentation, du développement et de la négociation. Elle est également actionnaire et administratrice de Goodwin Management. Elle a siégé au conseil d'administration de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI Canada) de 1995 à 1998 et à celui de la Société générale de financement de 2009 à 2010. De plus, de 2008 à 2012, elle a siégé au conseil d'administration d'Alliance Films inc. et a présidé le comité des ressources humaines de cette société. En 2013, elle a obtenu le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Depuis juillet 2017, elle siégera au conseil d'administration du Théâtre Outremont.



**ANN MACDONALD, MONTRÉAL**  
ASC, PMP

Chef de l'exploitation  
BONE Structure

**Nomination : 13 mars 2019**

**Échéance du mandat : 12 mars 2023**

Diplômée de HEC Montréal en administration des affaires, Ann MacDonald possède un certificat en gestion de projet du Project Management Institute de Pennsylvanie et est administratrice de sociétés certifiée (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Au cours de ses 17 années chez Bombardier Transport, elle a occupé successivement des postes de directrice et de directrice principale dans les domaines de la gestion de projet, des ventes, du développement des affaires, des communications et des affaires publiques. Vice-présidente aux ventes et au développement des affaires pendant sept ans, elle a dirigé tous les dossiers commerciaux au Canada et en Amérique, mettant à profit notamment ses talents de négociatrice. En 2018, elle était conseillère principale à VIA Rail pour le programme de renouvellement de la flotte de trains. M<sup>me</sup> MacDonald a été membre de nombreux forums et associations, dont le Conference Board of Canada et la Canadian Urban Transit Association. De 2010 à 2018, elle a été membre du conseil d'administration de la Fondation CHU Sainte-Justine et a également siégé à son comité exécutif. Elle préside aujourd'hui le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine et siège à celui d'Aéroports de Montréal, où elle préside aussi le comité de développement et d'innovation. Depuis 2019, M<sup>me</sup> MacDonald met sa vaste expérience en gestion de croissance opérationnelle stratégique et de développement commercial au profit de BONE Structure à titre de chef de l'exploitation.



**KATY YAM, MONTRÉAL**

Directrice générale de FounderFuel  
Real Ventures

**Nomination : 16 décembre 2020**

**Échéance du mandat : 15 décembre 2024**

Katy Yam a obtenu un baccalauréat en commerce avec distinction de l'Université McGill en 2001. Gestionnaire polyglotte, elle possède plus de 20 ans d'expérience à la tête d'équipes de produits, d'intelligence d'affaires et de marketing de haute performance, tant au public qu'au privé, et ce, dans des domaines tels que les télécommunications (Bell Canada), les biens de consommation emballés (Les Aliments Maple Leaf), les jeux de hasard et d'argent (Loto-Québec) et l'intelligence artificielle (Element AI). En 2020, elle a été nommée directrice générale de FounderFuel, un accélérateur et investisseur en capital de risque pour les entreprises en démarrage fondé et soutenu par Real Ventures. Depuis 2013, elle dirige TEDxMontréal, un organisme sans but lucratif visant à offrir une vitrine aux idées montréalaises sur la plateforme mondiale de TED.



**MARIE-CHRISTINE TREMBLAY, MONTRÉAL**  
LL. L.

Secrétaire générale et vice-présidente  
à la direction juridique  
Loto-Québec

---

Après avoir obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université McGill, Marie-Christine Tremblay se tourne vers des études en droit. Elle est ensuite embauchée au ministère de la Justice, où elle pratique durant quelques années. M<sup>me</sup> Tremblay fait son entrée à Loto-Québec en 1988 comme avocate à la Direction corporative des affaires juridiques. On lui confie la direction du secrétariat corporatif en 1998, puis celle des affaires juridiques en 2006. En 2017, elle est nommée secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique.

# RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

## MANDAT

Le conseil d'administration de Loto-Québec (ci-après appelé « conseil ») veille à ce que la Société soit gérée conformément aux dispositions de sa loi constitutive et des règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements applicables. Le conseil voit à ce que Loto-Québec prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs qui découlent de sa mission. Cela implique notamment l'adoption des règlements de jeu, et l'approbation des principales orientations et politiques de Loto-Québec ainsi que de son plan d'affaires annuel. De plus, le conseil suit l'avancement des actions en matière de responsabilité sociétale. Il établit également les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société.

Le conseil est soutenu par trois comités permanents, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique, et le comité des ressources humaines. Il peut créer d'autres comités, au besoin. Il a ainsi formé le comité des affaires commerciales en 2008-2009. Durant l'exercice, un comité ad hoc pour le recrutement du nouveau président et chef de la direction a aussi été mis sur pied. Chacun des comités fait des recommandations au conseil selon son domaine d'expertise.

Les comités permanents sont tenus de procéder à une révision annuelle des politiques opérationnelles de l'entreprise

qui sont sous leur gouverne et, s'il y a lieu, de recommander au conseil d'approuver les modifications requises.

## COMPOSITION

Au 31 mars 2021, le conseil était composé de 12 membres – 9 femmes et 3 hommes –, nommés par le gouvernement du Québec. Tous sont des membres indépendants, à l'exception de la présidente et chef de la direction.

## PRÉSENCE

Les réunions ordinaires du conseil sont prévues au début de l'exercice financier, et des réunions extraordinaires peuvent s'ajouter en cours d'exercice. Le préavis donné aux membres pour la tenue des réunions des comités varie selon les besoins.

Les mesures exceptionnelles qui ont été mises en place en raison de la pandémie ont nécessité l'ajout de plusieurs réunions extraordinaires.

Au cours de l'année financière 2020-2021, le conseil s'est réuni 22 fois, par téléconférence. Une session fermée, sans la présence de la direction, a eu lieu à la fin de chacune des réunions du conseil et de ses comités.

## RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2021

Membres	Conseil d'administration		Comité d'audit	Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité des affaires commerciales	Comité de recrutement ad hoc	
	Ordinaires 10	Extraordinaires 12	Ordinaires 4	Ordinaires 2	Extraordinaire 1	Ordinaires 4	Extraordinaires 2	Ordinaires 2	Ordinaires 24	Extraordinaires 11
Hélène F. Fortin	10/10	12/12	4/4	2/2	1/1	4/4	2/2	2/2	24/24	11/11
Alain Albert	10/10	12/12	–	–	–	4/4	2/2	2/2	24/24	11/11
Donald M. Bastien <sup>1</sup>	7/7	11/11	1/1	2/2	–	–	–	1/1	–	–
Jean-François Blais	8/10	12/12	4/4	–	–	–	–	2/2	24/24	11/11
Maud Cohen	7/10	9/11	2/3	–	–	–	–	2/2	–	–
Marie Côté	10/10	12/12	4/4	–	–	–	–	2/2	–	–
Hugo Delorme	10/10	12/12	–	2/2	1/1	–	–	2/2	–	–
Dominique Gauthier	10/10	12/12	–	–	–	4/4	2/2	2/2	–	–
Nathalie Goodwin	8/10	11/12	4/4	2/2	1/1	–	–	2/2	24/24	11/11
Ann MacDonald	10/10	11/12	–	–	–	4/4	2/2	2/2	24/24	11/11
Anie Perrault <sup>2</sup>	8/10	11/12	–	2/2	1/1	4/4	2/2	2/2	–	–
Katy Yam <sup>1</sup>	3/3	1/1	–	–	–	–	–	1/1	–	–

Les absences sont justifiées.

<sup>1</sup> Le mandat de Donald M. Bastien a pris fin le 15 décembre 2020. Katy Yam s'est jointe au conseil le 16 décembre 2020.

<sup>2</sup> Le mandat d'Anie Perrault a pris fin le 31 mars 2021. Sarine Chitilian s'est jointe au conseil à la même date.

## RÉMUNÉRATION

La rémunération des administrateurs indépendants de Loto-Québec est fixée selon le Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006 par le gouvernement du Québec, et elle est indexée conformément à celui-ci.

### RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Administrateurs	Rémunération totale
Hélène F. Fortin <sup>1, 2, 3, 4, 5 et 6</sup>	93 470,50 \$
Alain Albert <sup>3, 4 et 5</sup>	46 475,00 \$
Donald M. Bastien <sup>1,2 et 4</sup>	20 148,86 \$
Jean-François Blais <sup>1, 4 et 5</sup>	40 863,00 \$
Maud Cohen <sup>1 et 4</sup>	19 427,77 \$
Marie Côté <sup>1 et 4</sup>	23 703,00 \$
Hugo Delorme <sup>2 et 4</sup>	22 767,00 \$
Dominique Gauthier <sup>3 et 4</sup>	24 327,00 \$
Nathalie Goodwin <sup>1, 2, 4 et 5</sup>	41 487,00 \$
Ann MacDonald <sup>3, 4 et 5</sup>	42 423,00 \$
Anie Perrault <sup>2, 3 et 4</sup>	24 327,00 \$
Katy Yam <sup>4</sup>	5 735,51 \$
	<b>405 154,64 \$</b>

## ACTIVITÉS

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLAN D'AFFAIRES

Lors de chacune des réunions du conseil, la direction de Loto-Québec a fait état de l'avancement des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2020-2021 et des principaux projets en cours. Le conseil a approuvé le rapport annuel 2019-2020<sup>7</sup> et s'est assuré du suivi des plans d'action 2020-2021. Il a également adopté le plan stratégique 2020-2023.

Parmi les sujets traités durant la dernière année figurent :

- la mise en place des mesures nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19;
- le recrutement d'un nouveau président et chef de la direction;
- l'optimisation des ressources;
- le déménagement du Salon de jeux de Québec;
- la nomination de trois hauts dirigeants;
- l'atteinte des cibles budgétaires;
- le suivi des développements en technologies de l'information (TI);
- l'audit externe sur les pratiques des casinos et des salons de jeux;
- le suivi du programme de conformité au CANAFE.

En outre, au cours de l'exercice, le conseil a approuvé les règlements de jeu pour les secteurs des loteries, des casinos et des établissements de jeux, y compris le jeu en ligne, ainsi que certaines politiques opérationnelles internes.

Pour l'exercice financier 2020-2021 :

<sup>1</sup> Comité d'audit

<sup>2</sup> Comité de gouvernance et d'éthique

<sup>3</sup> Comité des ressources humaines

<sup>4</sup> Comité des affaires commerciales

<sup>5</sup> Comité de recrutement ad hoc

<sup>6</sup> Comités des régimes de retraite des employés et du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec (SCQ)

<sup>7</sup> Lors de sa réunion du 28 mai 2021, le conseil a approuvé le rapport annuel 2020-2021.

## RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

À chacune de ses réunions, le conseil a assisté à une présentation des résultats financiers et de leurs faits saillants. Sur recommandation du comité d'audit, le conseil a approuvé les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020<sup>1</sup>.

Toujours sur recommandation du comité d'audit, le conseil a approuvé les modifications requises aux politiques opérationnelles internes liées aux champs de compétence de ce comité.

Après chacune des réunions du comité d'audit, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

## GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Durant l'exercice 2020-2021, le conseil s'est assuré de la conformité des règles et des politiques de la Société en matière de gouvernance.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a :

- approuvé les modifications au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales;
- approuvé les modifications au programme d'accueil des nouveaux administrateurs;
- revu sa composition et celle de ses comités;
- effectué la révision annuelle de son fonctionnement.

Après chacune des réunions du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tout au long de l'année financière 2020-2021, le conseil a effectué le suivi de diverses politiques en matière de gestion du personnel, en collaboration avec le comité des ressources humaines.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil a approuvé :

- les paramètres de rémunération envisagés pour les cadres de supervision et le personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2020-2021;
- les résultats du programme de rémunération incitative pour 2019-2020 et le non-versement de rémunération incitative pour 2020-2021, pour les employés visés;
- la nomination du vice-président corporatif à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, du vice-président corporatif - Talent et culture, et de la vice-présidente corporative aux finances et à l'administration;
- les objectifs 2020-2021 de la présidente et chef de la direction;
- les modifications requises à la description et au profil de compétences du poste de président et chef de la direction;
- une nouvelle politique opérationnelle en matière de diversité et d'inclusion;
- les paramètres de rémunération envisagés pour les cadres et le personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2021-2022.

Pour l'exercice 2020-2021, dans le cadre de la participation à l'effort collectif en contexte de pandémie, le conseil a entériné le gel des salaires des cadres et de la rémunération des membres du conseil. Il a également approuvé une réduction des heures de travail pour certains employés de même que des mises à pied temporaires.

Un membre du conseil a continué de siéger aux comités des régimes de retraite des employés et du personnel cadre et professionnel de la SCQ comme représentant du conseil.

Après chacune des réunions du comité des ressources humaines, le conseil a reçu un rapport verbal des activités de ce comité.

<sup>1</sup> Lors de sa réunion du 28 mai 2021, le conseil a approuvé, sur recommandation du comité d'audit, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021.

# RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

## MANDAT ET COMPOSITION

Le comité d'audit soutient le conseil en surveillant l'intégrité de l'information financière et les contrôles internes de la Société. Le comité suit le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise, veille à la mise en place de mécanismes de contrôle interne efficaces et adéquats, et supervise les activités de l'Audit interne. Il agit comme lien de communication entre les coauditeurs externes indépendants, l'Audit interne et le conseil. Sur une base annuelle, le comité d'audit revoit sa charte afin de recommander au conseil les modifications appropriées, le cas échéant.

Au 31 mars 2021, le comité d'audit était composé de cinq membres indépendants.

**Présidente :** Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

**Membres :** Jean-François Blais, Maud Cohen, Marie Côté et Nathalie Goodwin

Tous les membres possèdent l'expérience et les compétences requises en comptabilité ou en finance. La présidente est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité d'audit s'est réuni quatre fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- approuvé les états financiers semestriels de Loto-Québec et fait le suivi avec le budget;
- examiné les états financiers 2019-2020 de la Société avec les coauditeurs, soit le Vérificateur général du Québec et la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., et recommandé leur approbation au conseil<sup>1</sup> et <sup>2</sup>;
- effectué le suivi de l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS);
- recommandé au conseil d'autoriser le versement de bonis pour l'exercice 2019-2020;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la SCQ;
- approuvé l'approche d'audit d'optimisation des ressources et veillé à ce que l'optimisation des ressources soit intégrée aux mandats d'audit;
- veillé à ce que l'Audit interne puisse remplir son rôle de façon indépendante de la direction de Loto-Québec;
- approuvé le plan de travail 2020-2021 de l'Audit interne et effectué le suivi de ce plan;
- effectué le suivi :
  - des programmes d'attestation de contrôle interne,
  - de la gestion intégrée des risques d'entreprise et du plan de gestion de crise,
  - du programme de conformité au CANAFE,
  - de la couverture d'assurances de la Société;
- effectué une surveillance des activités des groupes responsables des TI et de la sécurité;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- effectué la révision annuelle de son mandat;
- effectué un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

<sup>1</sup> La proposition de la firme KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été retenue à la suite d'un appel d'offres pour l'audit des états financiers des exercices clos les 31 mars 2018, 2019 et 2020. Le mandat de la firme a ensuite été prolongé de deux ans. Pour l'audit des états financiers 2020-2021, les honoraires de la firme sont conformes à sa proposition, soit 408 000 \$.

<sup>2</sup> Lors de sa réunion du 28 mai 2021, le comité d'audit a examiné les états financiers 2020-2021 avec les coauditeurs externes indépendants et a recommandé leur approbation au conseil.

# RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

## MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de gouvernance et d'éthique assiste le conseil dans l'élaboration et la mise en place des meilleures pratiques en matière d'éthique et de régie d'entreprise. Il propose également les règles de gouvernance et les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel de la Société. Le comité veille à ce que les politiques de Loto-Québec soient revues sur une base annuelle par les comités appropriés du conseil. De plus, il élabore des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, et les propose au conseil. Sur une base annuelle, le comité de gouvernance et d'éthique revoit sa charte afin de recommander au conseil les modifications appropriées, le cas échéant.

Au 31 mars 2021, le comité de gouvernance et d'éthique était composé de quatre membres indépendants.

**Présidente :** Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

**Membres :** Hugo Delorme, Nathalie Goodwin et Anie Perrault

## ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni trois fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- conclu à la conformité des règles de gouvernance de la Société;
- révisé le Code d'éthique des employés de Loto-Québec et de ses filiales, et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de Loto-Québec et de ses filiales, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises pour ce dernier;
- effectué, lors de chacune de ses réunions, le suivi des plaintes reçues par la secrétaire générale et des mesures mises en place pour la ligne de signalement, en plus de faire les enquêtes et les recommandations requises;
- révisé :
  - la déclaration d'intérêt des administrateurs et des principaux dirigeants, et fait le suivi à cet effet,
  - le programme d'accueil des nouveaux administrateurs, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises,
  - le programme de formation continue des membres,
  - les profils de compétences et d'expérience des membres,
  - la composition du conseil et de ses comités, et recommandé au conseil la nomination des membres pour chacun des comités;
- effectué la révision annuelle du fonctionnement du conseil, de ses comités et de ses membres, du processus utilisé ainsi que du formulaire d'évaluation;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable et veillé à ce que chacun des comités fasse de même;
- effectué la révision annuelle de son mandat;
- effectué un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

# RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

## MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des ressources humaines a notamment pour rôle d'examiner les politiques et les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines, et de faire les recommandations nécessaires au conseil, en plus de suivre la mise en place des actions en ce sens. Il veille à l'application de normes et de barèmes de rémunération pour les dirigeants et le personnel de Loto-Québec, et participe à la planification de la relève des dirigeants. C'est aussi le rôle de ce comité d'élaborer le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères d'évaluation du président et chef de la direction, et de recommander la rémunération de ce dernier conformément aux paramètres établis par le gouvernement du Québec. Sur une base annuelle, le comité des ressources humaines revoit sa charte afin de recommander au conseil les modifications appropriées, le cas échéant.

Au 31 mars 2021, le comité des ressources humaines était composé de cinq membres indépendants.

**Président :** Alain Albert

**Membres :** Hélène F. Fortin, FCPA, FCA, Dominique Gauthier, Ann MacDonald et Anie Perrault

## ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité des ressources humaines s'est réuni six fois, par téléconférence, et a tenu une session fermée, sans la présence de la direction, à la fin de chacune de ses réunions. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- recommandé au conseil d'approuver :
  - les paramètres de rémunération envisagés pour les cadres de supervision et le personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2020-2021,
  - les résultats du programme de rémunération incitative pour 2019-2020 ainsi que le non-versement de rémunération incitative pour 2020-2021, pour les employés visés,
  - la nomination du vice-président corporatif à l'audit interne et à la gestion des risques d'entreprise, du vice-président corporatif – Talent et culture, et de la vice-présidente corporative aux finances et à l'administration,
  - les objectifs 2020-2021 de la présidente et chef de la direction,
  - les modifications requises à la description et au profil de compétences du poste de président et chef de la direction,
  - une nouvelle politique opérationnelle en matière de diversité et d'inclusion,
  - les paramètres de rémunération envisagés pour les cadres et le personnel non syndiqué de Loto-Québec et de ses filiales pour 2021-2022;
- constaté l'évolution des coûts des régimes de retraite de la SCQ;
- effectué le suivi :
  - du programme d'équité salariale,
  - des réalisations, des orientations, des priorités et des indicateurs de performance en matière de santé et sécurité au travail,
  - du programme d'identification de la relève,
  - du plan de développement des talents,
  - des objectifs 2020-2021 des cadres dirigeants;
- révisé les politiques opérationnelles dont il est responsable;
- effectué la révision annuelle de son mandat;
- effectué un rapport de ses réalisations au conseil.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

## RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Nom et titre	Salaire reçu	Rémunération incitative	Coûts d'utilisation d'automobile <sup>1</sup>	Avantages accessoires <sup>2</sup>	Régime d'assurance collective
<b>Lynne Roiter</b> Présidente et chef de la direction	435 908 \$	0 \$	13 393 \$	2 500 \$	3 047 \$
<b>Kevin G. Taylor</b> Président des opérations Société des casinos du Québec	328 455 \$	0 \$	14 906 \$	2 500 \$	6 835 \$
<b>Isabelle Jean</b> Présidente des opérations – Loteries et vice-présidente aux affaires publiques	267 593 \$	0 \$	13 470 \$	2 500 \$	5 352 \$
<b>Denis Daly</b> Vice-président corporatif aux technologies de l'information	262 826 \$	0 \$	15 050 \$	2 500 \$	6 077 \$
<b>Marie-Christine Tremblay</b> Secrétaire générale et vice-présidente à la direction juridique	254 563 \$	0 \$	13 101 \$	2 500 \$	1 990 \$

### Régime de retraite de base

Lynne Roiter et Isabelle Jean participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) du gouvernement du Québec, mais Lynne Roiter n'y accumule plus de rente. Les autres dirigeants participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. La cotisation et la rente sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ils participent.

### Régime de retraite supplémentaire

Ces dirigeants participent également au régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois (pour les participants au RRAS) ou cinq (pour les participants au RRPE) meilleures années de service avec un taux d'accumulation de 2,5 % par année. Cette rente est réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

<sup>1</sup> Ces montants constituent un avantage imposable.

<sup>2</sup> Les avantages accessoires peuvent comprendre des montants versés pour ce qui suit : bilan de santé, planification financière et successorale, club sportif et regroupement de gens d'affaires.

## RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES COMMERCIALES

### MANDAT ET COMPOSITION

Le comité des affaires commerciales a été créé durant l'année financière 2008-2009 sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Il était alors composé de tous les membres du conseil, et avait comme mandat de discuter des affaires commerciales de Loto-Québec et de mieux outiller les administrateurs dans leur rôle en leur offrant des formations sur mesure concernant des sujets liés aux activités de la Société. À la fin de l'exercice 2011-2012, encore sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil a revu le mandat et la composition du comité des affaires commerciales. Ce comité doit maintenant être formé d'au moins trois membres indépendants. Son mandat actuel consiste à traiter des principales affaires stratégiques de la Société, à permettre des échanges approfondis sur des sujets concernant les pratiques commerciales ou sur des sujets opérationnels importants et à traiter de toute autre affaire que le conseil pourrait lui confier.

Au 31 mars 2021, le comité des affaires commerciales était composé de 11 membres indépendants.

**Présidente :** Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

**Membres :** Alain Albert, Jean-François Blais, Maud Cohen, Marie Côté, Hugo Delorme, Dominique Gauthier, Nathalie Goodwin, Ann MacDonald, Anie Perrault et Katy Yam

### ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier, le comité des affaires commerciales s'est réuni deux fois, par téléconférence. Durant ces rencontres, les administrateurs ont assisté à des présentations sur la vigie mise en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et sur les résultats de l'examen du programme de conformité en matière de lutte au blanchiment d'argent effectué par le CANAFE.

## RAPPORT DU COMITÉ AD HOC POUR LE RECRUTEMENT DU NOUVEAU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

### MANDAT ET COMPOSITION

Le comité ad hoc pour le recrutement du nouveau président et chef de la direction avait pour mandat de voir au déroulement efficace et diligent du processus de sélection pour le poste en question et de faire des recommandations au conseil.

Au 31 mars 2021, le comité ad hoc pour le recrutement du nouveau président et chef de la direction était composé de cinq membres indépendants.

**Présidente :** Hélène F. Fortin, FCPA, FCA

**Membres :** Alain Albert, Jean-François Blais, Nathalie Goodwin et Ann MacDonald

### ACTIVITÉS

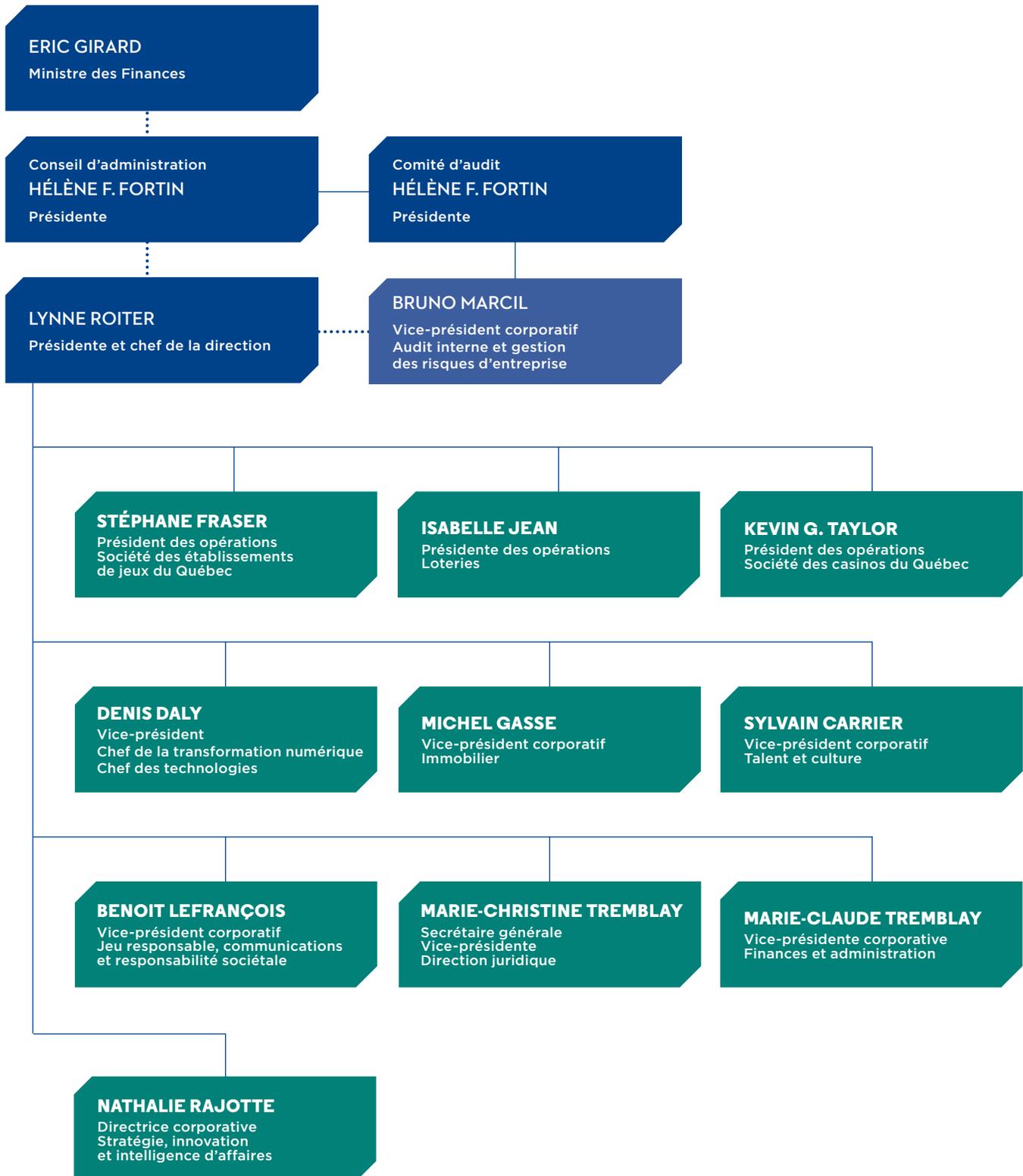
Au cours de l'exercice financier, le comité ad hoc pour le recrutement du nouveau président et chef de la direction s'est réuni 35 fois, par téléconférence. Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- sélectionné, à la suite d'un appel d'offres, une firme spécialisée dans la recherche de cadres;
- révisé la description de poste ainsi que le profil de compétences et d'expérience du président et chef de la direction, et recommandé au conseil d'approuver les modifications requises;
- ciblé les candidats potentiels;
- supervisé le processus de vérification préalable des candidats;
- rencontré les candidats sélectionnés.

Le comité a fait un rapport verbal de ses activités au conseil après chacune de ses rencontres.

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

AU 30 AVRIL 2021



**Rapport annuel 2020-2021 de Loto-Québec**

**Coordination, rédaction et révision**

Direction des communications internes et de l'édition

**Conception graphique**

Direction des communications graphiques et audiovisuelles

*An English version of this document  
will be available on Loto-Québec's website.*

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-89208-3

ISBN (version PDF) : 978-2-550-89207-6

ISSN : 0709-5724



LOTO  
QUÉBEC

[lotoquebec.com](http://lotoquebec.com)



CERTIFIÉ - NIVEAU 4  
CADRE DU JEU RESPONSABLE  
2019 - 2022

CERTIFIÉ  
NORME DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ  
VALIDE JUSQU'EN JUIN 2023